



Ministère fédéral de la  
Coopération économique  
et du Développement



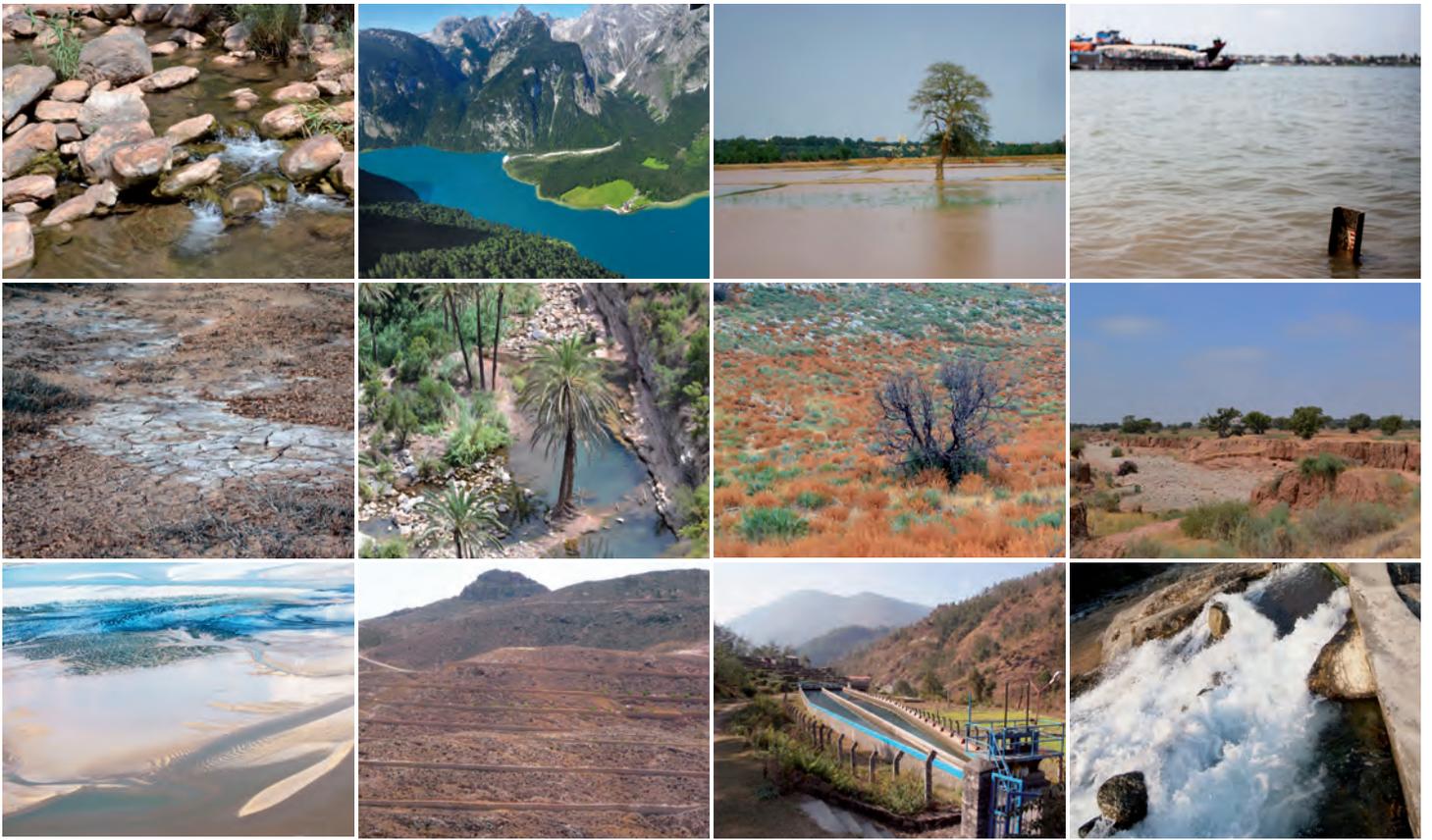
# Suivre et évaluer l'adaptation au changement climatique à haut niveau : analyse comparative de dix systèmes

Publié par la

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En coopération avec

**iisd** International  
Institute for  
Sustainable  
Development Institut  
international du  
développement  
durable



## Résumé

La dernière décennie a vu croître l'importance de l'adaptation au changement climatique comme priorité politique, ce qui s'est reflété dans l'accroissement des financements destinés à la mise en œuvre d'activités liées à l'adaptation dans le monde. Cette tendance s'est traduite par un regain d'intérêt pour le suivi et l'évaluation (S&E) de l'adaptation dont l'objet est de s'assurer que de tels financements sont justifiés, efficaces et durables.

Ainsi, des dispositifs de S&E agrégés sont en cours d'élaboration tant dans les pays développés que dans les pays en développement, et sont également mis en place par des organismes internationaux chargés du financement de l'adaptation à grande échelle.

On constate l'apparition de premiers retours d'expérience du S&E de l'adaptation car de plus en plus de systèmes sont

en phase de transition et passent de la phase de conception à la phase d'exécution.

Dans ce cadre, l'objectif de cette étude est d'introduire les différentes approches et expériences en se livrant à une étude approfondie de dix systèmes de S&E agrégés et en comparant leurs contextes, leurs méthodes et de leurs contenus respectifs. Les systèmes sélectionnés concernent la France, l'Allemagne, le Kenya, la Commission du Mékong (MRC), le Maroc, le Népal, la Norvège, les Philippines, le Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR) et le Royaume-Uni.

L'analyse des dispositifs de S&E permet de tirer des recommandations qui s'adressent aux acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre de systèmes de S&E de l'adaptation.

Crédits photographiques de gauche à droite:

1ère ligne : © Youssef Jaouhari; © GIZ/Dirk Ostermeier; © PPCR, © Lucas Wahl

2ème ligne : © Julia Olivier; © Youssef Jaouhari; © Youssef Jaouhari; © Youssef Jaouhari

3ème ligne : © Dirk Ostermeier; © Julia Olivier; © Dirk Ostermeier; © Dirk Ostermeier

## **Remerciements**

Les auteurs souhaitent remercier les personnes suivantes qui ont contribué à l'établissement de ce rapport en l'enrichissant de leur analyse et en partageant leur expérience : Susannah Fisher, Scott Geller, Youssef Jaouhari, Marianne Karlsen, Stephen King'uyu, John Mayhew, Roland Tonje Hulbak, Nguyen Huong Thuy Phan, Tarek Ketelsen, Emmanuel Kouadio Kouassi, Bertrand Reysset, Christine Roehrer, Chakra Pani Sharma, David Thompson, Anja Waldraff, et Petra van Ruth. Leurs affiliations professionnelles et leurs coordonnées sont détaillées en annexe 2.

Les auteurs souhaitent également remercier Julia Olivier, Timo Leiter et Lena Klockemann du projet de la GIZ « M&E Adapt » pour leurs analyses précieuses et pour la lecture de ce document.

## A propos de la GIZ

### **Un guichet unique de savoir-faire au service du développement durable**

Pour ses activités, la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH) peut compter sur une expertise régionale avérée, un vaste savoir de spécialistes et des compétences managériales éprouvées. En sa qualité d'entreprise fédérale, elle aide le gouvernement allemand à concrétiser ses objectifs de coopération internationale pour le développement durable ; elle œuvre aussi au niveau mondial dans le domaine de l'éducation internationale.

### **Des prestations taillées sur mesure**

Nous proposons des prestations efficaces, taillées sur mesure et porteuses d'un développement durable. Nous adoptons une approche globale, fondée sur les valeurs et principes de la société allemande ; elle garantit la participation de l'ensemble des parties prenantes. Nous préparons ainsi le changement et donnons aux gens les moyens d'assumer leur développement. Guidée par notre vision du développement durable, notre action intègre les aspects politiques, économiques, sociaux et écologiques. Nous soutenons nos partenaires aux niveaux local, régional, national et international pour développer des concepts performants, maîtriser leurs enjeux stratégiques et réaliser leurs objectifs de développement.

# Table des matières

---

Liste des abréviations .....	2
<b>1 Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2 Vue d'ensemble des systèmes agrégés de S&amp;E de l'adaptation au changement climatique .....</b>	<b>4</b>
<b>3 Analyse comparative de dix systèmes agrégés de S&amp;E de l'adaptation .....</b>	<b>7</b>
3.1 Éléments contextuels .....	7
3.2 Méthodes retenues .....	9
3.3 Contenus .....	13
<b>4 Discussion autour des dix systèmes de S&amp;E de l'adaptation .....</b>	<b>21</b>
4.1 Enseignements tirés concernant les principaux problèmes .....	21
4.2 Enseignements tirés concernant les facteurs favorables .....	23
<b>5 Recommandations pour l'établissement d'un système de S&amp;E à haut niveau .....</b>	<b>24</b>
<b>6 Références bibliographiques .....</b>	<b>27</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>31</b>
Annexe 1 : liste des dix études de cas sur les systèmes de S&E de l'adaptation au changement climatique	31
Annexe 2 : liste des experts interrogés .....	31
<b>Liste des tableaux</b>	
Tableau 1 : aperçu de systèmes agrégés de S&E dont le développement est relativement avancé .....	5
Tableau 2 : contexte des dix systèmes agrégés de S&E de l'adaptation sélectionnés .....	7
Tableau 3 : approches retenues par les systèmes de S&E de l'adaptation .....	9
Tableau 4 : contenu des systèmes de S&E de l'adaptation sélectionnés .....	13
Tableau 5 : zoom sur les approches retenues dans les 10 systèmes de S&E analysés .....	15
Tableau 6 : types d'indicateurs utilisés dans les systèmes de S&E agrégés .....	17
<b>Liste des figures</b>	
Figure 1 : exemple d'indicateurs utilisés par l'ASC (Royaume-Uni) pour évaluer les tendances d'évolution des risques et les actions relatives aux écosystèmes forestiers .....	19
Figure 2 : niveau d'exécution des actions d'adaptation et des mesures de quatre des thèmes du PNACC selon l'évaluation à mi-parcours (juin 2013) .....	20

# Liste des abréviations

AMAT	Adaptation and Monitoring Assessment Tool – Outil de suivi-évaluation du Fonds spécial sur les changements climatiques
APA	Aktionsplan Anpassung – Plan d'action d'adaptation (Allemagne)
ASC	Adaptation Sub-Committee – Sous-comité pour l'adaptation (Royaume-Uni)
AQ/CQ	Assurance qualité/contrôle qualité
BMD	Banque multilatérale de développement
CC	Changement climatique
CCC	Climate Change Commission – Commission sur le changement climatique (Philippines, Royaume-Uni)
CCAI	Climate Change Adaptation Initiative (MRC) – Initiative d'adaptation au changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques – United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)
CCP	National Climate Change Program ou CCP – Programme national sur le changement climatique – (Népal)
CCPCC	Comité de coordination du programme sur le changement climatique (Népal)
CCPRF (NCCPRF)	Cadre de résultats du Programme (national) sur le changement climatique – National Climate Change Program Results Framework (Népal)
CCRA	Climate Change Risk Assessment – Évaluation des risques dus au changement climatique (Royaume-Uni)
CIF	Climate Investment Funds – Fonds d'investissement climatiques
CIF, UA	Climate Investment Funds Administrative Unit – Fonds d'investissement climatiques, unité administrative –
DAS	Deutsche Anpassungsstrategie – Stratégie allemande d'adaptation
DEECCCC	District Energy, Environment and Climate Change Coordination Committee – Comité de coordination du district sur l'énergie, l'environnement et le changement climatique (Népal).
DEV/COOR	Développement/coordination
DSROA	Data Supply and Reporting Obligation Agreements – Accords sur les obligations de collecte de données et de transfert d'information (Kenya)
EFLG	Environment Friendly Local Governance – Gouvernance locale respectueuse de l'environnement (Népal)
FEM – PMA/ Fonds spécial	Fonds pour l'environnement Mondial – Pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques – Global Environmental Facility – Least Developed Countries Fund/Special Climate Change Fund (GEF-LDCF/SCCF)
FU	Focal Units – Unités spécialisées (Kenya)
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Coopération allemande au développement)
GRD	Gestion axée sur les résultats de développement – Managing for Development Results (MfDR)
GT	Groupe de travail
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
IMP	Mise en œuvre (implementation)
KCCAP	Kenya Climate Change Action Plan – Plan d'action sur le changement climatique kenyan
KomPass	Centre de compétence sur les impacts climatiques et l'adaptation (Allemagne)
LGU	Local Government Units – Collectivités territoriales (Philippines)
MDA	Ministères, départements et agences (Kenya)
M&R	Monitoring and Reporting – Suivi et élaboration des rapports
MRB	Mekong River Basin – Bassin du Mékong
MRC	Mekong River Commission – Commission du Mékong
MoFALD	Ministry of Federal Affairs and Local Development – Ministère des Affaires fédérales et du Développement local (Népal)
MOSTE	Ministry of Science, Technology and Environment – Ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement (Népal)
MRV	Measurement Reporting & Verification – Mesure, notification et vérification
MSI	Management du système d'information
NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Actions – Actions d'atténuation adaptées au contexte national (Kenya)
NAPA	National Adaptation Programme of Action – Programme d'action pour l'adaptation nationale (Népal)
NCCAP	National Climate Change Action Plan – Plan d'action national sur le changement climatique (Kenya ; Philippines)
NCCPRF	Nepal Climate Change Program Results Framework – Cadre de résultats du programme sur le changement climatique au Népal
NIMES	National Integrated Monitoring and Evaluation System – Système national intégré de suivi et d'évaluation (Kenya)
NPC	Commission nationale de planification (Népal)
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
ONERC	Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (France)
OREDD	Observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable (Maroc)
PNA	Plan national d'adaptation
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique (France)
PPCR	Pilot Program for Climate Resilience – Programme pilote pour la résilience climatique
RREIE	Réseau régional d'échange de l'information environnementale (Maroc)
RBMES	Results-Based Monitoring and Evaluation System – Système de S&E axé sur les résultats (Philippines)
S&E	Suivi et évaluation
STRE	Système d'information régional sur l'environnement (Maroc)
SPCR	Strategic Plan for Climate Resilience – Plan d'investissement national au titre du PPCR
UBA	Umweltbundesamt – Agence fédérale allemande de l'environnement
TAGM	Technical Analysis Group Mitigation – Groupe d'analyse technique sur l'atténuation (Kenya)
TAGA	Groupe d'analyse technique sur l'adaptation (Kenya)
TAGD	Groupe d'analyse technique sur le développement (Kenya)
TAMD	Tracking Adaptation and Measuring Development – Méthodologie « Surveiller l'adaptation et mesurer le développement » (Kenya, Népal)
UE	Union européenne

# 1 Introduction

La dernière décennie a vu croître l'importance de l'adaptation au changement climatique comme priorité politique, ce qui s'est reflété dans l'accroissement des financements destinés à la mise en œuvre d'activités liées à l'adaptation dans le monde. Cette tendance s'est traduite par un regain d'intérêt pour le suivi et l'évaluation (S&E) de l'adaptation (par ex. UNFCCC 2010, Spearman et McGray 2011, Bours et al. 2013, Ford et al. 2013, OCDE 2013) dont l'objet est de s'assurer que de tels financements sont justifiés, efficaces et durables en répondant à la question « quels en sont les effets sur l'adaptation au changement climatique ? ». En parallèle, l'adaptation étant un processus continu et itératif, les décisionnaires des secteurs public et privé à différents niveaux doivent pouvoir s'appuyer sur le retour d'expériences des actions pilotes pour concevoir les démarches à venir.

Jusqu'à présent, la majeure partie des discussions autour du S&E de l'adaptation s'est concentrée sur le développement de cadres et de systèmes d'indicateurs aux niveaux des projets et des programmes. En revanche, relativement peu d'attention a été portée au suivi et à l'évaluation à des niveaux plus élevés ou plus agrégés – c'est-à-dire au niveau de portefeuilles de projets nationaux, régionaux et internationaux – dans lesquels le contexte institutionnel, la méthode retenue, et le contenu sont caractérisés par plus de complexité et sont associés à des questions plus stratégiques, telles que :

- Comment le climat change-t-il ?
- Quels sont les impacts observés du changement climatique ?
- Quels progrès ont été accomplis par rapport aux objectifs d'adaptation nationaux/régionaux et aux objectifs de développement ?
- Comment évolue la mise en œuvre des mesures d'adaptation qui répondent aux impacts climatiques ?
- Quels sont les résultats et les bénéfices qui découlent de la mise en œuvre d'actions d'adaptation ?

- Quelles sont les mesures qui fonctionnent dans l'adaptation au changement climatique et pourquoi ?

En soi, ce rapport a pour but de présenter un éventail d'approches et d'expériences différentes dans la conception et la mise en œuvre (pilote) de systèmes de S&E de l'adaptation au changement climatique au niveau des résultats agrégés. Il s'agira d'effectuer une comparaison approfondie de dix dispositifs de S&E construits à partir de données agrégées, en prenant en compte plusieurs paramètres, à savoir :

- **le contexte** : le cadre politique de l'adaptation, l'objectif du système de S&E, son niveau d'application et d'agrégation et son état d'avancement en date du mois d'octobre 2013 ;
- **la méthode retenue** : les institutions chargées du S&E de l'adaptation, la façon dont le dispositif de S&E a été établi et les étapes à suivre pour effectuer le S&E de l'adaptation ;
- **le contenu** : les différentes approches du S&E de l'adaptation, les données et les informations requises pour effectuer l'analyse, les résultats et les outils utilisés dans la préparation et la diffusion des rapports spécifiques à chaque dispositif.

Les informations utilisées pour réaliser cette étude comparative sont issues de revues documentaires et de la conduite d'entretiens avec les acteurs clés impliqués dans la conception et la mise en œuvre des différents systèmes de S&E.

Le rapport commence par une synthèse des dispositifs de S&E construits à partir de données agrégées, puis décomposés selon le cadre présenté ci-dessus et dans lequel les points communs et les différences entre les systèmes sont mis en évidence.



## 2 Vue d'ensemble des systèmes agrégés de S&E de l'adaptation au changement climatique

La mobilisation d'efforts en vue de créer des systèmes de S&E de l'adaptation a récemment connu un véritable élan à différents niveaux aussi bien parmi les décideurs qui développent les stratégies d'adaptation que parmi les bailleurs de fonds qui veulent connaître la valeur de leurs investissements. Il s'agit de savoir si les ressources investies dans l'adaptation ont bien donné les résultats escomptés, comme par exemple une amélioration de l'état de préparation, la réduction de la vulnérabilité ou des prestations de service plus résilientes. On constate l'apparition de premiers retours d'expérience du S&E de l'adaptation car de plus en plus de systèmes sont en phase de transition ou entre la phase de conception et la phase d'exécution.

Des systèmes de S&E de l'adaptation apparaissent tant dans les pays en développement que dans les pays développés ainsi qu'au sein des organismes internationaux qui sont responsables de la programmation et du financement à grande échelle de programmes liés à l'adaptation. Alors que le nombre de systèmes en cours de développement n'a cessé de croître au cours des cinq dernières années, on constate néanmoins que relativement peu d'entre eux sont bien établis et pleinement opérationnels.

### Encadré 1 : définition des mots-clés

- **Suivi** : recueil systématique d'informations qui permettent aux acteurs de vérifier la mise en œuvre d'une mesure ou l'atteinte d'objectifs préétablis.
- **Évaluation** : processus permettant de mesurer l'impact ou l'efficacité d'une action de façon à atteindre des objectifs préétablis.
- **Indicateur** : caractéristique ou variable mesurable qui permet de décrire une situation existante et d'identifier les changements ou les évolutions sur une période de temps donnée.
- **S&E agrégé** : suivi et évaluation qui regroupe les résultats d'une série d'évaluations à des niveaux d'analyse inférieurs (par ex. aux niveaux des projets, des secteurs ou des districts) de façon à permettre de comprendre une situation à un niveau plus élevé ou méta-niveau (par ex. au niveau régional ou national).



Le tableau 1 ci-dessous récapitule les systèmes documentés et analysés dans le contexte actuel des thèmes de recherche et des politiques. Il ne constitue pas une liste exhaustive des dispositifs agrégés de S&E existants, car de

nombreuses initiatives sont en cours, en particulier au niveau national. En revanche, le tableau offre une photographie des systèmes qui sont à un stade de développement et de mise en œuvre relativement avancé.

**Tableau 1 : aperçu de systèmes agrégés de S&E dont le développement est relativement avancé**

Niveau municipal	Statut
Ville de New York	Système d'indicateurs qui permet de suivre les impacts du changement climatique et l'adaptation à ce dernier afin de renseigner le « parcours flexible d'adaptation » (« Flexible Adaptation Pathway ») de la ville de New York. Quatre catégories d'indicateurs sont identifiées ; un dispositif a été proposé pour la collecte et la gestion des données, des informations et des connaissances associées.
Niveau national	Statut
Australie	Un Cadre national d'évaluation de l'adaptation est en cours d'élaboration. Une série de 12 indicateurs a été initialement identifiée et fait actuellement l'objet d'une concertation ; publication prévue en 2014.
Allemagne	Un système d'indicateurs permet de rendre compte des impacts du changement climatique et des mesures d'adaptation se rapportant aux secteurs prioritaires définis dans la Stratégie allemande d'adaptation (DAS) : les indicateurs proposés (~100) sont en cours de révision et le premier rapport de suivi est attendu pour la fin de l'année 2014.
France	Un système d'indicateurs permet de rendre compte de la progression du Plan national d'adaptation (2011–2015), qui comprend 230 mesures. À chacune des mesures correspond au moins un indicateur de suivi. Le système est actuellement opérationnel.
Kenya	Un système d'indicateurs pour « mesurer, suivre, évaluer, vérifier et notifier » les effets des actions d'adaptation mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action national kényan sur le changement climatique. Existence de listes d'indicateurs à plusieurs niveaux. Des listes longues et courtes d'indicateurs ont été établies au niveau national et des comités afin de mesurer les performances de l'adaptation. Le système a été ratifié en 2013 et est en cours d'instauration.
Mongolie	Projet d'établissement d'un système d'indicateurs devant permettre de suivre les effets des mesures d'adaptation mises en œuvre lors de la première phase du Programme d'action national sur le changement climatique (2011). Les indicateurs sont en cours d'élaboration.
Maroc	Un système d'indicateurs permet de mesurer les vulnérabilités au changement climatique, de suivre les processus d'adaptation et les résultats dans des secteurs choisis de deux régions, ainsi que de les intégrer dans le Système d'information régional sur l'environnement (SIRE). Ce dispositif est en cours de développement et devrait être opérationnel d'ici mi-2014.
Mozambique	Un cadre de S&E répondant aux besoins nationaux et internationaux a pour objet de suivre les impacts du changement climatique ainsi que les allocations budgétaires nationales et les financements internationaux liés au climat. Ce cadre a été proposé dans sa version préliminaire et comporte une série d'indicateurs. En cours de développement.
Népal	Un système d'indicateurs utilise une approche-cadre harmonisée axée sur les résultats. Les cinq indicateurs principaux du PPCR seront utilisés. Le dispositif est en cours de développement. Au niveau infranational, un système, en phase de mise en œuvre initiale, permettra également de suivre et d'évaluer des activités respectueuses de l'environnement (y compris celles qui sont liées au changement climatique). Le lien entre les deux dispositifs n'a pas encore été établi.
Norvège	Un système d'apprentissage par la pratique est structuré autour d'évaluations nationales de vulnérabilité et d'adaptation conduites de façon itérative. Celles-ci sont alimentées par des enquêtes auprès des municipalités, des projets de recherche, des projets pilote et des concertations. Le système est actuellement opérationnel.
Philippines	Un système d'indicateurs utilisant un cadre axé sur les résultats doit permettre de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action national sur le changement climatique qui s'articule autour de sept priorités stratégiques. Un ensemble d'indicateurs préliminaires a été développé. Le système est en cours de révision.
Royaume-Uni	Réalisation d'évaluations régulières et détaillées de l'adaptation, qui consistent à suivre les évolutions des risques liés au climat à l'aide d'indicateurs, et à évaluer l'état de préparation aux changements climatiques futurs en analysant les processus décisionnels. Le dispositif est actuellement opérationnel.
Niveau transnational	Statut
Bassin du Mékong	Système d'indicateurs qui permet de suivre et de rendre compte de l'état du changement climatique et de l'adaptation dans la région du Mékong. En cours de développement.
Niveau financier	Statut
Fonds d'adaptation	Ce système d'indicateurs utilise un cadre de gestion axé sur les résultats. Les indicateurs de résultats et de processus sont utilisés pour mesurer l'accomplissement des résultats qui découlent des deux objectifs du Fonds (à savoir la réduction de la vulnérabilité et l'accroissement de la capacité d'adaptation aux niveaux local et national) ainsi que pour mesurer l'efficacité et l'efficacité du Fonds d'adaptation. Actuellement opérationnel.
FEM – PMA/ Fonds spécial	Un système d'indicateurs permet de mesurer la progression vers des résultats stratégiques et opérationnels établis dans le cadre de résultats du FEM/PMA. Il comporte un outil d'évaluation et de suivi de l'adaptation (AMAT) sur Excel qui est actuellement testé.
Fonds international pour le climat (UK)	Ce système de suivi est structuré autour de 15 indicateurs clés de performance concernant trois domaines : l'humain, l'environnement et les facteurs influant sur le changement. Il combine des indicateurs de résultats stratégiques et opérationnels. Le dispositif est actuellement opérationnel.
Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR)	Ce système d'indicateurs est destiné à surveiller les processus et les résultats du modèle logique et du cadre de résultats du PPCR. Les cinq indicateurs principaux sont mesurés à l'aide de méthodes participatives et qualitatives utilisant des fiches d'évaluation et des tableaux de données. Actuellement opérationnel.

Les systèmes de S&E présentés dans le tableau 1 ont vocation à suivre la progression de l'adaptation en ayant fait le choix d'approches différentes. Celles-ci sont fondées sur des hypothèses sur la façon dont les résultats d'adaptation se manifestent :

- Suivre le changement climatique et ses impacts sur les systèmes socio-écologiques, essentiellement afin de créer un contexte actualisé pour suivre les actions d'adaptation.
- Suivre la progression de la mise en œuvre d'actions d'adaptation, en supposant que des actions réussies sont synonymes d'adaptation.
- Suivre la vulnérabilité/la résilience d'un système, à travers des études régulières de vulnérabilité/résilience, en émettant l'hypothèse que réduire la vulnérabilité/accroître la résilience sont synonymes d'une adaptation réussie.
- Suivre les résultats stratégiques des actions d'adaptation, ceux-ci étant compris en termes de réduction de l'exposition aux stress climatiques, d'accroissement de la capacité d'adaptation (souvent formulée en termes de résultats de développement), de diminution de la sensibilité, ou d'une combinaison de l'ensemble de ces éléments.

Ces approches ne s'excluent pas l'une l'autre et chaque système de S&E peut tout à fait intégrer plusieurs. En effet, la plupart des systèmes de S&E du tableau 1 adoptent une sorte d'approche hybride, en particulier les systèmes basés sur la formulation de plans d'action d'adaptation dans

lesquels il est relativement facile de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre. La conduite d'évaluations et/ou l'emploi d'indicateurs sont alors utilisés pour écrire l'histoire de l'adaptation dans ces systèmes. La conduite d'évaluations est plus fréquente dans le cadre des systèmes nationaux et transnationaux, car ce type d'analyse est plus facilement mené pour un pays ou une région que pour un portefeuille de projets couvrant une multitude de pays dispersés dans le monde. La manière dont ces évaluations sont exploitées par la suite est également variable. En effet, dans certains cas, ces évaluations contribuent au développement d'un dispositif de S&E (c'est le cas des diagnostics sectoriels menant à l'identification d'actions d'adaptation, pour lesquelles un système de S&E est développé). Dans d'autres cas, elles font partie intégrante des outils du système de S&E lui-même (par exemple l'évaluation de l'évolution de l'état de préparation face au CC au Royaume-Uni). Presque tous les systèmes de S&E (à l'exception de celui de la Norvège) sont associés à des listes d'indicateurs allant de cinq (PPCR, Népal) à plus de 100 (liste provisoire d'indicateurs en Allemagne), ce qui reflète l'emploi d'une grande variété de paramètres pour caractériser l'adaptation à plusieurs échelles. Presque la moitié des systèmes utilisent un cadre de résultats qui articule les relations de cause à effet et qui montre de façon explicite le lien entre les actions et les résultats attendus. Cela se vérifie en particulier au niveau des fonds internationaux (cf. tableau 1), mais également dans le dispositif mis en place aux Philippines. Il est cependant intéressant de mentionner que l'utilisation de cadres de résultats n'est pas une condition nécessaire à l'utilisation d'indicateurs d'adaptation.



# 3 Analyse comparative de dix systèmes agrégés de S&E de l'adaptation

Pour aller au-delà de ces observations générales, dix systèmes agrégés de S&E ont été choisis pour faire l'objet d'une analyse détaillée et d'une comparaison du contexte, de l'approche retenue et de leurs contenus respectifs. Les dix systèmes concernés sont ceux mis en place par la France, l'Allemagne, le Kenya, la Commission du bassin du Mékong (MRC), le Maroc, le Népal, la Norvège, les Philippines, le Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR), et le Royaume-Uni. Ils ont été sélectionnés en raison de leur niveau relativement avancé de développement et/ou d'exécution, et de la disponibilité des informations sur leur évolution. D'ailleurs, la préférence a été donnée aux systèmes nationaux, car les résultats de la présente étude sont essentiellement destinés aux acteurs de niveau national.

## 3.1 Éléments contextuels

Les éléments contextuels relatifs à chacun des dix systèmes sont synthétisés dans le tableau 2 ci-dessous. Les systèmes sont décrits selon leur appellation, leurs objectifs, leur(s) niveau(x) d'application, et leur approche de l'agrégation – c'est à dire du type d'éléments utilisés et regroupés pour pouvoir appréhender la progression de la capacité d'adaptation à un niveau macro ou méta.

**Tableau 2 : contexte des dix systèmes agrégés de S&E de l'adaptation sélectionnés**

Pays ou programme	Intitulé du système de S&E	Objectifs	Niveau(x) d'application	Agrégation des données basée sur
France	Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) – 2011	Suivre la progression de la mise en œuvre des initiatives du PNACC et, lorsque cela est possible, évaluer leurs impacts	National	20 domaines thématiques
Allemagne	Stratégie allemande d'adaptation au changement climatique (DAS) – 2008	Suivre les impacts du changement climatique et les réponses en termes d'adaptation pour les 15 champs d'action définis dans la DAS	National	15 champs d'action (dont 2 transversaux)
Kenya	Plan d'action national sur le changement climatique (NCCAP) – 2013 à 2017	Mesurer, suivre, évaluer, contrôler et rendre compte des résultats des actions d'adaptation	National Comtés	Échelle sectorielle et géographique
Commission du bassin du Mékong (MRC)	Planification de l'adaptation à différents niveaux du bassin inférieur du Mékong	Suivre et rendre compte de l'état du changement climatique et de l'adaptation dans la région du Mékong	Bassin	Échelle sectorielle et géographique
Maroc	Système d'information régional sur l'environnement (SIRE)	Suivre et rendre compte des impacts du changement climatique, des vulnérabilités et de l'adaptation dans deux régions.	Infranational	Niveau sectoriel (eau, agriculture, biodiversité/forêts) et géographique
Népal	Programme national sur le changement climatique (CCP)	Suivre la progression, les réalisations et les leçons apprises dans la mise en œuvre du Programme national (PCC)	Programme	Huit projets nationaux
	Cadre pour une gouvernance locale respectueuse de l'environnement (EFLG)	Suivre et évaluer les activités de développement respectueuses de l'environnement (y compris l'intégration du changement climatique dans les plans de développement locaux.) Note : ce système de S&E ne concerne pas exclusivement l'adaptation.	Infranational	Niveau sectoriel (environnement, climat, réduction des risques de catastrophes et gestion des déchets)
Norvège	Plan d'action sur l'adaptation – 2008 ; Évaluation nationale de la vulnérabilité – 2010	Tirer les leçons de ce qui fonctionne dans l'adaptation et savoir pourquoi (en mettant l'accent sur l'information qualitative) de façon à renseigner les politiques publiques	National, Municipal	Résultats d'enquêtes, de la recherche, de projets pilotes et de consultations
Philippines	Plan d'action national sur le changement climatique (NCCAP) – 2011	Suivre la mise en œuvre du Plan d'action national, et évaluer son efficacité, son efficacité et son impact	National	Sept priorités stratégiques
Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR)	Plan de développement répondant au climat ; activités du PPCR	Suivre l'évolution nationale vers un développement résilient à l'égard du climat. Suivre et rendre compte de la mise en œuvre du PPCR	Programme national	Projets issus des 18 pays participants
Royaume-Uni	Programme national d'adaptation (NAP) – 2013	Suivre la préparation du pays vis-à-vis des impacts climatiques dans les secteurs prioritaires	National	Sept thèmes politiques

**Cadrage :** les systèmes de S&E présentés ont été formulés sous forme de mandat politique, et dans certains cas, par des institutions de S&E et selon des méthodes dans lesquelles le suivi-évaluation de l'adaptation a été intégré. On peut mentionner en particulier :

- **La planification des politiques nationales :** suivre la mise en œuvre et les effets de politiques nationales d'adaptation, qu'elles revêtent la forme de stratégies d'adaptation (Allemagne, Norvège), de plans d'action (France, Kenya, Philippines) ou de programmes (Royaume-Uni).
- **Les programmes (régionaux) et leurs objectifs :** suivre l'avancement des objectifs des programmes (PPCR, MRC et Népal), qui sont parfois définis de façon plus explicite que les mandats politiques.
- **Des volontés nationales ou régionales d'intégrer un suivi environnemental dans des structures de S&E existantes :** par exemple au Maroc, l'intégration d'un dispositif de S&E de l'adaptation au changement climatique a été perçue comme une opportunité de renforcer et d'utiliser le Système d'information régional sur l'environnement (SIRE) et a permis d'institutionnaliser le suivi-évaluation de l'adaptation (en l'absence de politiques d'adaptation formalisées, car en cours de développement, au niveau régional). La volonté d'intensifier les processus de surveillance de l'environnement pour appuyer le suivi de l'adaptation se manifeste dans d'autres systèmes de S&E, notamment en Allemagne, au Royaume-Uni et au sein de la Commission du Mékong.

**Objectifs :** lorsqu'il s'agit d'en préciser les objectifs fondamentaux, on constate que les systèmes de S&E ont principalement pour objet le suivi, et que seulement trois d'entre eux mentionnent explicitement l'évaluation (la France, le Kenya et les Philippines). Même lorsque l'évaluation est clairement mentionnée, elle n'est pas toujours associée à un cadre ou bien celui-ci est encore « en cours de développement ». Si l'on creuse un peu plus loin, on constate que chacun des systèmes met en avant un ou plusieurs des objectifs suivants pour justifier la mise en œuvre du S&E de l'adaptation.

- **La prise de décisions :** l'objectif de tout système de S&E est de mettre à disposition des informations pour appuyer la prise de décisions, que celles-ci concernent la formulation ou la priorisation de mesures d'adaptation ou bien l'ajustement d'actions ayant déjà démarré.
- **La redevabilité :** une étude récente de l'OCDE portant sur les systèmes de S&E en Allemagne, au Népal et au Royaume-Uni (OCDE, 2013) a souligné que les évaluations de projets et de programmes accordent de plus en plus d'importance à la notion de redevabilité. Étant donné que le Népal et beaucoup d'autres pays en développement adoptent une approche programmatique de l'adaptation et/ou s'appuient fortement sur le soutien externe pour mettre en œuvre des actions d'adaptation, il n'est pas surprenant que les systèmes de S&E des pays en développement intègrent la redevabilité alors que les systèmes mis en place dans les pays développés s'at-

tachent essentiellement à surveiller la progression de la résilience climatique. La redevabilité reste néanmoins un objectif implicite dans les systèmes des pays développés puisqu'elle permet de démontrer l'efficacité de l'allocation et de l'utilisation des ressources. Par conséquent, chacun des dix systèmes cherche à démontrer, à divers degrés, le bon usage des ressources (c'est-à-dire de l'argent des contribuables, des bailleurs de fonds et des financements privés) aux institutions responsables de la gouvernance (par exemple les gouvernements nationaux, les ministères, les conseils d'administration des Fonds, les États membres, etc.).

- **L'apprentissage :** étant donné la nature récente et itérative de l'adaptation, plusieurs systèmes de S&E (PPCR, Népal, et Norvège) considèrent l'apprentissage comme l'un des objectifs à retenir et les activités d'apprentissage comme faisant partie intégrante du processus de S&E. Cela consiste, par exemple, à réaliser régulièrement un inventaire sur l'état de la connaissance sur l'adaptation, à mettre en place des mécanismes de partage des connaissances en ligne ou en direct à travers la conduite de réunions et de concertations qui permettent d'échanger sur différentes expériences et de partager les résultats de la recherche. La Norvège en particulier s'est même abstenue de qualifier son dispositif de « système de S&E » en raison de son approche spécifique de l'apprentissage par la pratique qui s'appuie fortement sur les interactions régulières avec des acteurs à tous les niveaux pour comprendre l'évolution des conditions, ce qui doit être adapté et ce qui fonctionne. En effet, participation et concertation sont des composantes essentielles du fonctionnement des systèmes de S&E qui mettent en avant l'apprentissage, comme cela est décrit dans le chapitre suivant.
- **La gestion des connaissances :** le développement des systèmes de S&E de l'adaptation est également perçu comme une opportunité permettant de systématiquement recueillir, organiser, stocker et partager des informations sur le changement climatique, les impacts, les risques, la vulnérabilité, l'adaptation, etc. Par exemple, le système kényan prévoit l'établissement de dispositifs institutionnels – sous la forme de contrats de fournitures de données et d'obligation de notification (DSROA) – pour s'assurer que les informations nécessaires au suivi de l'adaptation sont regroupées au sein d'un référentiel de données centralisé.

**Niveaux d'application et d'agrégation :** une grande majorité des systèmes sélectionnés dans le cadre de ce rapport s'applique au niveau national, via une stratégie nationale ou un plan national, à quelques exceptions près – par exemple la MRC qui vise à surveiller et rendre compte du changement climatique et de l'adaptation au niveau du bassin du Mékong, le Népal et le PPCR qui ont adopté une approche à la fois nationale et programmatique, et le Maroc où le S&E a commencé par le niveau régional. Quelques systèmes identifient explicitement d'autres niveaux d'utilisation qui sont appropriés au fonctionne-

ment du processus de S&E, comme le Kenya qui se repose sur les informations provenant des comtés, et la Norvège qui s'appuie sur les actions mises en œuvre au niveau municipal. En termes d'approche d'agrégation des données, les résultats sont regroupés par secteur (France, Kenya), par thèmes tels que les « champs d'action transversaux » (Allemagne), « par préoccupations prioritaires » (MRC), « par priorités » (Philippines) et « par secteurs de risque prioritaires » (GB), par projets et objectifs des programmes (Népal, PPCR), échelle géographique (niveau local, national, régional) ou une combinaison s'y rapportant (Kenya, Maroc et MRC). L'idée est alors d'articuler les résultats de ces secteurs de façon à pouvoir décrire la progression (ou pas) de l'adaptation au changement climatique.

L'agrégation des données est une fonction importante, voire une obligation des organismes chargés de rendre compte : ceux qui cherchent à intégrer le S&E de l'adap-

tation dans les dispositifs existants peuvent employer, par exemple, des processus déjà établis qui sont organisés selon le secteur ou le niveau de gouvernance (par exemple au Maroc, où la surveillance de l'adaptation est devenue une partie du système d'information régional sur l'environnement). Les systèmes qui cherchent à rendre compte des actions prioritaires d'une stratégie ou d'un plan d'adaptation devront, quant à eux, peut-être agréger leurs données, leurs informations et leurs connaissances de façon thématique.

### 3.2 Méthodes retenues

Le tableau 3 ci-dessous présente de façon synthétique le cadre institutionnel, l'approche retenue (dans la conception et la mise en œuvre des dispositifs de S&E) ainsi que les ressources et les compétences nécessaires s'y rapportant.

**Tableau 3 : approches retenues par les systèmes de S&E de l'adaptation**

Pays ou programme	Cadre institutionnel	Processus de création du dispositif	Processus de mise en œuvre	Ressources nécessaires
France	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (<b>ONERC</b>) dépendant du ministère de l'Écologie [DEV/COOR]</li> <li>Ministères concernés [IMP]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Exigence statutaire (légale)</b> depuis 2009 (développement d'un dispositif dans un délai de deux ans)</li> <li>Le dispositif se base sur des analyses sectorielles de la vulnérabilité conduites en 2009 (au niveau national et peu détaillées)</li> <li>Le dispositif fait partie intégrante du Plan national d'adaptation (PNACC), développé via un processus national de <b>consultation conduit sur 18 mois</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi de l'exécution (et parfois des résultats) des mesures d'adaptation du PNACC</li> <li>Évaluation des résultats (et si possible des impacts) des actions d'adaptation en termes d'efficacité</li> <li>Comptes rendus et exploitation des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu intensif en termes de ressources</li> <li>Exécution coordonnée par l'équivalent d'une personne à plein temps (expert en matière d'adaptation) + contributions en nature des ministères impliqués</li> </ul>
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de compétence sur les impacts du climat et l'adaptation (<b>KomPass</b>) dépendant de l'Agence fédérale allemande de l'environnement (UBA) qui elle-même dépend du ministère fédéral de l'Environnement. Collaboration avec plusieurs agences gouvernementales et non gouvernementales [DEV &amp; COOR], exécution conjointe en coordination avec diverses agences qui fournissent les données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Obligation politique</b> issue de la Stratégie pour l'adaptation au changement climatique établie en 2008.</li> <li><b>Processus sur cinq ans</b> initié à travers trois études scientifiques consécutives entre 2009 et jusqu'à mi-2014 (prévision) afin de prioriser des champs tangibles et de développer des indicateurs provisoires.</li> <li>Approche basée depuis 2010 sur un <b>processus participatif intensif impliquant de nombreux acteurs</b> (experts techniques et institutionnels) pour identifier les données appropriées et établir une série d'indicateurs</li> </ul>	Conçu de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les données relatives aux indicateurs choisis seront recueillies par plusieurs organismes gouvernementaux.</li> <li>Le rapport provisoire de surveillance sera passé en revue par les organismes gouvernementaux compétents aux niveaux fédéral et national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessite de nombreuses ressources (participation de plusieurs experts).</li> <li>Participation de nombreuses institutions gouvernementales aux niveaux fédéral et national.</li> <li>Le KomPass est composé de onze experts (en évaluation économique, relations publiques, évaluation de la vulnérabilité, réduction des risques de catastrophe, etc.), y compris d'un expert en S&amp;E)</li> </ul>
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Secrétariat au changement climatique dépendant du ministère de l'Environnement et des Ressources minérales</b> [DEV &amp; COOR]</li> <li>Ministères, agences et départements concernés [IMP]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Exigence politique</b> résultant de la Stratégie nationale de réponse au changement climatique (2010).</li> <li>Concept développé dans le cadre du plan d'action sur le CC (KCCA), sur une durée de <b>20 mois à compter d'août 2011</b>.</li> <li>L'approche a été conçue par une équipe de consultants internationaux sur la base de recherches documentaires et d'une consultation</li> </ul>	Conçu de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure, suivi (et évaluation) : les informations sont collectées et contrôlées avant d'être introduites dans le système.</li> <li>Contrôle des résultats.</li> <li>Notification des données dans divers formats appropriés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessite d'importantes ressources (environ 100 personnes seront nécessaires à l'établissement et au fonctionnement du système. Trois ans seront nécessaires pour qu'il devienne complètement opérationnel).</li> </ul>

Pays ou programme	Cadre institutionnel	Processus de création du dispositif	Processus de mise en œuvre	Ressources nécessaires
MRC Initiative d'adaptation au changement climatique (CCAI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipe du programme intitulé <b>Initiative d'adaptation au changement climatique (CCAI)</b> qui dépend de la division environnementale de la MRC, en collaboration avec d'autres programmes de la MRC et les pays membres [DEV &amp; COOR]</li> <li>Pays membres de la MRC [IMP]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Exigences du programme (CCAI)</b> et développement en parallèle d'une base de données à l'échelle du bassin</li> <li>Démarrage de zéro (aucune expérience précédente au niveau du bassin)</li> <li><b>Le processus actuel a commencé en janvier 2012</b> par un exercice d'information et d'examen des pratiques existantes aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux et a été soutenu par les consultants internationaux</li> <li>Approche en concertation et approuvée par les pays membres de la MRC</li> </ul>	N/A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus de développement relativement exigeant en ressources (expertise de consultants internationaux, nationaux et régionaux) + appui de la GIZ</li> <li>L'équipe du programme CCAI est composée d'experts techniques (aucun expert en matière de S&amp;E)</li> </ul>
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD)</b> établis dans chaque région [DEV, COOR &amp; IMP]</li> <li><b>Réseau Régional d'Échange de l'Information Environnementale (RREIE)</b>, composé essentiellement de représentants des services sectoriels décentralisés [DEV &amp; IMP]</li> </ul>	<p>Intégration du suivi de l'adaptation dans le SIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conception du dispositif</b> à l'aide d'études de vulnérabilité dans 2 régions pilotes ; évaluation des systèmes de S&amp;E existants ; identification des besoins des utilisateurs ; développement d'une méthode de suivi</li> <li><b>Opérationnalisation</b> : développement d'indicateurs à partir de chaînes de causalité et d'impacts du changement climatique, à travers la conduite de dialogues multipartites avec les représentants des OREDD et du RREIE</li> <li><b>Processus d'ajustement</b> : pour réajuster ou élargir le dispositif à d'autres secteurs</li> </ul>	N/A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus de développement et de mise en œuvre relativement peu coûteux et d'un bon rapport coût/efficacité : suivi de l'adaptation intégré dans un dispositif existant et exploitation de données déjà disponibles</li> <li>Processus soutenu par la GIZ et des consultants nationaux et internationaux</li> </ul>
Népal (niveau programmatique)	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Comité de coordination du Programme sur le changement climatique (CCPCC)</b> dépendant du ministère de l'Environnement [DEV/COOR]</li> <li>Agences sectorielles gouvernementales au niveau national et partenariat pour le développement [IMP]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exigence politique issue de la Politique sur le changement climatique de 2011</li> <li>Utilisation des indicateurs fondamentaux du PPCR</li> <li>Établissement d'un système de gestion de l'information (MIS) de façon à suivre et assurer la cohérence entre les indicateurs)</li> </ul>	N/A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repose autant que possible sur des données et systèmes d'information existants</li> </ul>
Népal (niveau infranational)	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ministère des Affaires fédérales et du Développement local (MoFALD)</b> [DEV &amp; COOR]</li> <li><b>Entités locales</b> (par exemple ménages, villages, municipalités, districts) [IMP]</li> </ul>	<p>Un cadre appelé EFLG comprend un système de S&amp;E et a été développé sur une période de 12 mois à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une revue et une analyse des politiques climatiques et environnementales</li> <li>des consultations d'acteurs clés aux niveaux national et local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre se fera sur une base volontaire et concurrentielle.</li> <li>Des comités de coordination au niveau central, des districts et des villages seront mis en place pour surveiller et évaluer les activités respectueuses de l'environnement</li> </ul>	N/A
Norvège	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Agence environnementale norvégienne</b></li> <li><b>Programme norvégien d'adaptation au climat</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'action d'adaptation (2008)</li> <li>Analyse nationale de la vulnérabilité et de l'adaptation (2010)</li> <li>Stratégie d'adaptation (2013)</li> </ul> <p>Chacun détermine des domaines et des actions prioritaires et attribue des rôles et des responsabilités qui constituent la base de la mise en œuvre de la démarche d'adaptation. Les leçons tirées de chaque phase de mise en œuvre sont exploitées pour formuler les politiques ultérieures</p>	<p>L'approche d'apprentissage par la pratique se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des études régulières sur les actions au niveau municipal</li> <li>des projets de recherche</li> <li>des projets pilotes</li> <li>la consolidation des informations issues des retours d'expérience qui alimentent régulièrement (tous les 5 à 7 ans) des évaluations nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessite peu de ressources</li> <li>La démarche accentue la nécessité de construire à partir des initiatives et des entités existantes et de ne pas faire peser de charge excessive sur les partenaires (par ex. les municipalités)</li> </ul>

Pays ou programme	Cadre institutionnel	Processus de création du dispositif	Processus de mise en œuvre	Ressources nécessaires
Philippines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission sur le changement climatique (CCC), organisme indépendant rattaché au bureau présidentiel [DEV &amp; IMP]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation légale découlant de la Loi sur le changement climatique (2009)</li> <li>Processus en cours d'exécution ayant démarré en octobre 2012</li> <li>Conception par une équipe de consultants nationaux et internationaux avec la participation de plusieurs agences sectorielles nationales</li> <li>Revue et développement provisoire d'indicateurs et de chaînes d'impacts en cascade dans le cadre du NCCAP</li> </ul>	N/A	<ul style="list-style-type: none"> <li>La CCC comporte un comité consultatif d'experts institutionnels et techniques (recherche, secteur privé, société civile)</li> <li>Appui de consultants nationaux et internationaux (expertise technique) ; la démarche est soutenue par la GIZ</li> </ul>
Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'unité de gestion administrative des Fonds d'Investissement Climatiques (CIF) en collaboration avec les Banques Multilatérales de Développement (BMD et les pays pilotes [DEV/COOR])</li> <li>Pays pilotes du PPCR en collaboration avec les BMD [IMP]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exigences programmatiques du PPCR</li> <li>Démarche itérative de rationalisation conduite pendant deux ans, basée sur des retours d'expérience réguliers des pays et des BMD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans chaque pays pilote :</li> <li>Préparation d'un plan de travail par pays</li> <li>Établissement des données de référence et des données cibles</li> <li>Collecte de données, synthèse, agrégation et élaboration des rapports</li> <li>Apprentissage et ajustements à travers des réunions et des discussions aux niveaux national et international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessite peu de ressources en raison d'une approche rationalisée et de la capacité de s'appuyer sur l'expertise en S&amp;E des BMD et des pays pilotes</li> <li>Experts en S&amp;E de l'Unité administrative du CIF</li> </ul>
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-comité pour l'adaptation (ASC) qui fait partie du Comité sur le changement climatique (comité consultatif indépendant auprès du Parlement) [DEV &amp; IMP]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation légale découlant de la Loi sur le changement climatique (2008)</li> <li>En cours depuis 2009</li> <li>Fait partie d'un processus continu d'apprentissage à travers une série d'études scientifiques et des études de vulnérabilité annuelles sur des secteurs prioritaires et conduites depuis 2010.</li> </ul>	Processus itératif et cyclique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation</li> <li>Planification</li> <li>Reporting</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessite d'importantes ressources (processus détaillé, études de vulnérabilité annuelles)</li> <li>Les six membres de l'ASC sont nommés par le Premier ministre. Ils travaillent à temps partiel et sont pour la plupart des universitaires, des scientifiques et des économistes spécialisés dans le changement climatique.</li> </ul>

Légende : COOR = 'coordination'; DEV = 'développement'; IMP = 'implémentation'

**Dispositions institutionnelles :** le ministère de l'Environnement est le plus souvent l'institution principale en charge du développement et de la coordination du système de suivi-évaluation de l'adaptation (par ex. en France, en Allemagne, au Kenya et au Népal). Cependant, dans tous les cas passés en revue dans le cadre de cette étude, ce ministère est souvent associé à un solide processus d'exécution interministérielle. Il est intéressant de noter qu'au Royaume-Uni et aux Philippines, le système est développé et coordonné par des agences qui rendent compte directement au Parlement (au Royaume-Uni par l'intermédiaire d'un comité scientifique indépendant) ou au bureau du Président (aux Philippines par l'intermédiaire d'un organe gouvernemental) démontrant ainsi un niveau élevé d'engagement vis-à-vis de cette question. D'autres pays préfèrent adopter une approche moins intensive, en grande partie à cause de contraintes en termes de ressources et dans le souci de ne pas surcharger les personnes et les systèmes existants. Dans ce cas, le S&E de l'adaptation est en grande partie intégré au sein de structures institutionnelles et de processus déjà fonctionnels (par ex. en France, au Maroc, en Norvège).

De la même façon, les acteurs en charge de la coordination des systèmes de S&E de l'adaptation ont, selon les pays, un profil plutôt scientifique ou orienté vers la recherche (par

ex. au Royaume-Uni, le sous-comité pour l'adaptation comprend sept experts dont six sont des universitaires), ou un profil plutôt technique ou politique (par ex. l'Unité administrative des CIF, qui développe et coordonne le PPCR est composée d'experts en S&E, l'ONERC français d'experts en adaptation, et l'équipe du programme d'Initiative d'adaptation au changement climatique (CCAI) de la MRC d'experts techniques). Certaines équipes combinent plusieurs types d'expertise à la croisée des domaines scientifiques et politiques (par ex. le KomPass allemand est composé de 11 experts couvrant plusieurs compétences telles que l'évaluation économique, l'étude de vulnérabilité, les relations publiques et le suivi-évaluation ; aux Philippines, la Commission sur le changement climatique comprend un conseil consultatif constitué d'experts techniques et politiques).

Le cadre institutionnel des systèmes de S&E de l'adaptation est souvent lié à l'existence d'un système en place et répond au soucis d'éviter la duplication des efforts, comme on peut le constater en France (en pratique le suivi de l'adaptation est lié avec les systèmes de S&E sectoriels), en Allemagne (celui-ci repose sur des séries de données déjà existantes à plusieurs niveaux de gouvernance) ou au Kenya (en théorie le système est lié au Système national intégré de S&E). Ailleurs, comme au Maroc ou au Népal,

l'adaptation au climat est prise en compte dans les systèmes de S&E existants. Au Népal, un processus « à deux voies » est en cours d'opérationnalisation du niveau national vers le niveau local. Il consiste à intégrer le changement climatique dans la planification budgétaire de l'État et à mettre à jour le système actuel d'indicateurs de développement nationaux pour y inclure des indicateurs de changement climatique. En même temps, des systèmes spécifiques de S&E de l'adaptation sont développés au niveau des programmes et au niveau local.

**Processus de S&E (méthode retenue) :** un environnement propice à l'adaptation climatique est en place dans tous les pays concernés. Le développement du dispositif de S&E de l'adaptation répond toujours à un cadre juridique, politique ou programmatique (France, Royaume-Uni, Allemagne, Kenya, PPCR, et MRC). Ceci contribue à garantir la durabilité du processus et l'implication des parties prenantes.

La période nécessaire pour mettre en place un système de S&E est très variable selon les systèmes passés en revue : de 18–20 mois (respectivement pour la France et le Kenya) jusqu'à cinq ans (au Royaume-Uni et en Allemagne) en passant par une durée intermédiaire (approximativement deux ans pour le dispositif de S&E du PPCR). Mais la plupart des systèmes passés en revue est toujours en cours de développement (le Maroc et la MRC ont initié le processus en janvier 2012, et les Philippines en octobre 2012). Jusqu'à présent, il n'existe donc qu'une expérience limitée en termes de mise en œuvre réelle.

La présente étude montre donc que la mise sur pied de dispositifs de S&E de l'adaptation est souvent un processus de longue haleine. Ceci s'explique par un éventail de facteurs que l'on peut lister de façon non exhaustive : la concurrence, voire le chevauchement entre systèmes de S&E (par ex. au Népal il existe déjà plusieurs dispositifs de S&E à différents niveaux géographiques et sectoriels) ; la nouveauté de la question (pour la MRC le développement d'un système de S&E de l'adaptation au niveau du bassin est un processus inédit) ; le manque d'expérience et de capacités nationales sur l'adaptation au climat et sur les processus de S&E en général ; et l'importance de la démarche participative et de l'implication des acteurs, plus particulièrement dans la phase de sélection des indicateurs. Les exemples de la France et du Kenya montrent que le développement parallèle d'un système de S&E de l'adaptation et d'un plan d'action sur le climat permet d'économiser des ressources (y compris du temps).

En outre, la plupart des approches reconnaissent (explicitement ou pas) qu'établir un système de S&E est un processus d'apprentissage et de recadrage récurrent et permanent. En soi, les processus de création sont parfois spécifiques et pragmatiques, sans que les étapes suivantes

soient clairement prédéterminées. L'apprentissage par la pratique adoptée en Norvège en est une illustration. Le pays a créé des voies parallèles d'action, d'évaluation et d'élaboration de politiques, dans lesquelles des actions pilotes ont été lancées très tôt, avant même que les évaluations nationales détaillées de vulnérabilité aient été commanditées. Les résultats de ces expériences pilotes et des études de vulnérabilité ultérieures ont été combinés pour faire émerger les politiques naissantes d'adaptation.

La plupart des systèmes passés en revue mettent l'accent sur le caractère participatif de l'approche pour garantir l'appropriation et l'implication des acteurs. La participation des acteurs est fondamentale pour assurer la réussite du développement et de la mise en œuvre de tout système, mais ceci est particulièrement vrai dans la phase d'identification et de développement d'indicateurs. L'appropriation de la démarche par les acteurs est également indispensable pour garantir l'accès aux données et aux informations nécessaires pour calculer les indicateurs (c'est-à-dire que la plupart des systèmes dépendent de données collectées et détenues par un nombre important d'institutions).

**Ressources et capacités :** il y a peu d'informations disponibles sur les coûts relatifs au développement et à la mise en œuvre des systèmes passés en revue, en partie parce que la plupart des systèmes sont toujours en cours de développement, se construisent sur la base de dispositifs déjà existants ou y sont intégrés, et parce qu'il est difficile d'évaluer les frais indirects et pourtant critiques, tels que le temps passé par le personnel des ministères impliqués. En outre, il est difficile de séparer les coûts induits par la mise en place du système de S&E des coûts générés par d'autres processus apparentés et simultanés. Par exemple, en France, le système de S&E a été développé de façon simultanée avec le plan national d'adaptation.

Généralement la quantité de ressources mobilisées pour le développement et la mise en œuvre des systèmes de S&E de l'adaptation peut varier considérablement de systèmes relativement bon marché (par ex. le système français repose fortement sur la contribution en nature des ministères impliqués ; il n'y a pas d'études de vulnérabilité détaillées et régulières) à des systèmes qui mobilisent d'importantes ressources (par ex. le Royaume-Uni a déjà réalisé des dizaines d'études, de rapports détaillés et scientifiques, et de diagnostics de vulnérabilité dans divers secteurs d'activité ; on estime que la mise en place et le fonctionnement du système kenyan de S&E nécessiteront la participation d'au moins 100 personnes pendant trois ans avant que le système ne devienne complètement opérationnel ; l'Allemagne a élaboré une liste détaillée de plus de 100 indicateurs basés sur un processus ambitieux d'implication de multiples partenaires et conduira des évaluations régulières de vulnérabilité au niveau fédéral).

### 3.3 Contenus

Les systèmes de S&E analysés diffèrent considérablement en ce qui concerne l'approche employée pour suivre la progression de l'adaptation, les données et les informa-

tions qu'ils requièrent pour mesurer l'avancement et les résultats, ainsi que les processus de diffusion de l'information permettant de partager les analyses. Ces éléments relatifs au contenu des dispositifs de S&E de l'adaptation sont récapitulés dans le tableau 4 ci-dessous.

**Tableau 4 : contenu des systèmes de S&E de l'adaptation sélectionnés**

Pays ou programme	Approche adoptée	Données et informations	Résultats et diffusion de l'information
France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance du suivi de la progression</li> <li>• <b>Approche axée sur les indicateurs</b> : emploi d'<b>indicateurs de progression</b> et de résultats pour 20 domaines thématiques prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi de bases de données et de systèmes de S&amp;E sectoriels</li> <li>• Méthodes simples de collecte de données (par ex. dénombrer le nombre de codes de la construction adaptés)</li> <li>• Focus sur des données faciles d'accès et des informations simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rapport de suivi annuel</b> contenant des données agrégées qui indiquent la progression en % d'exécution.</li> <li>• <b>Rapports d'évaluations à mi-parcours et évaluation finale</b> du PNACC, respectivement tous les deux et quatre ans.</li> <li>• Site internet (du ministère de l'Écologie).</li> </ul>
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accent est mis sur les impacts du changement climatique et sur le suivi des mesures d'adaptation</li> <li>• <b>Approche axée sur les indicateurs</b> : indicateurs d'impacts et d'adaptation relatifs aux 15 champs d'action + série d'indicateurs contextuels de réponses qui reflètent la mise en œuvre des actions d'adaptation au niveau fédéral (en cours)</li> <li>• Les indicateurs de réponses ne s'appuient pas sur un ensemble d'actions approuvées au niveau national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi essentiellement de bases de données existantes. Systèmes de S&amp;E nationaux et infranationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fiches d'information détaillées sur les indicateurs</b> (justification du choix de l'indicateur, sources de données, coûts etc.) pour permettre une interprétation cohérente.</li> <li>• <b>Fiches d'information de données</b> (pour chaque paramètre requis pour les indicateurs) renseignant sur les métadonnées.</li> <li>• <b>Rapports de suivi</b> : pour fournir une photographie du niveau actuel et de l'évolution historique de la centaine d'indicateurs (à l'aide de graphiques).</li> <li>• <b>Rapports d'évaluation sur la DAS et l'APA</b> à l'attention des décideurs.</li> <li>• <b>Portail de documentation en ligne</b> : permettant l'accès aux fiches sur les indicateurs et aux rapports (à venir).</li> </ul>
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche axée sur les indicateurs</b> : ceux-ci renseignent sur les résultats et les processus et sont mesurés au niveau national et des comtés</li> <li>• <b>Focus sur l'adaptation et sur l'atténuation.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En lien avec les organismes nationaux en charge du S&amp;E. Utilisation des données et d'informations existantes issues des ministères, des départements et des agences responsables.</li> <li>• Collecte d'informations supplémentaires spécifiques aux activités liées au CC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs options de reporting :</li> <li>• <b>Rapports annuels</b> ou <b>plans d'actions à moyen terme</b> des ministères, des départements et des agences</li> <li>• <b>Rapports d'activités</b> sur le programme Vision 2030</li> <li>• <b>Rapport d'activités biennal</b> remis à la CCNUCC</li> <li>• <b>Seconde Communication nationale</b> adressée à la CCNUCC</li> </ul>
MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance particulière accordée à la surveillance du contexte</li> <li>• <b>Approche axée sur les indicateurs</b> : indicateurs d'exposition au climat, d'impacts et d'adaptation (actions et résultats)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des données sources existantes issues des niveaux nationaux, régionaux et internationaux.</li> <li>• En parallèle au système de S&amp;E, une base de données comprenant des données physiques et socio-économiques est en cours de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>rapport de situation</b> sur le CC et l'adaptation dans le bassin du Mékong est publié tous les trois ans</li> </ul>
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Approche axée sur les indicateurs</b> : l'évolution de la vulnérabilité, la progression de l'adaptation et leurs impacts sont mesurés à l'aide d'une trentaine d'indicateurs dans chacune des deux régions pilotes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données sont collectées par les services sectoriels décentralisés (RREIE).</li> <li>• En lien avec le SIRE et les systèmes de S&amp;E existants ; l'accent est mis sur l'accessibilité des données et la simplicité des informations.</li> <li>• Des indicateurs supplémentaires sont synthétisés dans une liste secondaire d'indicateurs qui pourront être intégrés au système dans une phase ultérieure.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des fiches d'information sur les indicateurs</b> déterminent qui est chargé de collecter les données et favorisent une interprétation cohérente</li> <li>• <b>Le Rapport annuel sur l'état de l'environnement</b> au niveau régional comprendra un chapitre sur la vulnérabilité et l'adaptation</li> <li>• Les données et les informations de suivi seront accessibles via un <b>système d'information en ligne</b> dont la mise en place est en cours dans le cadre du SIRE</li> </ul>
Népal (Programme)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi axé sur les résultats</li> <li>• <b>Approche axée sur les indicateurs</b> : le NCCPRF comprend : a) <b>des indicateurs au niveau des programmes</b> (5 indicateurs clés et une série d'indicateurs liés aux priorités établies par le NAPA et b) <b>des indicateurs au niveau des projets</b> (spécifiques à chacun des projets)</li> <li>• Une documentation qualitative sur les enseignements tirés de l'exécution de chacun des projets liés au CC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données utilisées sont issues des départements et des agences de suivi existantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Trois modèles d'indicateurs</b> pour agréger les informations par secteur, par projet et par programme</li> <li>• <b>Rapports d'analyse des retours d'expérience</b> pour documenter ce qui fonctionne ou pas et pour quelles raisons, dans l'exécution des projets du CCP</li> <li>• <b>Rapport d'évaluation sur la situation de référence et rapports périodiques des CCP</b> destinés à être diffusés au gouvernement et aux partenaires via le CCPCC</li> </ul>

<b>Népal</b> (niveau infra national)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi axé sur les résultats</li> <li>• Approche axée sur les indicateurs : 149 indicateurs « respectueux de l'environnement » couvrent un large éventail de secteurs (dont le climat) et à plusieurs échelles (des ménages au district)</li> </ul>	<p>La collecte d'informations sur la façon dont les collectivités locales abordent l'adaptation au CC se fait en 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte d'informations par les Comités de développement villageois (CDV)</li> <li>• Les CDV codent les données dans un logiciel adhoc et transmettent l'information aux Comités de Coordination sur l'Énergie, l'Environnement et le Changement Climatique (DEECCC) qui dépendent des districts</li> <li>• Les informations sont ensuite transmises aux ministères appropriés par les districts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les bases de données et les rapports d'avancement sont transmis par les DEECCC mensuellement aux ministères et trimestriellement au Programme Népalais de Soutien au Changement Climatique (NCCSP)</b></li> <li>• <b>Les rapports d'avancement doivent être remis tous les 3 mois par le NCCSP au MoSTE, au MoFALD et aux partenaires de développement</b></li> </ul>
<b>Norvège</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accent sur le suivi des processus et de l'impact</li> <li>• Enquêtes régulières pour évaluer l'exposition et la capacité d'adaptation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données, les informations et les connaissances sont issues de sources variées : rapport financier annuel, enquêtes quantitatives structurées, consultations formelles et informelles, projections climatiques à plus petite échelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite régulière d'<b>Etudes nationales de vulnérabilité et d'adaptation</b></li> <li>• Le partage et la diffusion d'informations se font à travers une plateforme collaborative nationale sur l'adaptation.</li> </ul>
<b>Philippines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi axé sur les résultats : sous la forme de chaînes de résultats qui montrent les relations entre les activités et les résultats au niveau de sept priorités stratégiques</li> <li>• Approche axée sur les indicateurs : existence d'une série d'indicateurs préliminaires, essentiellement de progression</li> <li>• Des indices de vulnérabilité au CC (CCVI) ont été créés pour quantifier, suivre et évaluer l'adaptation et la vulnérabilité au niveau local</li> <li>• Englobe l'adaptation et l'atténuation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque cela est possible les données sont issues des systèmes d'information existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi annuels sur l'évolution des priorités du NCCAP et la budgétisation</li> <li>• Rapports d'évaluation publiés tous les trois ans, sur l'efficacité, l'efficacité et les impacts du NCCAP</li> </ul>
<b>PPCR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi axé sur les résultats</li> <li>• Approche axée sur les indicateurs : 5 indicateurs principaux ont été établis au niveau des programmes nationaux, en plus des 6 indicateurs optionnels permettant de répondre aux besoins ou aux exigences spécifiques des projets et des pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Combinaison de données et d'informations existantes sur les pays et les projets (enquêtes spécifiques aux projets/programmes) et d'auto-évaluations par les équipes et les acteurs pertinents à travers un processus de réflexion utilisant des fiches d'évaluation et des tableaux de données.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un guide de suivi et d'établissement de rapports du PPCR à été publié en juillet 2013. Il comprend des fiches explicatives sur les indicateurs visant à aider les pays pilotes à évaluer et communiquer sur leur progressions</li> <li>• Rapport annuel d'avancement des pays pilotes sur la base des 5 indicateurs principaux (y compris les résultats des tableaux de bord et des tableaux de données)</li> <li>• Rapport annuel de synthèse</li> <li>• Accès internet (site des CIF)</li> </ul>
<b>Royaume-Uni</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accent est mis sur le suivi de la progression et des impacts</li> <li>• Combinaison d'approches : études de vulnérabilité au CC régulières et détaillées ; indicateurs de suivi des risques climatiques ; actions d'adaptation ; analyse de prise de décision (dont analyse économique) afin d'évaluer si le degré d'adaptation est suffisant pour faire face aux risques climatiques actuels et futurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de données collectées et diffusées par le gouvernement ou les agences d'exécution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuel d'avancement sur l'évaluation des risques du changement climatique (CCRA) (2012-2014)</li> <li>• Tous les deux ans, rapport d'évaluation du PNA</li> <li>• Rapport de synthèse tous les quatre ans pour documenter et guider l'élaboration du prochain CCRA</li> <li>• Site internet de la Commission sur le changement climatique du Royaume-Uni (CCC)</li> </ul>

**Approches :** force est de constater que les dix systèmes de S& E passés en revue ont adopté des approches très différentes comme l'illustrent le contexte et les ressources décrits dans le tableau précédent.

- **Qu'est-ce qui est spécifiquement surveillé par les systèmes de S&E ?** Les systèmes sélectionnés relèvent de **quatre grands domaines de suivi**. La plupart d'entre eux mettent davantage l'accent sur les **résultats** du suivi (les Philippines, le Kenya, le PPCR, et le Népal). Ils se concentrent sur le suivi des effets des mesures d'adaptation, en mettant en lien les apports de ces mesures, leurs résultats opérationnels et stratégiques, l'impact

de la réalisation des objectifs spécifiques et des objectifs généraux. D'autres systèmes mettent l'accent sur le **processus** de suivi (France). Le dispositif français s'attache à suivre le niveau de réalisation des actions d'adaptation, et à en mesurer les résultats. Certains systèmes sont également orientés vers le suivi de l'évolution du **contexte** (MRC) et en particulier de la situation socio-économique et environnementale des pays, de la région, ou du programme. Enfin, certains systèmes adoptent une approche **hybride**, en étudiant l'évolution d'un ou plusieurs de ces paramètres : l'Allemagne, la Norvège et le Royaume-Uni attachent de l'importance à la fois au suivi du contexte et des résultats.

Tableau 5 : zoom sur les approches retenues dans les 10 systèmes de S&amp;E analysés

	Suivi	Évaluation	Cible	Valeurs de référence
France	Processus et quelques résultats	Oui	Non	Non
Allemagne	Contexte, processus, résultats	Non	Non	Correspond à la 1ère évaluation
Kenya	Résultats et certains processus	Oui	À déterminer	Oui
Maroc	Contexte, processus, résultats	Non	Non	Correspond à la 1ère évaluation
MRC	évaluation	No	N/A	Oui
Népal	Contexte, processus, résultats	Non	Non déterminé	Oui
Norvège	Résultats	Fait séparément	Oui	Oui
Philippines	Contexte, résultats et leçons	Non	Non	Non
PPCR	Résultats en grande partie en termes de processus	Pas encore	Non	Non
Royaume-Uni	Résultats	Fait séparément	Oui	Rétroactive*
	Contexte, processus, résultats	Oui	Non	Non

\* Il est demandé aux pays pilotes du PPCR de déterminer de façon rétroactive quelles étaient leurs valeurs de référence en 2013, c'est à dire au démarrage du programme.

- **Les dispositifs choisis évaluent-ils vraiment l'adaptation et si oui de quelle façon ?** Les systèmes de suivi-évaluation de cette étude, peuvent être classifiés selon trois approches distinctes de l'évaluation

Tout d'abord, certains systèmes (MRC, Népal, Maroc, Allemagne et PPCR) **n'ont pas inclus l'évaluation et se concentrent strictement sur le suivi et le reporting**. Ils sont d'ailleurs identifiés comme systèmes de suivi et de reporting. Toutefois, cela ne signifie pas qu'aucune évaluation n'est réalisée ou planifiée. Parfois, l'évaluation est conduite indépendamment du suivi, qui dépend souvent d'une autre responsabilité institutionnelle. Par exemple, en Allemagne, la responsabilité du choix et de l'évaluation de la performance des mesures d'adaptation incombe aux départements et aux États fédéraux. Dans le cadre du PPCR, le cadre de résultats est exploité pour l'évaluation et le suivi annuel de routine. Cependant, l'unité administrative des CIF, qui gère le suivi et les comptes-rendus et recueille chaque année des données sur les cinq indicateurs principaux, ne conduit, n'initie ou n'entreprend pas d'activités d'évaluation. L'évaluation du projet PPCR est néanmoins effectuée par les services d'évaluation indépendants des Banques multilatérales de développement. C'est pour cette raison que le Guide de suivi et d'élaboration des rapports du PPCR ne contient pas d'outils d'évaluation. Par ailleurs, à ce jour l'absence de référence explicite à l'évaluation peut simplement refléter la nouveauté des questions et le manque général d'expérience au niveau national et/ou régional. Cependant, comme les expériences de suivi des démarches d'adaptation prennent de l'ampleur et que de plus en plus de dispositifs sont amenés à se développer, on peut s'attendre à ce que l'importance de la démarche d'évaluation se développe au fil du temps.

Dans le second cas de figure, lorsque les systèmes **font explicitement référence, par leur appellation, au suivi et à l'évaluation** (Royaume-Uni, Kenya, Philippines, France), la part du volet évaluation dans le dispositif peut

varier considérablement : elle peut recevoir une faible attention ou être en cours de finalisation (Philippines, France) ou être clairement définie (Kenya, Royaume-Uni). En France et aux Philippines, l'évaluation est clairement conçue comme une extension du processus de suivi ; les informations collectées par ce biais seront périodiquement évaluées de façon approfondie de manière à porter un jugement sur l'efficacité, l'efficience et l'impact des initiatives d'adaptation. Mais dans les deux cas, il reste encore à définir la façon dont cette évaluation sera conduite. Au Royaume-Uni et au Kenya, des études de cas montrent que le volet évaluation des dispositifs est déjà mieux développé. Par exemple, au Kenya, le système d'évaluation doit s'attacher à mesurer l'efficacité des mesures d'adaptation à différents niveaux, à travers l'utilisation d'indicateurs de résultats de niveau stratégique. Le Royaume-Uni a défini un système relativement bien développé afin d'évaluer la vulnérabilité du pays au changement climatique. Son approche de l'évaluation de l'adaptation comprend trois volets distincts et complémentaires : 1) une évaluation des répercussions des scénarios climatiques futurs sur le degré de préparation en fonction des tendances et de l'analyse des scénarios et des autoévaluations qualitatives, 2) une évaluation de la progression en fonction des stratégies d'adaptation à l'aide d'une analyse économique coûts-bénéfices, et 3) une évaluation de l'efficacité des politiques publiques permettant l'adoption de mesures d'adaptation et la prise de décision à long terme grâce à l'examen et l'analyse des politiques.

Dans le troisième cas de figure, certains systèmes peuvent ne pas être officiellement étiquetés comme systèmes d'évaluation de l'adaptation, mais en pratique, **ils mettent davantage l'accent sur l'évaluation** que sur le suivi. Par exemple, la Norvège se concentre sur la compréhension des effets des actions d'adaptation et notamment sur pourquoi et comment se fait l'adaptation.

Globalement, l'évaluation de l'adaptation reste largement théorique – le nombre d'expériences concrètes et la documentation disponible sur le sujet sont encore extrêmement limités parmi les dispositifs passés en revue. Ceci est partiellement dû à la difficulté d'évaluer l'adaptation pour plusieurs raisons : l'absence d'un indicateur universel pour mesurer la « réussite » de l'adaptation en raison de sa nature liée à un contexte spécifique ; le décalage temporel entre l'impact attendu et les exigences de la planification et de la remise de rapports (certaines actions ne peuvent être évaluées qu'après la période de planification) ; et des problèmes méthodologiques (par ex. la difficulté d'évaluer l'impact de certaines mesures, cf. GIZ 2013a). Sur ce dernier point, le plan d'action français, par exemple, suppose que l'accès gratuit aux projections climatiques permettra d'améliorer la capacité d'adaptation du pays aux changements climatiques. Mais l'impact réel du libre accès est difficile à mesurer, car le nombre de téléchargements ne reflète pas un réel impact en termes d'adaptation.

- **Comment les systèmes mesurent-ils l'adaptation ?**

Les approches de S&E peuvent varier considérablement, de l'établissement de simples chaînes de causes à effets linéaires (par ex. les chaînes de résultats utilisées aux Philippines) à des méthodes plus complexes et non linéaires comme l'apprentissage par la pratique (par exemple en Norvège), cette dernière étant plus « naturelle » et pragmatique. À l'exception de la Norvège, tous les systèmes de S&E examinés emploient des **indicateurs** de progression de l'adaptation. Tous les systèmes basés sur des indicateurs ont également recours à la participation d'experts pour interpréter les résultats.

La plupart des systèmes combinent en outre un **mélange de méthodes quantitatives** et qualitatives dont, par exemple : la recherche ciblée (Allemagne, MRC, Norvège, Royaume-Uni), des projets pilotes (Norvège), des indicateurs (voir ci-dessous), des analyses d'experts ou des évaluations de groupe (par ex. les notes des fiches d'évaluation du guide du PPCR), des diagnostics de vulnérabilité (MRC, Norvège, Royaume-Uni), des enquêtes quantitatives structurées (la Norvège pour évaluer les progrès réalisés par les municipalités dans l'intégration de l'adaptation dans les processus de planification) ; l'analyse des tendances et des scénarios climatiques (Maroc, Royaume-Uni), l'analyse politique et économique (Royaume-Uni), ainsi que des analyses de comités d'experts (peer reviews) et l'évaluation horizontale<sup>1</sup> (Népal, PPCR, Royaume-Uni).

**Les diagnostics de vulnérabilité** alimentent et/ou sont intégrés dans les différentes étapes du processus de S&E. En France, les diagnostics de vulnérabilité ont été utilisés pour identifier les actions prioritaires suivies par le dispositif de S&E, mais la conduite régulière d'études de vulnérabilité ne fait pas partie du dispositif de S&E en soi. Dans d'autres cas, les diagnostics de vulnérabilité sont intégrés dans le processus de S&E. Au Royaume-Uni, une évaluation nationale de la vulnérabilité est prévue tous les cinq ans pour suivre l'évolution des facteurs de risque (exposition et vulnérabilité), les impacts climatiques observés et l'adoption de mesures d'adaptation. L'objectif est de réaliser une analyse tendancielle de la vulnérabilité pour évaluer les répercussions dans la préparation du pays aux changements climatiques, afin de vérifier si les objectifs du PNA sont en voie d'être atteints. La Norvège conduit tous les cinq à huit ans des diagnostics de vulnérabilité et d'adaptation nationale pour établir un bilan structuré des effets et des enseignements tirés de l'adaptation. La MRC a commencé à développer une méthodologie pour conduire des diagnostics de vulnérabilité détaillés aux niveaux régional et national (sites ou domaines sensibles) portant sur des domaines prioritaires. Dans tous les autres cas, les diagnostics de vulnérabilité sont conduits de façon indépendante du processus de S&E, mais le complètent lorsque cela est possible. Par exemple, en plus du système d'indicateurs dans le cadre de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique (DAS), l'Allemagne est en train de développer une méthodologie commune pour élaborer des évaluations transversales de la vulnérabilité, afin d'améliorer l'identification des risques majeurs et des besoins d'adaptation au niveau fédéral.

- **Quels types d'indicateurs sont utilisés ?** Le tableau 6 ci-dessous présente de façon synthétique les types d'indicateurs utilisés dans les différents dispositifs de S&E. Dans la plupart des cas, les indicateurs sont organisés selon des catégories spécifiques (par exemple indicateurs d'impact climatique, d'exposition, de vulnérabilité, de réponse, etc.). Dans le cas de la France et des Philippines, les indicateurs ont été définis dans le cadre des plans d'action respectifs de ces pays, sans aucune catégorisation spécifique. Fait intéressant, malgré les références à la résilience dans les documents stratégiques (Kenya, Philippines, PPCR), aucun des systèmes existants ne contient pour l'instant d'indicateurs explicites sur la résilience.

<sup>1</sup> L'évaluation horizontale combine l'auto-évaluation avec l'évaluation externe réalisée par des pairs.

Tableau 6 : types d'indicateurs utilisés dans les systèmes de S&amp;E agrégés

	Catégories d'indicateurs					
	Changement climatique	Impacts du CC	Exposition	Vulnérabilité	Processus d'adaptation	Effets* d'adaptation
France					X	X
Allemagne		X		Fait séparément	« Réactivité »	
Kenya					X	« Vulnérabilité » « Capacité adaptative »
Maroc		X		X	« Adaptation »	
MRC	X	X			« Adaptation »	
Népal						X
Philippines					X	X
PPCR						X
Royaume-Uni		X	« Facteurs de risque »	« Action d'adaptation »		

\* Les « effets » de l'adaptation se rapportent aux changements qui se sont produits en raison des mesures d'adaptation mises en application. Ils ne sont pas nécessairement associés à des résultats explicitement définis dans le cadre de résultats.

En plus des catégories énumérées dans le tableau ci-dessus, certains systèmes ont identifié (ou sont en train d'étudier) d'autres catégories/sous-catégories d'indicateurs en termes **d'audience** (par ex. la MRC avec des « indicateurs des politiques » et « des indicateurs d'évaluation<sup>2</sup> »), **d'échelle géographique** (par ex. le PPCR avec des « indicateurs nationaux » et « des indicateurs au niveau des projets » ; le Népal avec des indicateurs au niveau des programmes et des projets ; le Kenya avec des indicateurs au niveau national et à celui des comtés et des **objectifs de mesure** (par exemple, le Kenya et la MRC avec des « indicateurs du processus d'adaptation ») et des « indicateurs de résultats d'adaptation ».

Sur ce dernier point, tandis que les « processus » et les « résultats stratégiques » sont rarement utilisés explicitement pour décrire les catégories d'indicateurs (à l'exception du Kenya et de la MRC), la distinction peut être utile pour comprendre comment les différents systèmes considèrent la performance ou les résultats de l'adaptation. Plus précisément, **les indicateurs de la démarche d'adaptation** ont pour vocation de suivre l'évolution et la mise en œuvre des mesures d'adaptation (par ex. la diversité des acteurs participant aux réunions d'adaptation, le nombre de plans sectoriels qui tiennent compte des risques climatiques, etc.), alors que **les indicateurs de résultats ou d'effets de l'adaptation** mesurent les changements induits par les initiatives d'adaptation (par ex. le pourcentage de personnes résidant dans les zones sujettes aux inondations, le nombre de ménages qui ont besoin d'aide alimentaire, etc.).

D'un côté, les dispositifs du PPCR et du Népal s'attachent à mesurer les effets de l'adaptation à l'aide de cinq indicateurs de résultats clés. De l'autre, le Kenya et les Philippines, qui ont aussi adopté une approche de suivi des résultats, utilisent une combinaison d'indicateurs de résultats stratégiques et de processus de manière très différente. Au Kenya, par exemple, les résultats de l'adaptation au niveau national et des comtés sont définis en termes de vulnérabilité et de capacité adaptative institutionnelle, et sont également liés à des indicateurs de processus. Aux Philippines, le projet de liste d'indicateurs est largement axé sur la démarche d'adaptation, dans laquelle la progression de l'adaptation est comprise en termes de mesures d'exécution. La France attache une importance similaire au processus d'adaptation dans son système de S&E, mais n'utilise pas de cadre de résultats. C'est pour cette raison que le dispositif français a été qualifié ci-dessus comme un système concentré à l'heure actuelle sur la démarche de suivi. L'Allemagne, le Maroc, le Royaume-Uni et la MRC ont développé des approches hybrides pour suivre l'adaptation. Par conséquent, leurs systèmes comportent des indicateurs qui reflètent le contexte de l'adaptation (c'est à dire le changement climatique, les impacts du changement climatique et les facteurs de risque), le processus d'adaptation et les résultats de l'adaptation.

Cependant, faire la distinction entre les indicateurs de processus et de résultats peut devenir source de confusion. L'adaptation étant un processus d'apprentissage itératif à long terme, il peut être difficile de démêler ou de distinguer les processus des résultats. Ce qui peut sembler être un résultat à court terme peut effectivement être une étape dans un processus à long terme. La distinction peut également être floue lorsque les indicateurs sont considérés indépendamment de leurs systèmes de S&E (voir l'exemple dans l'encadré 2). Cela peut expliquer pourquoi certains indicateurs sont regroupés dans les catégories plus génériques tels que « indicateurs d'adaptation » (MRC, Royaume-Uni) et « indicateurs de réponse » (par exemple en Allemagne)

<sup>2</sup> « Les indicateurs stratégiques » sont conçus pour être directs et sont destinés aux décideurs. Ils expriment une évolution en comparant deux périodes dans le temps (par ex. la température va augmenter de 3 degrés dans le futur). Les « indicateurs d'évaluation » fournissent plus de détails (par ex. en juin 2012 la température moyenne était de 30°C, ce qui correspond à 2°C de plus que la normale).

**Encadré 2 : les indicateurs de résultats au Kenya**

Parmi la liste des indicateurs axés sur les résultats au niveau des dix comtés dans le système kenyan, l'un d'entre eux est intitulé, « nombre de ministères, au niveau des comtés, dont le personnel concerné a reçu une formation sur les coûts et les avantages de l'adaptation, y compris la valorisation des services relatifs aux écosystèmes. » À première vue, cela pourrait apparaître comme un indicateur de processus, étant donné qu'il quantifie le nombre d'institutions impliquées dans la prestation d'une activité spécifique d'adaptation – c'est à dire qu'une activité (formation) a eu lieu, et qu'un nombre « x » de ministères y a participé. Toutefois, si l'on replace cet indicateur dans le contexte plus large du système de S&E de l'adaptation, celui-ci est classé comme un indicateur de résultat, car il mesure l'efficacité des initiatives nationales visant à renforcer les capacités d'adaptation institutionnelles au niveau du comté. Autrement dit, le nombre de ministères, au niveau des comtés, qui ont reçu une formation serait un résultat stratégique des efforts au niveau national.

**Données et informations :** les systèmes examinés font appel à des volumes de données contrastés. Certains systèmes requièrent un **faible volume de données** (par ex. en France et au Maroc) et d'autres ont recours à un **volume de données très important** (par ex. la MRC et le Royaume-Uni). Le premier dispositif met l'accent sur des données et des informations faciles d'accès qui sont déjà collectées, tandis que le second met l'accent sur la collecte et l'agrégation d'un ensemble plus diversifié et complexe de données et d'informations. Celles-ci sont agrégées de différentes façons, notamment : au niveau infranational (États fédéraux en Allemagne, comtés au Kenya, régions au Maroc, municipalités en Norvège), au niveau sectoriel ou ministériel (par ex. en France à travers les 20 thèmes définis, aux Philippines, en Allemagne) et au niveau des projets ou des programmes (PPCR, Népal).

Tous les systèmes utilisent des données et des informations – dont des indicateurs définis – **issues de systèmes de S&E existants**. Certains pays (Philippines, Népal) disposent de systèmes déjà opérationnels de suivi-évaluation, au niveau national, sectoriel et local (par ex. les systèmes de suivi communautaire aux Philippines), mais doivent encore spécifier comment le système de S&E de l'adaptation pourrait être lié à ces dispositifs. D'autres pays (France, Allemagne, Maroc) ont déjà établi des ponts avec les systèmes existants. Par exemple, en Allemagne, le système s'attache à consolider des séries de données existantes et s'appuie sur plusieurs dispositifs de suivi (des milieux environnementaux, de l'évaluation de la durabilité, etc.) qui sont déjà opérationnels au niveau des États fédéraux (Länder). En France, les données nécessaires au système de S&E de l'adaptation sont extraites de dispositifs de S&E sectoriels existant au niveau ministériel. En Norvège, les réseaux et les plates-formes opérant au niveau municipal servent de base à la discussion et au partage des connais-

sances qui sont inhérentes à l'approche norvégienne du suivi de l'adaptation.

Peu de systèmes entendent recueillir de **nouvelles données et informations**, en particulier en ce qui concerne la surveillance des paramètres climatiques (par ex. MRC). Dans le cas de la MRC, le développement du système de surveillance est effectué de façon concomitante et en étroite concertation avec l'élaboration d'une base de données sur l'ensemble du bassin et d'un système de reporting qui favorise une approche holistique du S&E.

**Résultats et reporting** a plupart des systèmes de cette étude produisent (ou prévoient de produire) **deux types d'informations** : d'une part **des documents d'appui ou d'accompagnement** (par ex. des lignes directrices, des modèles de rapports et des fiches d'information) destinés aux acteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre des systèmes de S&E, et d'autre part **des rapports relatifs aux processus et aux résultats** du suivi et de l'évaluation des activités d'adaptation, destinés aux bénéficiaires des systèmes de S&E (principalement les gouvernements et les partenaires chargés de l'exécution).

Jusqu'à présent, étant donné que la grande majorité des systèmes de S&E étudiés sont encore en cours de développement, les informations disponibles pour les décrire sont souvent dispersées dans plusieurs rapports (par ex. en Allemagne et au Royaume-Uni). Il existe encore peu de « **rapports uniques** » qui présentent de façon synthétique les systèmes de S&E en termes de logique, de développement, d'étapes de mise en œuvre, d'approche, etc., à l'exception du PPCR et du Kenya. Cette documentation de référence est pourtant importante pour le renforcement des capacités et la mémoire institutionnelle, et pour favoriser une compréhension commune des systèmes entre les utilisateurs, en particulier dans des contextes de forte rotation du personnel comme dans les pays en développement.

Le rapport sur le système kenyan de S&E offre une description très détaillée du système, y compris le contexte, la structure de gouvernance, les ressources nécessaires et les indicateurs. Toutefois, le rapport gagnerait à être simplifié et raccourci pour en faciliter la compréhension. Cette remarque est d'ailleurs pertinente pour la plupart des rapports examinés dans le cadre de cette étude, dans lesquels il manque souvent un énoncé clair de la finalité, des objectifs, du contexte, et du processus de mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation. Les définitions des termes clés sont rarement incluses de façon systématique et les indicateurs sont parfois inscrits avec un manque d'information contextuelle, ce qui signifie qu'ils peuvent être interprétés différemment selon les utilisateurs. Pour l'ensemble de ces raisons, il est difficile de bien comprendre les systèmes de suivi et d'évaluation dans leur intégralité. Le Guide du suivi et de l'élaboration des rapports du PPCR constitue un exemple de bonne pratique car il comprend une brève explication du système et une description détaillée de chacun des indicateurs et des modèles de rapports. Le document est disponible sur le site du CIF et fournit une

photographie très utile du système. De même, le Plan d'action national sur les changements climatiques des Philippines présente des tableaux de synthèse très utiles pour chacun des thèmes prioritaires du plan, énumérant les résultats stratégiques et opérationnels, les indicateurs, les institutions concernées, les activités et le calendrier prévu pour chaque activité. Les tableaux récapitulatifs y sont clairs, concis et faciles à comprendre. Ils constituent une bonne base pour le développement du système de S&E. Une autre bonne pratique constatée est par exemple la description des indicateurs au moyen de fiches détaillées afin d'assurer une compréhension commune de leur utilisation (Allemagne, Kenya, Maroc, PPCR).

De même, **peu de rapports de suivi et d'évaluation sont disponibles à l'heure actuelle**. La plupart des systèmes prévoient la publication d'un rapport annuel de suivi (PPCR, Maroc) alors que les rapports d'évaluation sont planifiés de façon plus espacée dans le temps. Dans la plupart des cas, les rapports de suivi élaborés sont spécifiques à l'adaptation, mais il est parfois prévu que celui-ci intègre aussi les résultats d'autres dispositifs de suivi existants. Par exemple, au Maroc, les résultats de la démarche d'adaptation seront intégrés au rapport de suivi annuel sur l'état de l'environnement au niveau régional. Au Kenya, les résultats seront intégrés dans les rapports annuels d'avancement du plan de développement à long terme du pays intitulé Vision 2030.

La France et le Royaume-Uni ont tous deux recours à une évaluation à mi-parcours (tous les deux ans) de la durée d'implémentation du plan ou du programme d'adaptation, puis à une évaluation finale (tous les cinq ans). Les Philippines prévoient une évaluation itérative de leur plan d'action d'adaptation tous les trois ans jusqu'en 2018

(clôture du 1er plan d'adaptation). La France a déjà prévu que l'évaluation à mi-parcours de son plan national d'adaptation serait coordonnée en interne et l'évaluation finale serait effectuée en externe. En Norvège, les enseignements apparaîtront dans les évaluations de vulnérabilité et d'adaptation nationales réalisées tous les cinq à huit ans et seront diffusés dans d'autres documents (guides touristiques, rapports thématiques, etc.). La MRC prévoit de préparer un rapport dressant le bilan de l'état du changement climatique et de l'adaptation dans le bassin du Mékong tous les trois ans. Dans certains cas, des plans détaillés ont déjà été mis au point pour préciser le public cible, le contenu et la présentation des rapports de suivi et d'évaluation. Cependant, la description des résultats attendus reste souvent générale et le public cible est rarement explicitement mentionné.

L'utilisation d'illustrations (par ex. dessins, tableaux) peut considérablement faciliter la lecture des résultats des processus de suivi et d'évaluation – surtout si elles sont associées à des textes explicatifs. Par exemple, au Royaume-Uni, les indicateurs sont utilisés pour évaluer les tendances de la vulnérabilité aux risques climatiques et les actions d'adaptation. On identifie pour chaque indicateur, les sources de données et les séries chronologiques de mesure, ainsi que la tendance de l'indicateur et les répercussions liées à cette tendance (cf. figure 1 ci-dessous). Un moyen très utile de présenter les résultats de l'évaluation de façon synthétique est par exemple l'utilisation de flèches pour décrire l'évolution de chaque indicateur (accroissement, diminution ou aucune évolution significative) ou d'un code de couleurs pour représenter les répercussions de cette tendance en termes de risque (rouge = augmentation du risque ; vert = diminution du risque ; jaune = pas d'évolution significative du risque).

**Figure 1 : exemple d'indicateurs utilisés par l'ASC (Royaume-Uni) pour évaluer les tendances d'évolution des risques et les actions relatives aux écosystèmes forestiers**

Type d'indicateur	Nom de l'indicateur (source temporelle)	Tendance	Conséquences de cette tendance
<b>Sylviculture (chapitre 2)</b>			
Risque (exposition et vulnérabilité)	Pourcentage de bois d'œuvre (chêne/hêtre/pin/épicéa) planté dans les zones susceptibles d'être climatiquement adaptées en 2050  Inventaire forestier national (1970 – 2010)	↑	Chênes, pins, et épicéas sont progressivement plantés dans des secteurs plus appropriés depuis 1970. La compatibilité entre le hêtre et son milieu naturel a diminué entre 2000 et 2010, mais ceci n'a affecté que 0,1 km <sup>2</sup> de forêt (section 2,5).
Action	Diversité des essences distribuées pour la plantation par la Commission forestière  Commission forestière (2005–2006 et 2012–2013)	↑	Le nombre d'espèces de conifères livrées à la Commission forestière est passé de 11 en 2005–2006 à 17 en 2012–2013 (Section 2,5).
Impact	Superficie totale de forêt touchée par des incendies  Statistiques sur les feux de forêt de la Commission forestière (2008 – 2013)	→	Seul un très faible pourcentage de la superficie forestière (10km <sup>2</sup> ou moins, moins de 0,001% de la superficie totale) a été touché par les incendies chaque année (section 2.5).

En France, le rapport annuel de suivi présente des résultats sous la forme de tableaux pour chacun des 20 thèmes couverts par le Plan national d'adaptation (cf. figure 2 ci-dessous). Ceux-ci indiquent à l'aide de pourcentages si oui ou non les initiatives d'adaptation et les mesures d'accompagnement sont en mesure de générer des résultats comparatifs pour chaque thème du plan. Le principal résultat de l'évaluation à mi-parcours du PNACC, conduite en juin 2013, montre que la mise en œuvre du plan est sur la bonne voie car la plupart des actions et des mesures prévues sont effectivement en cours d'exécution.

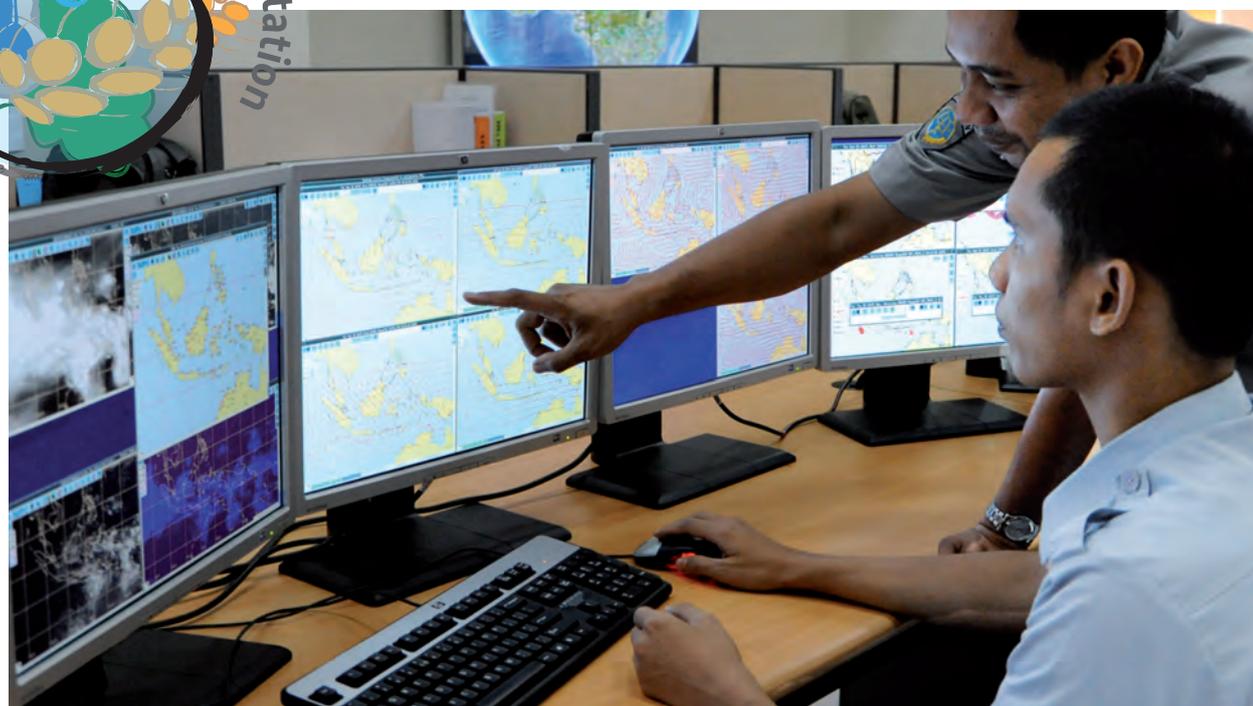
**Figure 2 : niveau d'exécution des actions d'adaptation et des mesures de quatre des thèmes du PNACC selon l'évaluation à mi-parcours (juin 2013).**

Fiches thématiques	Actions		Mesures	
	Total	En cours	Total	En cours (oui/non)
Transversales	5	100%	5	100%
Santé	5	80%	16	56%
Ressources en eau	5	100%	20	80%
Biodiversité	4	100%	22	68%

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013).

Alors que la plupart des systèmes concernés mettent un accent particulier sur la participation des parties prenantes, il y a peu d'information disponible à ce jour dans les rapports d'évaluation sur les systèmes participatifs. En France par exemple, le rapport annuel de suivi est remis pour examen au Conseil national de la transition écologique en charge de l'examen des politiques environnementales, au sein du ministère de l'Écologie. Il est composé de représentants des élus, des autorités locales, des syndicats d'employeurs et d'employés, d'associations à but non lucratif et de scientifiques.

Une tendance commune à tous les systèmes examinés est l'utilisation d'un système d'information en ligne (parfois déjà opérationnel ou en projet) pour diffuser les documents de référence et les rapports de suivi-évaluation. La plupart des systèmes prévoient que les travaux relatifs au suivi-évaluation de l'adaptation soient accessibles sur les plateformes de programmes existants (par exemple le site des CIF, le PPCR) ou de programmes nationaux (plateforme nationale d'échange des savoirs sur l'adaptation en Norvège, site internet de l'ASC au Royaume-Uni, site du ministère de l'Écologie en France). Dans certains cas, comme en Norvège, le calendrier des évaluations nationales régulières de la vulnérabilité et de l'adaptation qui résumant les enseignements concernant l'adaptation au climat, est lié aux évaluations mondiales du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) – un processus qui assure la crédibilité et permet en outre la diffusion des résultats au niveau international.



# 4 Discussion autour des dix systèmes de S&E de l'adaptation

L'examen des dix systèmes de S&E montre que divers problèmes et facteurs favorables ont influencé leur conception et leur mise en œuvre. Les enseignements tirés des principaux problèmes et facteurs favorables énumérés ci-dessous ne sont pas applicables à tous les systèmes, mais méritent d'être entendus par les acteurs impliqués dans la conception et l'exécution de systèmes de S&E de l'adaptation à plus haut niveau.

## 4.1 Enseignements tirés concernant les principaux problèmes

Certains des problèmes les plus perceptibles associés à la conception, à l'établissement et, le cas échéant, à la mise en œuvre d'un dispositif de S&E de l'adaptation sont les suivants :

- **L'ambiguïté conceptuelle sur ce qui constitue une adaptation réussie** : comme indiqué plus haut, le désir de comprendre si l'adaptation est bien en cours se trouve au cœur des systèmes de S&E. Cela exige une compréhension assez claire de ce qu'on entend par adaptation afin que les intervenants sachent ce qu'il faut suivre et pourquoi – c'est à dire s'agit-il d'une réduction de la vulnérabilité ? (dans ce cas, qu'est-ce qui constitue la vulnérabilité ?), d'une amélioration de la résilience, de la gestion des risques, etc. ? Chaque élément de compréhension de ce qu'est l'adaptation est accompagné d'un ensemble de définitions et de partis pris disciplinaires qui lui est propre (par ex. respective-

ment, la réduction de la pauvreté, la gestion des écosystèmes ou la réduction des risques de catastrophes), ce qui peut aider les parties prenantes à définir des cadres et des indicateurs. Pourtant dans les systèmes examinés dans ce rapport, une conceptualisation explicite de l'adaptation est rarement exprimée, ni dans les cadres de S&E, ni dans les politiques d'adaptation (c'est à dire les stratégies et les plans d'action) dont ils tiennent leur légitimité ou qui les appuient.

Cela peut être lié en partie aux limites conceptuelles floues entre adaptation et développement durable – à savoir, si l'adaptation est fondamentale pour le développement durable, alors quelles sont les différences pratiques entre eux ? Concevoir des processus et/ou des indicateurs sans une compréhension relativement claire de l'objectif à atteindre et des mesures à prendre est difficile. Toutefois, étant donné que ces systèmes sont le plus souvent naissants ou encore en développement, l'absence de cadrages conceptuels solides peut aussi être une opportunité pour que les intervenants puissent expérimenter et apprendre sur ce qui a le plus de sens dans leur contexte spécifique de S&E.

Enfin, les différences de cadrages conceptuels et terminologiques rendent difficiles les comparaisons entre les systèmes de S&E. Par exemple, des compréhensions différentes de la vulnérabilité et des éléments qui la composent font qu'il est difficile d'interpréter et de comparer significativement les tendances de la vulnérabilité dans des contextes différents.



- **La coordination et l'harmonisation entre les secteurs, les niveaux et les partenaires :** l'utilisation de systèmes de S&E et de processus existants pour suivre l'adaptation est logique car elle va dans le sens d'intégrer l'adaptation aux décisions en lien avec le développement et l'utilisation efficace des ressources. Toutefois, les données, les informations et les acteurs requis pour entreprendre le S&E de l'adaptation sont situés dans différents secteurs (agriculture, transports, santé, pêche) et à différents niveaux de prise de décision (comté, national, régional). Non seulement ces sources de données et d'informations spécifiques doivent être identifiées, mais elles doivent également être réunies pour donner une image cohérente des progrès réalisés en matière d'adaptation. Il faut pour cela mettre en place un cadre d'analyse solide et des ressources dédiées – soit sous la forme d'un groupe technique (comme au Kenya) ou d'un comité (comme au Royaume-Uni) – pour soutenir cette démarche, et le développement d'approches et d'outils innovants pour la collecte et l'analyse des données.

Les efforts pour parvenir à cette vision globale peuvent être particulièrement importants dans les pays en développement, dans lesquels la présence de partenaires extérieurs et des projets et programmes associés peut signifier l'existence de systèmes multiples et redondants de S&E destinés à différents destinataires. Les efforts d'harmonisation du S&E de l'adaptation devraient être encouragés, comme le Népal essaie de le faire en utilisant les indicateurs de base du PPCR pour son Programme national sur le changement climatique. Dans le cas du Népal, les systèmes de S&E de l'adaptation aux niveaux national et local ont été élaborés indépendamment.

Enfin, le S&E de l'adaptation dans les systèmes transnationaux, tels que le PPCR avec ses 18 pays et la MRC avec ses trois pays, peuvent aussi présenter un problème de coordination. À l'éventail des besoins en termes de compétences, d'informations et d'autres ressources, s'ajoutent les questions de politique interne et de relations entre les différents pays, qui peuvent compliquer les efforts de collecte et d'analyse des données qui permettraient de rendre compte des progrès d'adaptation à un niveau régional ou à celui des bailleurs.

- **La mobilisation des ressources et des moyens :** malgré les efforts d'intégration du S&E au sein de dispositifs et de processus existants (France, Kenya, Maroc) et l'utilisation de données et d'informations collectées par d'autres moyens pour mesurer la progression de l'adaptation, il est impossible de réaliser un suivi-évaluation de l'adaptation sans faire appel à des ressources supplémentaires. Sur la base des questions soulevées précédemment, liées à la compréhension des concepts ainsi qu'à la coordination, le S&E de l'adaptation à haut niveau nécessite des ressources dédiées pour cadrer et planifier les actions, collecter et traiter les données quantitatives et qualitatives, préparer les rapports pour communiquer sur l'état d'avancement et sur les leçons apprises. En outre, les systèmes de S&E qui se sont montrés efficaces font appel en permanence à la participation des parties prenantes et au renforcement des

capacités, ce qui nécessite des ressources importantes. Lorsque les systèmes de S&E existants sont peu performants ou diffus, comme au Kenya, les tâches supplémentaires peuvent amplifier les faiblesses institutionnelles. En outre, pour rester pertinents, les systèmes de S&E doivent être régulièrement mis à jour en fonction des nouvelles données et des nouveaux besoins, ce qui requiert aussi des ressources.

- **Les données et les informations :** la pertinence des données et des informations est au cœur du S&E. Identifier le type et les sources d'information pertinentes pour mesurer les progrès accomplis en matière d'adaptation peut être un défi en soi, car cela nécessite une connaissance détaillée de ce qui est nécessaire (quelles données permettent d'évaluer la résilience, la vulnérabilité, ou l'adaptation dans un dispositif donné, à savoir le cadre de S&E), quelles informations sont disponibles (quelles sont les données collectées, par quel moyen le sont-elles et quelle est leur qualité), et quelles informations manquent (celles qui doivent encore être recueillies pour mesurer l'adaptation). Cette démarche peut faire partie d'un processus itératif dans l'élaboration d'indicateurs, comme cela a été fait en Allemagne et au Royaume-Uni, où l'on est parti d'un jeu idéal d'indicateurs qui a ensuite été ramené à un jeu d'indicateurs plus restreint en fonction des données existantes, ou dans le cadre du PPCR où le retour d'expérience des pays pilotes a contribué à réduire le nombre initial d'indicateurs de 22 à 11 (dont cinq indicateurs principaux). Le défi dans l'identification des groupes de données permettant d'établir le S&E de l'adaptation est simplement de savoir ce qui existe, où, dans quels formats et quel contexte, ce qui peut prendre beaucoup de temps si les informations sont éparpillées à travers les secteurs, à différents niveaux et sous la responsabilité de nombreux ministères et agences.

Une fois les données pertinentes identifiées, se pose la question de leur qualité. Cela est particulièrement vrai dans les pays en développement où la continuité dans le temps n'est pas assurée, où la couverture spatiale peut être inégale, et où la fiabilité des données collectées, notamment sur le terrain et dans des régions isolées, n'est pas garantie. Ces questions font partie des challenges identifiés au Kenya, au Maroc et au Népal.

Au-delà de l'identification des données, la gestion du dispositif de suivi-évaluation peut entraîner le recours à des investissements importants en termes de ressources supplémentaires et innovantes. Au Kenya, le système appelé MRV+ a élaboré un processus relativement détaillé et un cadre pour collecter, contrôler, stocker et partager les données nécessaires au S&E. Le dispositif élaboré par la MRC prévoit la création d'une base de données d'adaptation à l'échelle du bassin du Mékong. Même dans les pays développés qui ont tendance à recueillir des données de meilleure qualité, les données existantes ont souvent besoin d'être retraitées ou affinées pour faciliter leur utilisation dans le cadre spécifique de l'adaptation (par exemple au Royaume-Uni).

## 4.2 Enseignements tirés concernant les facteurs favorables

Certaines conditions sont particulièrement favorables à la conception, la création et, le cas échéant, la mise en œuvre de systèmes de suivi-évaluation.

- La volonté politique et le leadership** : comme indiqué plus haut, la création de systèmes de S&E exige de recourir à des moyens techniques, humains, financiers et matériels. Un mandat et des directives politiques claires sont essentiels pour assurer la disponibilité de ces ressources, mais le déploiement et la gestion effective de ces ressources requièrent un haut niveau d'engagement politique. Comme nous l'avons vu, les systèmes allemand, kenyan et du PPCR, ont recouru à de vastes opérations de consultation des parties prenantes pendant 12 à 24 mois pour appuyer la conception de leurs systèmes de S&E. Ces processus ont fait appel à des moyens importants en termes de temps et de ressources mais ont été considérés comme essentiels pour obtenir l'adhésion et le soutien des acteurs. Les systèmes népalais, norvégiens et britanniques ont été façonnés par un paysage politique en pleine évolution, que les stratégies et les plans d'adaptation ont fait apparaître en établissant les priorités, les cadres et les approches pour y intégrer les mesures d'adaptation. Être conscient de ces faits, déterminer leurs implications dans les systèmes de S&E et être à même de coordonner un ensemble d'acteurs-clés pour intégrer les activités de suivi dans l'élaboration des politiques exige des niveaux d'engagement et de flexibilité au-delà de ce qui est formulé dans les stratégies politiques d'adaptation. La présence d'un champion – c'est à dire de quelqu'un qui comprend bien la valeur du S&E de l'adaptation et s'en fait le porte-parole ou l'ambassadeur auprès d'un large éventail de parties prenantes – peut faciliter de façon étonnante la mise en place du système, comme cela a été le cas au Kenya.
- L'approche participative** : en lien avec le facteur précédent, la participation des parties prenante est importante dans les phases de conception, d'établissement et d'exécution des systèmes de S&E. Cette participation peut prendre plusieurs formes comme la concertation avec les acteurs impliqués dans les systèmes existants afin d'identifier les points d'entrées pour intégrer le

S&E de l'adaptation (Kenya), des discussions avec différentes parties prenantes représentant divers secteurs, diverses disciplines et différents niveaux de responsabilité sur le choix d'indicateurs pertinents (Allemagne, Maroc, Royaume-Uni) ou des réunions ciblées avec les responsables de la mise en œuvre du système de S&E de l'adaptation pour clarifier les méthodes et les moyens nécessaires. En Norvège, le dialogue permanent avec les responsables municipaux a été le moteur du processus d'apprentissage et de la réflexion sur la conception du dispositif. Les processus participatifs constituent alors à la fois des mécanismes de mobilisation de données et d'informations nécessaires à la conception des systèmes de S&E, et des moyens de sensibiliser les acteurs et de s'assurer de leur soutien dans la phase d'exécution. Si les processus participatifs sont maintenus sur le long terme, ils offriront en outre une plateforme permettant un retour d'expérience et un recadrage continu, à chaque mise à jour du dispositif.

- L'harmonisation et/ou l'intégration du système évolutif avec/dans des cadres de S&E existants permettent de réduire à plus long terme les ressources nécessaires** : même avec les limites et les faiblesses que nous connaissons, les dispositifs existants de S&E constituent une référence de base utile pour concevoir les systèmes de S&E spécifiques à l'adaptation. En fait, savoir et comprendre ce qui fonctionne plus ou moins bien dans les systèmes existants apporte des éléments pour façonner de nouvelles approches dans le suivi de l'adaptation. L'harmonisation/l'intégration encouragent également l'utilisation de données existantes, de sources diverses et sous des formes variées. En France, par exemple, les dispositifs de S&E sectoriels gouvernementaux ont fourni un point d'entrée relativement simple pour le suivi des progrès de l'adaptation, les différents ministères et départements ayant pris la responsabilité de rendre compte de l'exécution des actions liées à leur secteur et des indicateurs s'y rapportant. Au Népal, le ministère de l'Environnement utilise les cinq indicateurs principaux du PPCR, qui ont déjà été discutés et pilotés dans des contextes différents, pour l'ensemble de son portefeuille de mesures liées au changement climatique. Au Maroc, une méthodologie est en cours d'élaboration pour l'intégration du suivi de l'adaptation dans le Système d'information régional sur l'environnement.



# 5 Recommandations pour l'établissement d'un système de S&E à haut niveau

Les recommandations suivantes s'adressent aux acteurs intéressés par la conception et l'établissement de systèmes de suivi-évaluation de l'adaptation. Elles sont issues de l'analyse des dix dispositifs sélectionnés dans le cadre de ce rapport et des enseignements tirés de l'analyse d'autres systèmes de S&E dans divers domaines.

- 1. Avant de développer un système de S&E de l'adaptation, il est nécessaire de bien comprendre le système général de S&E existant, la façon dont il est perçu, sa gestion à plusieurs niveaux (national, régional, programmatique) et de s'en inspirer.** Comprendre ce qui a précédé, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, et comment résoudre les dysfonctionnements, constitue un excellent point de départ pour l'élaboration de tout système. L'analyse peut être exhaustive comme au Kenya, ou relativement superficielle et anecdotique, comme en Norvège.
  - 2. Harmoniser le S&E de l'adaptation avec les processus de prise de décision et l'intégrer dans les cadres de S&E existants.** En lien avec la recommandation précédente et conformément aux efforts constants d'intégrer l'adaptation dans la dynamique de développement, le S&E de l'adaptation devrait être intégré dans les structures et procédures de développement existantes autant que possible. Le cas de la Norvège, où les efforts de suivi sur l'adaptation sont intégrés dans les rapports budgétaires annuels, en est un bon exemple. Le Kenya en est un autre : le S&E de l'adaptation est intégré au Système de suivi et d'évaluation national intégré (National Integrated Monitoring and Evaluation System – NIMES), sous la supervision de la Direction du suivi-évaluation (MED), au sein du ministère de la Décentralisation et de la Planification. Au Maroc, le S&E de l'adaptation est intégré au Système d'information régional sur l'environnement (SIRE). Ces efforts d'harmonisation peuvent alléger le poids du calcul des progrès accomplis en matière d'adaptation tout en renforçant le message comme quoi l'adaptation est une bonne pratique de développement. La nécessité de s'appuyer sur les systèmes de S&E existants a également été l'une des principales recommandations formulées lors de l'atelier sur le S&E de l'adaptation qui s'est tenu dans les îles Fidji en septembre 2013.
  - 3. Ne pas hésiter à démarrer le processus de façon modeste puis à progresser par étapes.** Les dispositifs de suivi-évaluation analysés dans le cadre de cette étude diffèrent par leur complexité et leur exhaustivité. De
- toute évidence, les facteurs de temps et de ressources jouent un rôle important pour déterminer l'ambition du dispositif. Cependant, les systèmes qui sont actuellement mis en œuvre dans leur intégralité, par exemple en France et dans le PPCR, ont adopté des approches relativement pragmatiques, simples et flexibles qui prennent en compte la nécessité d'adopter une approche évolutive et d'ajuster et de compléter la méthodologie au fur et à mesure du processus d'apprentissage. Une autre méthodologie consiste à adopter une approche progressive dans laquelle le dispositif de S&E est piloté dans un certain nombre de régions ou de secteurs avant d'être diffusé à plus grande échelle (par ex. au Maroc). Un rapport récent (GIZ, 2013b), sur l'expérience de la GIZ dans l'opérationnalisation de systèmes de S&E au niveau national, souligne que le pilotage des dispositifs à plus petite échelle (par exemple en se concentrant sur les secteurs dans lesquels les partenaires sont les plus à même de coopérer), peut faciliter leur mise en œuvre et créer une dynamique favorable à l'engagement des parties prenantes. Le choix d'une approche à petite échelle et peu intensive peut se justifier si le démarrage des activités de S&E est perçu comme urgent, si les ressources sont limitées et si l'état d'esprit est favorable à une démarche d'apprentissage et d'ajustement ultérieur.
- 4. Être conscient de la nécessité de faire des compromis entre simplicité et compréhension détaillée.** L'étude du cas français montre bien qu'il est nécessaire de faire des compromis conscients entre le niveau de détail de l'analyse et l'implication des parties prenantes, en fonction des moyens disponibles et des objectifs préalablement établis. Ces compromis doivent être abordés bien en amont et faire l'objet d'un consensus entre les parties prenantes, afin d'éviter l'écueil de la conception d'un système « parfait » (et d'une liste « idéale » d'indicateurs) mais peu réaliste. Au fur et à mesure que les pays ou les programmes améliorent leur compréhension d'une adaptation « réussie », ceux-ci peuvent ajuster et poursuivre le développement de leurs systèmes.
  - 5. Limiter le nombre d'indicateurs, les contextualiser et les lier à une théorie du changement.** L'établissement de longues listes d'indicateurs représente une lourde charge pour les systèmes d'informations, ce qui limite leur efficacité. Le défi, dans le choix des indicateurs, est de se concentrer sur les questions-clés et les informations nécessaires à la prise de décision. Certains systèmes de S&E ont élaboré des listes préliminaires

« idéales » d'indicateurs sans y associer (pour l'instant) de définition détaillée, ce qui s'explique aisément par le temps nécessaire à la justification du choix et des objectifs de chaque indicateur (que mesure cet indicateur en termes d'adaptation, et pourquoi ?). Cependant, l'établissement de listes d'indicateurs sans préciser le contexte spécifique de chacun d'eux risque d'aboutir à des interprétations différentes et confuses de l'évolution de l'adaptation. Il est donc important de circonscrire le nombre d'indicateurs à ceux dont le contexte peut être précisé. Dans le cadre de cet exercice, chaque indicateur devrait être associé à une hypothèse. En effet, les modèles logiques ou les théories du changement peuvent contribuer à l'identification des questions-clés de suivi en décrivant clairement la relation de cause à effet entre un indicateur donné et sa contribution à un résultat d'adaptation. Dans certains cas, les résultats de recherche sont déjà disponibles et facilitent le choix des domaines qu'il est important de surveiller. Dans d'autres systèmes de S&E, la définition des hypothèses est une condition préalable pour conduire une approche axée sur les résultats. De façon générale, et comme cela a été mentionné à l'occasion de l'atelier de travail sur le S&E de l'adaptation organisé par le Comité d'adaptation à Fidji en septembre 2013, les indicateurs ne sont pas les seuls outils disponibles pour le S&E et ne sont pas toujours pertinents. Ils devraient toujours être combinés avec d'autres outils comme des discussions et des textes explicatifs de qualité.

6. **Investir dans la participation.** Le succès d'un système de suivi dépend des intérêts et des contributions d'un large éventail d'acteurs. Une forte volonté politique, des mesures incitatives et des soutiens puissants sont indispensables pour obtenir et exploiter des données et des informations. Une des conditions préalables au succès du dispositif de S&E est de mettre en phase les objectifs du suivi avec les intérêts des parties prenantes, tout en veillant à ce que les questions pertinentes soient suivies et évaluées, et en favorisant une appropriation des méthodes et du dispositif. Par exemple, alors que les hauts fonctionnaires peuvent avoir besoin d'informations sur les indicateurs stratégiques de haut niveau concernant les résultats et les impacts des programmes gouvernementaux, les cadres opérationnels et leur personnel se concentreront plus sur le niveau opérationnel des processus et des services. Ceci devrait se refléter de manière appropriée dans la structure du dispositif de S&E et dans les processus y afférents. En outre, étant donné la nature évolutive et contextuelle de l'adaptation, les besoins et les hypothèses qui sous-tendent l'adaptation des systèmes de S&E doivent être régulièrement recoupés et mis à jour. Des méthodes participatives sont indispensables à la réalisation de cette démarche et devraient donc être intégrées dans la conception, le pilotage et la mise en œuvre des dispositifs de S&E de l'adaptation.
7. **Favoriser les liens entre science et politique dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des systèmes de S&E.** Le développement et l'application des systèmes de S&E sont une démarche scientifique et politique. Si l'on revient sur le facteur précédent de la participation, il est important d'inviter les scientifiques à participer aux débats afin qu'ils contribuent au choix des indicateurs, à l'identification des données, des besoins et des sources d'information, ainsi qu'aux méthodes de calcul liées aux différents indicateurs. C'est de cette façon qu'ont été élaborés des indicateurs en Allemagne et les cinq indicateurs principaux du PPCR. Dans les deux cas, le choix des indicateurs a été affiné et accepté par les scientifiques, les responsables politiques et les décideurs (ou bien ce processus est en cours actuellement). Une implication des scientifiques n'est d'ailleurs pas suffisante, il est tout aussi important d'instaurer des échanges réguliers entre les scientifiques et les experts stratégiques afin de définir conjointement un système de S&E scientifiquement objectif et politiquement pertinent. Cette démarche prend beaucoup de temps (les consultations se sont déroulées au moins pendant un an dans la plupart des pays) et peut nécessiter des investissements importants, en raison de la dispersion ou de la faiblesse éventuelle de l'expertise scientifique, ce qui nécessite de rassembler des ressources spécifiques et le cas échéant de compléter l'expertise existante.
8. **Se rappeler de l'importance des données.** Un point qui va de soi, mais qu'il est utile de rappeler : les données et l'information sont au cœur du suivi-évaluation. L'acquisition de données et d'informations de qualité peut constituer un défi, en particulier dans les pays en développement, mais même dans de tels contextes cela ne doit pas empêcher les acteurs de poursuivre les actions de S&E de l'adaptation. Ils doivent néanmoins être conscients que la fiabilité et la crédibilité de leurs dispositifs de S&E sont directement déterminées par la qualité des données qui les alimentent. Ainsi, afin d'éviter d'alourdir les procédures de collecte d'information et d'en diminuer la qualité, les systèmes de S&E de l'adaptation devraient autant que possible puiser dans les sources existantes et contribuer à leur contrôle ainsi qu'à leur assurance qualité. Enfin, il est important de recueillir une combinaison de données quantitatives et qualitatives, permettant d'obtenir une compréhension plus fine des progrès accomplis dans l'adaptation – c'est à dire voir comment les choses évoluent, mais aussi pourquoi.
9. **Construire en souplesse.** Le S&E de l'adaptation est une démarche encore naissante et les décideurs sont toujours à la recherche des meilleurs moyens de mesurer et de communiquer les progrès réalisés en matière d'adaptation. Étant donné les besoins existant en termes d'apprentissage et d'interactivité, les dispositifs de S&E doivent permettre une certaine flexibilité à

tous les niveaux (objectifs, démarche, indicateurs, acteurs, outils, etc.). Ceci est particulièrement important pour les systèmes qui cherchent à relier plusieurs dispositifs de S&E opérant à différents niveaux, comme au Népal.

**10. Rechercher des synergies entre adaptation et atténuation.** Bien que l'atténuation soit souvent un domaine politique moins prioritaire que l'adaptation dans les pays en développement, il existe néanmoins des opportunités et des bénéfices communs liés à la recherche de modèles de développement à faible émission de carbone dans de tels contextes. Peu de systèmes analysés tentent de combiner le S&E de l'adaptation avec celui de l'atténuation. Des références explicites à l'adaptation et l'atténuation ne sont mentionnées que dans les cas du Kenya et des Philippines. Toutefois, les points de rapprochement sont parfois recherchés dans la pratique, comme dans le cas du Royaume-Uni (avec par exemple la recherche de synergies entre le secteur forestier et l'utilisation des terres). Ceci témoigne d'un manque de synergies entre adaptation et atténuation dans les différentes stratégies et plans d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'au niveau des structures institutionnelles existantes dont le personnel ou les services ne sont pas les mêmes selon qu'ils sont chargés du suivi de l'adaptation ou de l'atténuation.

**11. Institutionnaliser et encourager l'apprentissage du S&E de l'adaptation – et pas seulement de l'adaptation elle-même !** Le dynamisme actuel de développement des systèmes de S&E à des niveaux agrégés, génère un besoin croissant de partage des enseignements issus des premiers retours d'expériences. Atteindre un haut niveau de performance en matière de système de suivi prend des années et nécessite des ajustements permanents par rapport à la variabilité de l'environnement et à l'acquisition des savoirs et de l'expérience dans ces domaines. La mise en place de boucles d'apprentissage systématiques et l'analyse régulière des systèmes de surveillance permettent d'apporter des ajustements stratégiques et opérationnels nécessaires et d'améliorer les performances des dispositifs. L'atelier sur le S&E du Comité de l'adaptation qui s'est tenu à Fidji en septembre 2013 souligne en outre que l'apprentissage ne consiste pas seulement à analyser les réussites et les bonnes pratiques, mais aussi les facteurs qui contribuent aux défaillances et à l'absence de résultats. Les dispositifs de suivi tireraient profit des échanges sur leurs expériences réciproques comme sources d'apprentissage et d'amélioration continue.

Cette analyse constitue une tentative préliminaire de documentation et de partage des premiers retours sur expérience, mais elle devrait être continuellement approfondie par des interactions plus régulières sur internet (par ex. à travers des webinaires ou des communautés de pratiques) et sur le terrain (ateliers, réunions), qui permettent de partager avec franchise et de manière constructive des témoignages de première main.



# 6 Références bibliographiques

## Références générales

Site internet adaptationcommunity.net. Suivi et évaluation. <https://gc21.giz.de/ibt/var/app/wp342deP/1443/index.php/knowledge/monitoring-evaluation>

Brooks, N. et al. (2013). *An operational framework for tracking adaptation and measuring development (TAMD). Working Paper no. 5.* Un cadre opérationnel pour suivre l'adaptation et mesurer le développement (TAMD). Note de travail n° 5. IIED.

Bours, D., McGinn, C., Pringle, P. (2013). *Monitoring and Evaluation for Climate Change Adaptation : A Synthesis of Tools, Frameworks and Approaches. SEA Change Community of Practice and UKCIP.* Le suivi et l'évaluation de l'adaptation au changement climatique : synthèse des outils, des cadres et des approches. UKCIP (Programme national du Royaume-Uni sur les impacts du changement climatique). <http://www.seachangecop.org/node/2588>

Ford, J. D., Berrang-Ford, L., Lesnikowski, A., Barrera, M. and Heymann, S. J. (2013). *How to Track Adaptation to Climate Change : A Typology of Approaches for National-Level Application. Ecology and Society 18(2) : 40.* Comment suivre la progression de l'adaptation au changement climatique : typologie des approches pour une utilisation au niveau national. In Ecology and Society 18(2) : 40. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05732-180340>

GIZ (2013a). *Adaptation sur mesure. Un guide pour la conception et le suivi axé sur les résultats des projets d'adaptation au changement climatique. 2ème édition.* [https://gc21.giz.de/ibt/var/app/wp342deP/1443/?wpfb\\_dl=52](https://gc21.giz.de/ibt/var/app/wp342deP/1443/?wpfb_dl=52)

GIZ (2013b). *Recommendations for Adaptation M&E in Practice. Discussion Paper.* Recommandations pour le S&E de l'adaptation dans la pratique. Document de réflexion. [https://gc21.giz.de/ibt/var/app/wp342deP/1443/?wpfb\\_dl=132](https://gc21.giz.de/ibt/var/app/wp342deP/1443/?wpfb_dl=132)

Site de l'IIED : (*Tracking Adaptation and Measuring Development – TAMD*) Suivre la progression de l'adaptation et mesurer le développement : <http://www.iied.org/tracking-adaptation-measuring-development>

OCDE (2013). *Monitoring and Evaluation for Adaptation. Methodological Approaches.* Suivi et évaluation de l'adaptation. Approches méthodologiques.

Sniffer (2012). *Climate change adaptation-related indicators. Final Report July 2012.* Les indicateurs de l'adaptation au changement climatique. Rapport final juillet 2012 [http://www.sniffer.org.uk/files/7213/4631/9842/Sniffer\\_ER23\\_Phase\\_1\\_final\\_report.pdf](http://www.sniffer.org.uk/files/7213/4631/9842/Sniffer_ER23_Phase_1_final_report.pdf)

Spearman, M. et McGray, H. (2011). *Making Adaptation count.* Pour que l'adaptation compte. World Resources Institute et GIZ.

UNFCCC – CCNUCC (2010). *Synthesis report on efforts undertaken to monitor and evaluate the implementation of adaptation projects, policies and programmes and the costs and effectiveness of completed projects, policies and programmes, and views on lessons learned, good practices, gaps and needs. Note by the Secretariat.* Rapport de synthèse sur les efforts entrepris pour suivre et évaluer la mise en œuvre des projets, politiques et programmes d'adaptation, le coût et l'efficacité des projets, politiques et programmes réalisés, et points de vue sur les enseignements, les bonnes pratiques, les manques et les besoins. Note du Secrétariat. 32<sup>ème</sup> session, Bonn, du 31 mai au 9 juin 2010.

Zakieldeen, S.A. (2013). *Summary of Key Messages. Adaptation Committee Workshop on Monitoring and Evaluation of Adaptation.* Résumé des messages clés. Atelier du comité d'adaptation sur le suivi et l'évaluation de l'adaptation. Fidji, septembre 2013. Présentation PowerPoint.

## Les systèmes de suivi-évaluation

### ► Australie

Commonwealth d'Australie (2013). *Climate Adaptation Outlook : A Proposed National Adaptation Assessment Framework.* Adaptation aux changements climatiques – Perspectives : une proposition de cadre d'évaluation national de l'adaptation. Gouvernement de l'Australie. Ministère de l'Industrie, de l'Innovation, du Changement climatique, de la Science, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

### ► France

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013). *Suivi du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). État des actions et mesures au 14 juin 2013*

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20130626\\_Bilan\\_PNACC\\_pour\\_Reunion\\_suivi\\_VF\\_web.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20130626_Bilan_PNACC_pour_Reunion_suivi_VF_web.pdf)

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. (2010a). Plan National d'Adaptation de la France aux effets du Changement Climatique 2011–2015. Gouvernement français [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC\\_PNACC\\_Eng\\_part\\_1.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC_PNACC_Eng_part_1.pdf)

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. (2010b). Plan National d'Adaptation de la France aux effets du Changement Climatique 2011–2015. Annexe II. Fiches d'activités détaillées. Gouvernement français [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC\\_PNACC\\_Eng\\_part\\_2.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC_PNACC_Eng_part_2.pdf)

Ministry of Ecology, Sustainable Development and Energy Website. Adaptation au changement climatique. Retrieved from <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Adaptation-au-changement,479-.html>

Reysset, B. (2013). Intervention de Bertrand Reysset, Observatoire National sur les Effets du Changement Climatique (ONERC), France, à l'occasion de l'atelier de travail sur le S&E de l'adaptation, du Comité d'adaptation. Nadi, Fidji, du 9 au 11 sept. 2013. [http://unfccc.int/adaptation/cancun\\_adaptation\\_framework/adaptation\\_committee/items/7744.php](http://unfccc.int/adaptation/cancun_adaptation_framework/adaptation_committee/items/7744.php)

## ► Allemagne

GIZ (2013). *The Indicator and Reporting System of the German Adaptation Strategy*. Le système d'indicateurs et de reporting de la Stratégie allemande d'adaptation. <https://gc21.giz.de/ibt/var/app/wp342deP/1443/index.php/knowledge/monitoring-evaluation/mb-germany>

Rotter, M. et al. (2013). *Stakeholder Participation in Adaptation to Climate Change – Lessons and Experience from Germany*. La participation des acteurs dans l'adaptation au changement climatique. Leçons et retours d'expériences d'Allemagne. Agence fédérale allemande de l'environnement. [http://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/461/publikationen/climate\\_change\\_12\\_2013\\_stakeholder\\_participation\\_in\\_adaptation\\_to\\_climate\\_change\\_bf\\_0.pdf](http://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/461/publikationen/climate_change_12_2013_stakeholder_participation_in_adaptation_to_climate_change_bf_0.pdf)

Schonthaler, K. et al. (2011). *Summary in 'Development of an indicator system for the German Adaptation Strategy to Climate Change (DAS)'*. Résumé du rapport « Établissement d'un ensemble d'indicateurs pour la Stratégie allemande d'adaptation au changement climatique. » Agence fédérale allemande de l'environnement (DAS). <http://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/461/publikationen/4230.pdf>

Schonthaler, K., von Andrian-Werburg, S., Wulfert, K., Luthardt, V., Kreinsen, B., Schultz-Sternberg, R., Hommel, R. (2010). *Establishment of an Indicator Concept for the*

*German Strategy on Adaptation to Climate Change*. Établissement d'un ensemble d'indicateurs pour la Stratégie allemande d'adaptation au changement climatique. Agence fédérale allemande de l'environnement. <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/establishment-of-an-indicator-concept-for-german>

## ► Kenya

Mayhew, J. (2013). *TAMD Appraisal and Design Phase Report : Appraisal of Existing Monitoring and Evaluation Systems in Kenya and Design of TAMD Prototypes*. Rapport sur la phase de diagnostic et de conception : diagnostic des dispositifs de suivi et d'évaluation au Kenya et conception de modèles selon l'approche TAMD. IIED. <http://pubs.iied.org/pdfs/G03620.pdf>

Ministère de l'Environnement et des Ressources minérales et ministère des Finances. *Kenya Climate Change Action Plan. Subcomponent 6 : National Performance and Benefit Measurement Framework. Section A : NPBMF and MRV+ System Design, Roadmap and Guidance*. Le Plan d'Action kenyan pour le changement climatique. Sous-composante 6 : mesure de la performance et des bénéfices nationaux. Section A : conception du NPBMF et du dispositif MRV +. Feuille de route et guide d'utilisation. Rapport provisoire. République du Kenya [www.kccap.info](http://www.kccap.info)

## ► Maroc

Jaouhari, Y. (2013). Mise au point de la méthodologie de suivi et évaluation des stratégies et actions de l'adaptation au changement climatique. Version pré-définitive. OREDD SMD et OREDD MTH, GIZ.

Jaouhari, Y. (2013). Mise en place d'un système de suivi et évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique (SSE ACC), dans les régions de Souss Massa Drâa (SMD) et Marrakech Tensift al Haouz (MTH). OREDD SMD et OREDD MTH, GIZ.

## ► Commission du Mékong (MRC)

*Global Climate Change Alliance (GCCA) website. Addressing ecosystem challenges through support to the Mekong River Commission's climate change and adaptation initiative*. Site de l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC). Relever les défis des écosystèmes à travers l'initiative sur le changement climatique et l'adaptation de la MRC. <http://www.gcca.eu/technical-and-financial-support/regional-programmes/gcca-lower-mekong-basin-ccai>

MRC (2013). *CCAI Monitoring and Reporting System on Climate Change and Adaptation in the Lower Mekong Basin. A Synopsis*. Système de suivi et de reporting sur le changement climatique et l'adaptation dans le bassin inférieur du Mékong : synthèse. Septembre 2013.

MRC (2011). *Climate Change Adaptation Initiative. 2011–2015 Programme Document*. Initiative d'adaptation au changement climatique 2011 – 2015, document du programme. <http://www.mrcmekong.org/assets/CCAI-2011-2015-documentFinal.pdf>

MRC (2010). *Strategic Plan 2011–2015*. Plan stratégique 2011 – 2015. <http://www.mrcmekong.org/assets/Publications/strategies-workprog/Stratigic-Plan-2011-2015-council-approved25012011-final-.pdf>

MRC et CCAI (2013). *Concept Note. Development of CCAI database and basin-wide monitoring and reporting system on climate change and adaptation for the Lower Mekong Basin*. Note conceptuelle : développement de la base de données de l'IACC et du système de surveillance et de reporting à l'échelle du bassin inférieur, sur le changement climatique et l'adaptation du bassin inférieur du Mékong. Note conceptuelle provisoire du 21 janvier 2013. Vientiane ; Phnom Penh : Commission du Mékong (MRC), Initiative d'adaptation au changement climatique (IACC)

Tanzler, D., Fritzsche, K., Schmid, L., Droogers, P. (2013). *Review of Climate Change Monitoring Systems and Climate Change, Impact and Adaptation Indicators*. Examen des dispositifs de suivi du changement climatique, de ses impacts et des indicateurs d'adaptation. Rapport provisoire en date du 27/06/13. Commission du bassin du Mékong (MRC), Initiative d'adaptation au changement climatique (IACC).

### ► Népal

Fisher, S. (2013). *TAMD Appraisal and Design Phase Report : Appraisal of Existing Monitoring and Evaluation Systems in Nepal and Design of TAMD Prototypes. Tracking Adaptation and Measuring Development (TAMD) in Nepal*. Rapport sur la phase de diagnostic et de conception : diagnostic des dispositifs de suivi et d'évaluation au Népal et conception de modèles selon l'approche TAMD. Suivre la progression de l'adaptation et évaluer le développement. TAMD, IIED.

Fisher, S. et Slaney, M. (2013). *Monitoring and Evaluation of Climate Change Adaptation in Nepal : A Review of National Systems*. Suivre et évaluer l'adaptation au changement climatique au Népal ; revue des dispositifs nationaux. OCDE.

Ministère des Affaires fédérales et du Développement local (2013). *Environment Friendly Local Governance Conceptual Framework*. Cadre conceptuel pour une gouvernance respectueuse de l'environnement. Rapport provisoire.

Ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement (MOSTE) avec le soutien de la Banque Asiatique de Développement (ADB) (2013). *Nepal Climate Change Program (CCP) Results Management Framework Baseline Indicator Assessment*. Programme sur le changement climatique au Népal (CCP), cadre de gestion des résultats, évaluation des indicateurs de référence. Rapport provisoire. 18/08/2013.

Sharma, C.P. (2013). *Climate Change Adaptation Monitoring and Evaluation : Nepal's Experiences. AC workshop on the M&E of adaptation*. Le suivi et l'évaluation de l'adaptation au changement climatique : l'expérience du Népal. Atelier sur le S&E de l'adaptation. Nadi, Fidji, 9-11 septembre 2013.

Sharma, C.P. (non daté). *Building Community Resilience through Environment Friendly Local Governance. Indicators and Monitoring Framework. Nepal's Initiative*. Renforcer la résilience des communautés à travers une gouvernance respectueuse de l'environnement. Cadre de suivi et d'indicateurs. L'initiative népalaise. Présentation PowerPoint.

### ► Ville de New York

Jacob, K. and Blake, R. (2010). *Climate Change Adaptation in New York City : Building a Risk Management Response. Annals of the New York Academy of Sciences*. L'adaptation au changement climatique dans la ville de New York : élaborer une réponse à la gestion des risques. Annales de l'académie des sciences de New York, 1196, 127142

### ► Norvège

Gouvernement norvégien (2010). *Meld. St. 33 (2012-2013). Melding til Stortinget : Klimatilpasning i Norge*. Livre blanc : l'adaptation en Norvège. <http://www.regjeringen.no/pages/38318903/PDFS/STM201220130033000DDDPDFS.pdf>

Gouvernement norvégien (2010), *Adaptation to Changing Climate : Norway's vulnerability and the need to adapt to the impacts of climate change*. L'adaptation au changement climatique : la vulnérabilité de la Norvège et le besoin d'adaptation aux effets du changement climatique. Rapports officiels norvégiens. NOU 2010 : 10. [http://www.regjeringen.no/pages/36782608/PDFS/NOU201020100010000EN\\_PDFS.pdf](http://www.regjeringen.no/pages/36782608/PDFS/NOU201020100010000EN_PDFS.pdf)

### ► Philippines

GIZ (2013), Philippines : *Developing an M&E system for the National Climate Change Action Plan*. Philippines : développer un système de S&E pour le plan d'action national sur le changement climatique <https://giz.de/ibt/var/app/wp342deP/1443/index.php/knowledge/monitoring-evaluation/philippines-developing-an-me-system-for-the-national-climate-change-action-plan/>

Site internet de la Commission sur le changement climatique des Philippines (CCC) : <http://climate.gov.ph/index.php>

Commission sur le changement climatique des Philippines (CCC) (2011). *National Climate Change Action Plan : Executive summary*. Plan d'action national sur le changement climatique : résumé exécutif. Bureau du Président.

### ► Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR)

Site internet des Fonds d'Investissement Climatiques (CIF). *Monitoring and Reporting (M&R) in the Pilot Program for Climate Resilience*. Suivi et évaluation (S&E) du programme pilote pour la résilience climatique. [www.climateinvestmentfunds.org/cif/measuring-results/ppcr-measuring-results](http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/measuring-results/ppcr-measuring-results)

CIF (2013a). *First Round of Monitoring and Reporting : Establishing Baselines and Expected Results. Draft report. Pilot Program for Climate Resilience*. Première phase de suivi et de reporting : établir des valeurs de référence et des résultats à atteindre. Rapport provisoire. Programme pilote sur la résilience climatique. [http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/sites/climateinvestmentfunds.org/files/PPCR\\_SC.13\\_Inf.3\\_First\\_round\\_of\\_monitoring\\_and\\_reporting\\_Establishing\\_baselines\\_and\\_expected\\_results.pdf](http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/sites/climateinvestmentfunds.org/files/PPCR_SC.13_Inf.3_First_round_of_monitoring_and_reporting_Establishing_baselines_and_expected_results.pdf)

CIF (2014) PPCR – Guide de suivi et d'établissement de rapports. [www.climateinvestmentfunds.org/cif/measuringresults](http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/measuringresults)

CIF (2012). *Revised PPCR Results Framework*. Cadre de résultats (révisé) du PPCR. [http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/sites/climateinvestmentfunds.org/files/Revised\\_PPCR\\_Results\\_Framework.pdf](http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/sites/climateinvestmentfunds.org/files/Revised_PPCR_Results_Framework.pdf)

Site internet des réunions des pays pilotes du PPCR, 1-3 mai 2013 <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/content/ppcr-pilot-country-meetings>

### ► Royaume-Uni

Sous-comité pour l'adaptation (*Adaptation Sub-Committee – ASC*) (2013). *Managing the Land in a Changing Climate. ASC Progress Report*. La gestion de la terre dans un contexte de changement climatique. Rapport d'avance-

ment de l'ASC.

ASC (2012). *Climate Change – is the UK preparing for flooding and water scarcity?* Changement climatique : le Royaume-Uni se prépare-t-il aux inondations et à la rarefaction de l'eau ? Rapport d'avancement de l'ASC.

ASC (2011). *Adapting to Climate Change in the UK. Measuring Progress. ASC Progress Report*. S'adapter au changement climatique au Royaume-Uni : mesurer les progrès. Rapport d'avancement de l'ASC.

ASC (2010). *How well prepared is the UK for Climate Change?* Le Royaume-Uni est-il bien préparé pour faire face au changement climatique ? Rapport d'avancement de l'ASC.

Site du sous-comité pour l'adaptation. <http://www.theccc.org.uk/about/structure-and-governance/asc-members>

Site du ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales. *CCRA – UK Climate Change Risk Assessment 2012 – GA0204*. Évaluation des risques du changement climatique (CCRA – Royaume-Uni). <http://randd.defra.gov.uk/Default.aspx?Menu=Menu&Module=More&Location=None&Completed=0&ProjectID=-15747#RelatedDocuments>

OCDE (non daté). *National Level Monitoring and Evaluation of Climate Change Adaptation in the United Kingdom*. Suivi et évaluation de l'adaptation au changement climatique au niveau national au Royaume-Uni.

Gouvernement du Royaume-Uni (2013). *The National Adaptation Programme. Making the Country Resilient to a Changing Climate. Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra)*. Programme national d'adaptation. Rendre le pays résilient au changement climatique. Ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales.

Site du gouvernement britannique sur l'adaptation au changement climatique <https://www.gov.uk/government/policies/adapting-to-climate-change>

# Annexes

## Annexe 1 : liste des dix études de cas sur les systèmes de S&E de l'adaptation au changement climatique

	Pays/programme	Titre de l'étude de cas
1	France	Le suivi et l'évaluation du Plan national d'adaptation au changement climatique
2	Allemagne	Le dispositif de suivi de la Stratégie allemande d'adaptation
3	Kenya	Le système MRV+ en vertu du cadre national de mesure des performances et des avantages du Plan national d'action contre le changement climatique
4	Commission du Bassin du Mékong	Le système de suivi et de reporting de l'adaptation au changement climatique dans le bassin inférieur du Mékong
5	Maroc	Le suivi de l'adaptation dans le cadre du Système d'information régional sur l'environnement
6	Népal	Le suivi axé sur les résultats de l'adaptation au changement climatique
7	Norvège	Le processus d'apprentissage par la pratique pour mesurer les progrès de l'adaptation
8	Philippines	Le système de S&E axé sur les résultats du Plan d'action national philippin sur le changement climatique
9	Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPCR)	Le système de suivi et de reporting du PPCR
10	Royaume-Uni	Le cadre de suivi et d'évaluation de l'adaptation au Royaume-Uni

## Annexe 2 : liste des experts interrogés

	Name and title	Institution	Email
France	M. Bertrand Reyset, chargé de mission sur l'adaptation	Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie	bertrand.reyset@developpement-durable.gouv.fr
Allemagne	Mme. Petra van Rùth	Agence fédérale de l'environnement (UBA)	petra.vanrueth@uba.de
Kenya	M. Scott Geller	LTS International Group	scott-geller@ltsi.co.uk
Kenya	M. Stephen King'uyu	Secrétariat au changement climatique, ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources naturelles	stephen.kinguyu@gmail.com
Kenya	M. John Mayhew	LTS International Group	john-mayhew@ltsi.co.uk]
Maroc	M. Youssef Jaouhari	Consultant indépendant pour le compte de la GIZ	youss_jao@yahoo.de
MRC	M. Anja Waldraff	GIZ, République Démocratique Populaire Lao	anja.waldraff@giz.de
MRC	Dr. Nguyen Huong Thuy Phan, coordinateur du CCAI	Commission du Bassin du Mékong Vientiane, RDP Lao	phan@mrcmekong.org
Népal	M. Tarek Ketelsen, directeur technique, ingénieur sénior des systèmes écologiques	Icem – Centre international pour la gestion de l'environnement, Vietnam	tarek.ketelsen@icem.com.au
Népal	M. Chakra Pani Sharma, sous-secrétaire	Département de gestion de l'environnement, ministère des Affaires fédérales et du Développement local	cpssrm@yahoo.com
Népal	Mme Susannah E. Fisher, chercheuse	Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Groupe changement climatique	susannah.fisher@iied.org
Norvège	Mme Marianne Karlsen	Ministère de l'Environnement	marianne.karlsen@md.dep.no
Norvège	Mme Roland Tonje Hulbak	Ministère de l'Environnement	tonje-hulbak.roland@md.dep.no
PPCR	Mme Christine Roehrer, experte sénior en suivi-évaluation	Unité administrative, Fonds d'investissement climatique	croehrer@worldbank.org
PPCR	M. Emmanuel Kouadio Kouassi	Unité administrative, Fonds d'investissement climatique	kkouadio1@worldbank.org
Royaume-Uni	M. David Thompson, analyste sénior	Sous-comité pour l'adaptation, Comité sur le changement climatique	david.thompson@theccc.gsi.gov.uk



## Études de cas sur le S&E de l'adaptation à haut niveau

- 1 France :**  
Le suivi et l'évaluation du Plan national français d'adaptation au changement climatique
- 2 Allemagne :**  
Le dispositif de suivi de la Stratégie allemande d'adaptation
- 3 Kenya :**  
Le système MRV+ dans le cadre du Plan d'action national kenyan
- 4 Commission du Bassin du Mékong :**  
Le système de suivi et de notification de l'adaptation au changement climatique dans le bassin inférieur du Mékong
- 5 Maroc :**  
Le suivi de l'adaptation dans le cadre du Système d'information régional sur l'environnement
- 6 Népal :**  
Le suivi axé sur les résultats de l'adaptation au changement climatique
- 7 Norvège :**  
Le processus d'apprentissage par la pratique pour mesurer les progrès de l'adaptation
- 8 Philippines :**  
Le système de S&E axé sur les résultats du Plan d'action national philippin sur le changement climatique
- 9 Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPCR) :**  
Le système de suivi et de reporting du PPCR
- 10 Royaume-Uni :**  
Le cadre de suivi et d'évaluation de l'adaptation au Royaume-Uni





# France : le suivi et l'évaluation du Plan national français d'adaptation au changement climatique

## Contexte

### ► Contexte politique

« La mise en œuvre de la Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique élaborée en 2006 est soutenue par le Plan national d'adaptation aux effets du changement climatique (PNACC) lancé en 2011. Le PNACC constitue la première feuille de route interministérielle ayant établi des actions d'adaptation prioritaires pour la période 2011 – 2015. Il s'agit d'une série de 84 actions d'adaptation déclinées en 230 mesures s'étendant à 20 champs thématiques. Le premier PNACC a pour objectif de planifier les actions d'adaptation, de prévenir la mal-adaptation et d'assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques. La plupart des actions engagées au titre du PNACC ont débuté en 2011.

### ► Objectifs du dispositif de S&E

Le dispositif actuel a un double objectif. Le premier est de **suivre la progression de la mise en œuvre des actions établies par le PNACC** et leurs résultats attendus au niveau stratégique. Le suivi et l'évaluation du plan national servent d'indicateurs pour suivre la résilience du pays face au changement climatique. Il repose sur l'hypothèse que la mise en œuvre du plan national d'adaptation doit réduire la vulnérabilité du pays au changement climatique. Ainsi, les actions entreprises en vue de la mise en œuvre du PNACC doivent refléter les efforts de renforcement de la résilience nationale. Le second objectif est **d'évaluer, à chaque fois que cela est possible, les effets des actions mises en œuvre**. Bien que le plan ne formule pas de méthode d'évaluation spécifique, l'évaluation est censée se concentrer sur les processus de mise en œuvre et sur la performance des actions.

### ► Niveau d'application et d'agrégation

Le système fonctionne uniquement au niveau national et regroupe 20 secteurs ou domaines thématiques.

### ► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

Le suivi des actions d'adaptation est opérationnel et a lieu de façon effective. Le processus fait l'objet de revues annuelles. L'évaluation de la performance des actions d'adaptation est prévue sous la forme d'une évaluation à mi-parcours (juin 2013) et d'une évaluation finale (2015). L'évaluation à mi-parcours, conduite en juin 2013, a montré que la mise en application du PNACC est en bonne voie et que la majorité des actions et des mesures prévues ont démarré.

## Méthode

### ► Cadre institutionnel

**L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC)** est l'agence nationale responsable de l'adaptation au CC. L'ONERC est rattaché à la Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), sous la tutelle du ministère de l'Écologie. En collaboration étroite avec les ministères impliqués, l'ONERC organise et coordonne le développement et la mise en œuvre du PNACC, y compris du processus de suivi-évaluation.



Chaque ministère concerné a identifié un **pilote de fiche thématique** pour rendre compte à l'ONERC de la mise en œuvre des actions du PNACC dans chacune des 20 thématiques. Ces pilotes thématiques peuvent être des experts de l'adaptation, des experts en S&E ou d'autres experts thématiques en fonction des ressources disponibles et des besoins. En outre, des **pilotes d'action** au niveau ministériel sont nommés pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation et pour rendre compte de leur progression auprès des pilotes de fiches thématiques.

Au sein du ministère de l'Écologie, le Conseil national de la transition écologique (CNTE) – qui est en charge de l'examen des politiques environnementales et qui est composé de représentants des élus, des collectivités territoriales, des employeurs, des syndicats de salariés, d'associations à but non lucratif et de scientifiques – passera en revue les résultats du processus de S&E et formulera des recommandations à l'ONERC sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

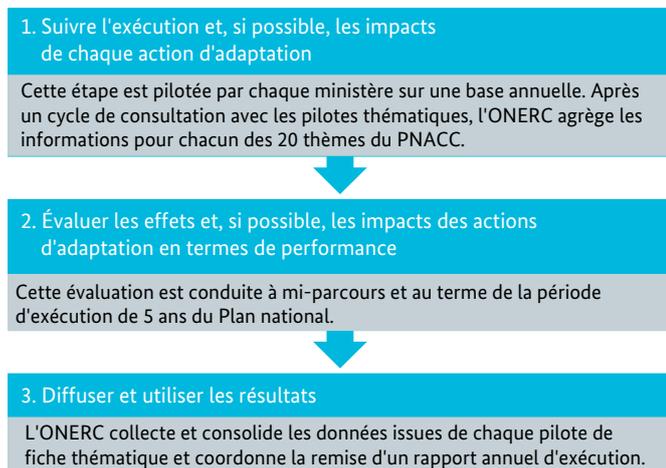
### ► Processus de développement

En 2009, l'ONERC a conduit une évaluation économique nationale sur les coûts des impacts du changement climatique dans des secteurs sélectionnés. Pour faire face à ces impacts, le gouvernement a été tenu, conformément à la loi de programmation de 2009, de préparer le Plan national d'adaptation aux effets du changement climatique pour les différents secteurs d'activité d'ici la fin 2011. À l'issue d'une démarche de concertation, l'ONERC a publié en novembre 2010 un rapport national contenant des recommandations sur les mesures d'adaptation. S'appuyant sur les recommandations de ce rapport, les ministères concernés, sous la supervision générale de l'ONERC, ont développé les mesures d'adaptation du PNACC ainsi qu'une série d'indicateurs de suivi fin 2010/début 2011. Suite à ce processus, le PNACC a été adopté en juillet 2011.

### ► Processus d'exécution

La mise en œuvre du PNACC est assurée par les ministères impliqués sous la coordination de l'ONERC. Elle se déroule selon les étapes clés suivantes :

**Figure 1 étapes clés de la mise en œuvre du PNACC**



\*Il n'est pas toujours possible d'évaluer les effets et/ou les impacts de toutes les actions car :

- Certaines actions ne sont pas associées à un cadre de référence permettant d'établir des comparaisons.
- Certaines actions ne peuvent être mesurées qu'après un certain nombre d'années qui va au-delà de la période de mise en œuvre du premier PNACC.
- Certaines actions ont des effets difficiles à évaluer. Par exemple, une hypothèse souvent formulée est que la gratuité et la facilité d'accès aux données liées aux projections climatiques renforce la capacité d'adaptation du pays au changement climatique. En réalité l'impact réel de l'accès à l'information n'est pas mesurable dans le sens où les téléchargements ne reflètent pas en soi un impact réel sur l'adaptation.

L'évaluation à mi-parcours a pour objectif d'identifier, à la lumière des effets et des processus induits par les actions d'adaptation, les lacunes éventuelles ainsi que les actions qui nécessitent d'être renforcées ou celles qui doivent être interrompues. L'évaluation finale permettra de répondre à des questions du type : les résultats finaux reflètent-ils l'objectif initial de chaque action ? Quelles actions ont échoué et pourquoi ? Quelles actions doivent être perpétuées ? Quelles actions devraient être interrompues ?

## Contenu

### ► Approche

**Le système est basé sur l'emploi d'indicateurs.** Il utilise une approche participative (c'est-à-dire qui repose sur une démarche de concertation et une collaboration interministérielle), et semi-quantitative (c'est-à-dire que les niveaux d'exécution des actions d'adaptation de chacun des secteurs sont calculés et apparaissent en pourcentage dans le rapport de suivi annuel, afin que ceux-ci soient comparables entre les différents secteurs). L'évolution de la vulnérabilité n'est pas mesurée au niveau national.

### ► Indicateurs

Le PNACC couvre 20 secteurs ou champs thématiques qui ont donné lieu à **84 actions d'adaptation déclinées en 230 mesures**. À chaque mesure est associé au minimum un indicateur de suivi (essentiellement des indicateurs de progression et parfois des indicateurs de résultats au niveau opérationnel et/ou au niveau stratégique). Afin de s'assurer de la disponibilité et de la facilité d'accès des données et des informations nécessaires au suivi, les indicateurs ont été définis au niveau ministériel par les pilotes en charge de l'exécution des actions d'adaptation. **Des indicateurs d'évaluation** doivent encore être définis. Ils mettront l'accent sur l'évaluation des mesures d'adaptation par rapport à leur état d'avancement concret (dans les temps et en bonne voie/terminé) et par rapport à leur efficacité (c'est à dire évaluer si l'objectif de l'action a bien été atteint).

Le PNACC comporte en annexe 20 fiches-actions thématiques. Celles-ci décrivent pour chacun des domaines les mesures d'adaptation ainsi que d'autres mesures associées, l'institution en charge du pilotage de ces actions, le ou les partenaire(s) responsables de leur exécution, les moyens nécessaires, le calendrier, et le ou les indicateurs(s) sélectionnés (cf. un exemple ci-dessous).

**Figure 2** exemple d'une mesure d'adaptation dans la fiche LITTORAL ; « action 2 : développer la connaissance du littoral : le milieu, les phénomènes naturels, l'évolution physique et anthropique. »

**Mesure 2.3 : Développer la connaissance sur le transit des sédiments marins et fluviaux.**

Les transits sédimentaires littoraux sont encore méconnus. Des atlas de transits sédimentaires littoraux sur les façades maritimes françaises métropolitaines et ultramarines pourraient être produits à partir d'une plateforme de simulation numérique en vue de la détermination des flux sédimentaires sur le plateau continental (déjà existants sur la Manche).

Un état actuel de ces transits est nécessaire afin d'établir si les évolutions des forçages pourraient modifier ces transits et d'identifier leurs conséquences. Ces atlas seraient réalisés dans le cadre de l'actualisation des catalogues sédimentologiques dont l'étude de faisabilité est en cours : synthèse descriptive du littoral et de son fonctionnement hydrosédimentaire par l'état des connaissances sur le fonctionnement actuel du littoral, mais également sur les évolutions prévues.

**Pilote :** DGALN

**Partenaires :** DGPR, DGITM, CETMEF, BRGM

**Outils :** Étude de faisabilité de l'actualisation des catalogues sédimentologiques des côtes françaises

**Indicateurs**

**de résultat :** Publication éventuelle des catalogues

**Calendrier :** Etude de faisabilité fin 2011

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2010) : Plan national d'adaptation au changement climatique 2011 – 2015 de la France.

► **Données et informations nécessaires**

Les données nécessaires au suivi des mesures d'adaptation sont extraites de dispositifs sectoriels de S&E existants (par ex. utilisation des fonds, suivi de la fréquentation des sites internet) par les pilotes de fiches thématiques au niveau ministériel et sont ensuite agrégées par thème par les responsables sectoriels ou thématiques. Les données sont d'abord classées en utilisant un tableau de bord d'exécution (permettant de suivre les indicateurs et les résultats par action) et ensuite par état d'avancement en fonction de leur statut (mise en œuvre dans les temps/en retard/annulée) pour permettre une comparaison générale entre les actions et les secteurs. Les données requises pour l'évaluation du PNACC sont rassemblées à partir de bases de données existantes (cartographie de l'évolution des risques, etc.) ou collectées via des processus allégés (par ex. sondage sur la connaissance d'un îlot de chaleur urbain, recensement des codes de construction intégrant l'adaptation). L'accent est mis sur la **facilité d'accès aux données et la simplicité des informations**.

► **Résultats et diffusion des informations**

L'ONERC remet chaque année un **rapport d'activité sur les effets du réchauffement climatique** aux principales parties prenantes qui l'analysent par le biais du Conseil national de la transition écologique. Le rapport est accessible au grand public via internet. Toutes les données sont classées en fonction du pourcentage d'exécution par rapport au résultat initial. Le rapport annuel est complété par une **évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du PNACC** (respectivement prévues fin 2013 et fin 2015). Ces évaluations ont pour but de mettre en évidence les principales leçons apprises au niveau national et de formuler des recommandations pour le futur. L'évaluation à mi-parcours est menée en interne, alors que l'évaluation finale sera réalisée par un prestataire extérieur.

**Tableau 1** Réalisation des mesures et des actions d'adaptation (en pourcentages) sur 4 des thèmes définis par le PNACC d'après la revue à mi-parcours conduite en juin 2013.

Fiches action	Actions		Mesures	
	Total	En cours (oui/non)	Total	En cours (oui/non)
Transversales	5	100 %	5	100 %
Santé	5	80 %	16	56 %
Ressources en eau	5	100 %	20	80 %
Biodiversité	4	100 %	22	68 %

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (2013) : Suivi du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

► **Ressources nécessaires**

Le développement et la mise en œuvre du PNACC (et de son dispositif de suivi-évaluation) ne requièrent pas de ressources supplémentaires importantes<sup>1</sup>. À l'heure actuelle, l'équipe en charge de l'adaptation au niveau national au sein de l'ONERC n'est composée que de cinq personnes. La supervision de la mise en œuvre du PNACC ne nécessite que l'équivalent d'un temps plein. Le gouvernement a dépensé au total moins de 500 000 euros pour la préparation du PNACC (et de son dispositif de S&E), ce montant correspondant en grande partie aux coûts liés au processus de concertation nationale qui s'est tenu sur une période de 18 mois, en plus du temps consacré au processus par le personnel des ministères impliqués. Les coûts de mise en œuvre sont estimés à environ 171 millions d'euros, sans compter les salaires des fonctionnaires pendant 5 ans. Le suivi-évaluation du PNACC n'a pas fait l'objet d'une allocation budgétaire spécifique, car cette fonction est assurée par les pilotes de fiches thématiques et les pilotes d'action qui consacrent une partie de leur temps de travail à l'élaboration des comptes rendus annuels à destination de l'ONERC.

<sup>1</sup> Le dispositif de S&E étant étroitement lié au PNACC (ils ont été développés simultanément), il est difficile de distinguer le coût de la préparation et de la mise en œuvre du PNACC de celui des volets relatifs au suivi et à l'évaluation.



Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

## Enseignements à ce jour

L'approche adoptée par les Français pour suivre et évaluer l'adaptation au changement climatique est pragmatique, relativement simple et non technique. Elle met l'accent sur la collaboration interministérielle (y compris pour le développement et le suivi des indicateurs). Cette approche présente l'avantage d'être relativement peu coûteuse et évite en outre la génération de coûts transactionnels élevés inhérents à la création, au suivi et à l'évaluation d'indicateurs de résultats spécifiques de l'adaptation (qui nécessitent le recours à des données de référence qui n'existent pas toujours). Une telle approche est sans doute particulièrement pertinente et efficace dans les phases initiales liées à la mise en place d'un système de S&E car elle permet à travers une approche expérimentale de définir le type d'informations réellement nécessaires au niveau national.

L'étude du cas français souligne la nécessité de faire des compromis entre le niveau de détail de l'analyse, l'implication des parties prenantes et les moyens disponibles. Les interventions prévues sont plutôt directes et sont cohérentes avec la structure relativement simple du système de S&E. Les résultats préliminaires, issus de l'évaluation à mi-parcours de la phase initiale de mise en œuvre conduite en juin 2013, montrent que certaines actions d'adaptation n'ont pas abouti aux résultats attendus. Les enseignements tirés apportent d'ores et déjà des retours d'expérience précieux qui permettent de recadrer certaines actions d'adaptation et qui prouvent que le processus d'apprentissage est en cours.

Jusqu'à présent, l'expérience française montre qu'une approche moins technique et peu onéreuse est tout à fait à même de générer des résultats utiles, à la condition d'impliquer les parties prenantes dès la phase initiale du projet. Les principaux défis observés sont le développement et la mise en œuvre d'indicateurs pertinents pour l'évaluation, ainsi que la création de synergies entre les processus de S&E aux niveaux central, régional et local.

## Pour plus d'informations

### ► Référent sur l'adaptation en France

**Sylvain Mondon**, Chargé de mission sur l'adaptation  
 Observatoire National sur les Effets du Réchauffement  
 Climatique (ONERC), Ministère de l'Écologie,  
 du Développement durable et de l'Énergie  
 E [sylvain.mondon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sylvain.mondon@developpement-durable.gouv.fr)  
 T +33 1 40 81 92 94

### ► Références bibliographiques

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.  
 (2013). *Suivi du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). État des actions et mesures au 14 juin 2013*.  
 Gouvernement français. Consultable sur : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20130626\\_Bilan\\_PNACC\\_pour\\_Reunion\\_suivi\\_VF\\_web.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20130626_Bilan_PNACC_pour_Reunion_suivi_VF_web.pdf)

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.  
 (2010). *Plan National d'Adaptation au Changement Climatique 2011-2015 de la France*. Gouvernement français. Consultable sur : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC\\_PNACC\\_Eng\\_part\\_1.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC_PNACC_Eng_part_1.pdf)

Site internet du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. *Suivi et Évaluation*. Consultable sur : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-national-d-adaptation-au,33302.html>

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
 Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
 Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
 (M&E adapt)  
 Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
 65760 Eschborn, Allemagne  
 T +49 61 96 79-0  
 F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
 économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
 des deux sièges  
 du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)



# Allemagne : le système de suivi de la Stratégie allemande d'adaptation

## Contexte

### ► Contexte politique

La **Stratégie allemande d'adaptation au changement climatique** (Deutsche Anpassungsstrategie, DAS) établie en 2008, constitue le cadre national d'adaptation aux impacts du changement climatique en Allemagne. Elle donne un aperçu interministériel général des secteurs clés prioritaires pour l'adaptation climatique et vise à encourager les agences sectorielles de tous niveaux à travailler sur la problématique de l'adaptation. Sa mise en œuvre est soutenue par le **Plan d'action sur l'adaptation** (Aktionsplan Anpassung – APA) de 2011 contenant une série de mesures d'ordre général qui doivent être prises par le gouvernement fédéral (il ne s'agit pas d'un plan d'action détaillé de toutes activités d'adaptation au changement climatique). La DAS met en avant des impacts possibles du changement climatique et des propositions d'actions pour y faire face dans 15 secteurs appelés **champs d'action**<sup>1</sup>. En tant que cadre général, la DAS ne dispose pas d'un calendrier explicite, mais celui-ci devrait être développé au fur et à mesure. Un rapport d'analyse et d'actualisation sera disponible d'ici la fin 2015.

### ► Objectifs du dispositif de S&E

Le système de suivi se concentre sur les impacts du changement climatique ainsi que sur la progression de la mise en œuvre de la

DAS en termes de réponses adaptatives des 15 secteurs prioritaires. L'objectif n'est pas d'évaluer l'efficacité d'actions d'adaptation spécifiques, étant donné que leur mise en œuvre dépend de plusieurs ministères au niveau fédéral et régional.

### ► Niveau d'application et d'agrégation

Le système de suivi a pour objectif de fournir un aperçu interministériel étendu des 15 secteurs prioritaires au niveau fédéral. Le système utilise néanmoins les informations fournies par les dispositifs de suivi existants à plusieurs niveaux infranationaux. En outre, plusieurs Länder allemands ont déjà établi une stratégie d'adaptation, ou sont en train de le faire, et sont à même de développer un système de suivi des impacts du changement climatique et des réponses apportées, correspondant à leur contexte spécifique, tout en prenant en compte le dispositif de suivi de la DAS.

### ► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

Le système de suivi en est à la phase finale de développement. Chacun des indicateurs a été validé au niveau scientifique et une concertation politique doit avoir lieu début 2014. Le premier rapport de surveillance doit être achevé d'ici la fin de l'année 2014. Celui-ci fera partie du premier rapport d'activité de la DAS et apportera des éléments pour actualiser le nouveau Plan d'action qui doit être publié fin 2015 (voir résultats et diffusion des informations ci-dessous).

<sup>1</sup> Les 13 « champs d'action » sont les suivants : (1) la santé humaine; (2) le secteur de la construction; (3) le régime hydrologique, la gestion de l'eau, la protection du littoral et de la mer; (4) le sol; (5) la diversité biologique; (6) l'agriculture; (7) les forêts et la sylviculture; (8) la pêche; (9) l'industrie de l'énergie (transformation, transport et approvisionnement); (10) les services financiers; (11) les infrastructures logistiques et le transport; (12) le commerce et l'industrie; (13) l'industrie touristique. Les deux domaines intersectoriels sont : (14) la planification de l'aménagement des espaces et des régions ; et (15) la protection de la population.



## Méthode

### ► Cadre institutionnel

Le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire (Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz, Bau und Reaktorsicherheit : BMUB) conduit le processus politique de l'adaptation au niveau fédéral et est en charge de la DAS. L'Agence fédérale de l'environnement (Umweltbundesamt : UBA) apporte les données techniques et les recommandations d'ordre politique à travers son Centre de compétences sur les impacts climatiques et l'adaptation (Kompetenzzentrum Klimafolgen und Anpassung : KomPass). Le KomPass coordonne le développement du dispositif de suivi en étroite collaboration avec d'autres départements et agences du gouvernement. Un Groupe de travail interministériel sur l'adaptation au changement climatique, composé de représentants de tous les ministères fédéraux, est en charge de promouvoir une coopération et une contribution actives entre et de la part des ministères. Ce groupe agit comme le principal organe de décision en ce qui concerne la DAS, à savoir l'analyse et la ratification du dispositif de suivi et des rapports qui en sont issus. La coordination entre le niveau fédéral et des Länder est assurée par le Comité permanent pour l'adaptation aux impacts du changement climatique (Ständiger Ausschuss zur Anpassung an die Folgen des Klimawandels), qui a participé à l'élaboration de la stratégie nationale et à la démarche de concertation visant à développer les indicateurs.

Tableau 1 Processus de sélection des indicateurs en 6 étapes

Étape	Objectif	Description
1	Classification	Identification des impacts climatiques et des mesures d'adaptation potentielles pour chaque champ d'action, et classification par sous-thèmes. Ces derniers ont ensuite été regroupés dans un ensemble de secteurs d'intérêt sur la base de recherches documentaires et de discussions d'experts (cf. tableau 2).
2	Priorisation	Pondération des secteurs d'intérêt selon des critères clés basés sur des entretiens avec des experts.
3	Recherche	Analyse d'autres systèmes de suivi (approches sectorielles et internationales) et recherche de sources potentielles de données.
4	Spécification	Discussions d'experts pour affiner les indicateurs.
5	Fiches techniques	Production d'une fiche technique par indicateur afin d'en préciser la définition spécifique, la façon de mesurer chaque indicateur (la méthode de calcul), et revue des fiches techniques par des experts.
6	Évaluation	Rédaction des premières présentations d'indicateurs à l'usage du rapport de suivi axé sur les indicateurs

Source : Adapté de Schonhaler et al. (2011).

### ► Processus de développement

Le développement du système d'indicateurs a été coordonné par l'Agence fédérale de l'environnement. Un processus de concertation extensif, a démarré en 2010, impliquant presque 400 per-

sonnes provenant d'environ 160 institutions fédérales, gouvernementales, universitaires et des ONG afin d'identifier les indicateurs pour les 15 champs d'actions de la DAS. Le processus a attaché une importance particulière à l'utilisation des dispositifs existants et à diversifier les sources de données à plusieurs niveaux des secteurs public et universitaire. La sélection d'indicateurs a suivi un processus en six étapes comme le montre le tableau ci-dessous.

### ► Processus d'exécution

L'Agence fédérale de l'environnement assurera la coordination du premier rapport de suivi qui sera préparé dans le cadre du projet de recherche ayant contribué au développement des indicateurs. Étant donné que la plupart des données existent déjà, la tâche principale consiste à coordonner le regroupement des données puis à en effectuer l'analyse en vue de la rédaction du rapport. L'Agence fédérale de l'environnement doit également coordonner le processus politique de validation. Au-delà de 2014, une unité de soutien en charge du suivi permanent sera créée. Elle sera également responsable du maintien d'un site internet sur lequel toutes les fiches techniques relatives aux indicateurs et tous les rapports seront accessibles.

## Contenu

### ► Approche

L'approche adoptée repose sur un **système axé sur les indicateurs**, dont le développement est issu de trois études consécutives doublées d'un processus de concertation (Schonhaler et al., 2010; Schonhaler et al., 2011). Le dispositif de suivi de la DAS sera complété par des **diagnostics de vulnérabilité intersectoriels à travers toute l'Allemagne**, de façon à appuyer la définition de priorités dans les risques liés aux changements climatiques et l'identification des besoins en termes d'adaptation au niveau fédéral. Le Réseau Vulnérabilité qui regroupe des agences gouvernementales et des scientifiques, développe une méthode commune d'évaluation de la vulnérabilité, sous la direction de l'Agence fédérale de l'environnement. Ces diagnostics utiliseront des indicateurs différents de ceux du S&E de l'adaptation (à savoir des indicateurs de vulnérabilité) mais porteront sur les mêmes secteurs d'intérêt. Les diagnostics feront partie du rapport d'évaluation de la DAS.

### ► Indicateurs

Deux types d'indicateurs sont associés à chaque « champ d'action » : des « **indicateurs d'impacts** » du changement climatique (qui permettent de répondre à la question : comment le changement climatique affecte-t-il les systèmes naturels et socio-économiques ?) et des « **indicateurs de réponse** » adaptative (à la fois des indicateurs de progression et des indicateurs de résultats au niveau stratégique). Les indicateurs de réponse adaptative ont été sélectionnés afin de donner une image instantanée de la progression de l'adaptation dans chacun des secteurs prioritaires. Ils ne se réfèrent pas à une liste spécifique d'actions d'adaptation,

car la DAS n'a pas déterminé les mesures qui doivent être prises par les autorités gouvernementales. En outre, une série d'indicateurs généraux de réponses adaptatives décrivant la progression des activités d'adaptation au niveau fédéral est en cours de concertation.

Les scientifiques impliqués dans la préparation ont proposé une première série d'indicateurs (au maximum 13 par champ d'action). Ces propositions d'indicateurs sont actuellement examinées par les autorités gouvernementales en vue d'une validation politique. Il est prévu qu'une centaine d'indicateurs soient utilisés pour le suivi de l'exécution de la DAS.

Les indicateurs finaux n'ayant pas encore été publiés, le tableau 2 donne un exemple d'indicateurs d'impacts et de réponses adaptatives pour le champ d'action « agriculture » sur la base du rapport de recherche initial. À chaque champ d'action, correspond un tableau énumérant les secteurs d'intérêt, le sous-thème et le nom des indicateurs.

**Tableau 2** Échantillon d'indicateurs d'impacts et de réponses adaptatives pour le champ d'action « agriculture »

Secteurs d'intérêt	Sous-thème	Indicateurs
<b>Impacts</b>		
Agrophénologie, déplacement des zones agro-climatiques	Extension de la période de croissance des plantes cultivées	LW-I-1 : évolution de la durée de la période de croissance des plantes cultivées (somme des températures/an)
	Évolution dans les phases agrophénologiques des plantes cultivées	LW-I-2 : déplacement du début de la floraison et du développement des épis sur les cultures (pomme, avoine, maïs, orge d'hiver, colza d'hiver, seigle d'hiver, blé d'hiver) LW-I-3 : nombre de variétés de maïs figurant sur la liste des variétés de maïs classées par groupe de maturité (chiffres de la FAO)
	Désynchronisation/synchronisation des cycles de vie des parasites, des agents pathogènes et des espèces bénéfiques	Aucun indicateur proposé
Rendement et qualité des récoltes	Changements dans la stabilité des rendements	LW-I-4 : modification des rendements du blé d'hiver (par hectare) LW-I-5 : variabilité inter-annuelle des rendements
<b>Réponses</b>		
Conseils dans le domaine agricole	Transferts de connaissances sur les formes adaptées de production animale et végétale	LW-R-1 : nombre d'articles sur les questions d'adaptation au changement climatique dans des revues spécialisées largement diffusées
	Révision des recommandations pour des projets de culture	Aucun indicateur proposé
	Améliorer la gestion des risques dans les exploitations agricoles	Aucun indicateur proposé

Source : Schonthal et al. (2011).

## ► Données et informations nécessaires

Le calcul des indicateurs de la DAS est principalement basé sur des sources de données gouvernementales et non gouvernementales existantes. Les agences ou les organismes en charge de catégories de données spécifiques demeurent responsables de leur collecte et du contrôle de la qualité. L'Agence fédérale de l'environnement coordonne la mise à disposition des données ainsi que leur analyse pour le rapport de suivi. Les organismes gouvernementaux qui ont participé à l'identification des sources de données pertinentes mettent à disposition du dispositif les données correspondantes. Les lacunes les plus importantes ont été identifiées dans les champs d'action « services financiers » et « sol ».

## ► Résultats et diffusion des informations

Les éléments principaux qui seront générés par le dispositif de suivi sont énumérés dans le tableau 3. De plus, un site internet a été créé et permet l'accès aux rapports ainsi qu'aux fiches techniques sur les indicateurs.

**Tableau 3** Principaux éléments produits par le système de suivi

Résultats	Objectifs
Fiches techniques – Indicateurs	Informations détaillées sur chaque indicateur (par exemple, la justification, les formules de calcul, les sources de données, des indices pour classer et interpréter l'indicateur, les points forts et les faiblesses, les acteurs responsables, les coûts, ...) afin de promouvoir une définition et une interprétation harmonisées entre les utilisateurs des indicateurs.
Fiches techniques – Données	Information sur les métadonnées, y compris les sources des données, la couverture géographique, la fréquence de collecte et la méthodologie, le coût et le format des données, ainsi que des coordonnées des personnes ou des organismes en charge.
Rapport de suivi	Aperçu de l'évolution et du niveau actuel de la centaine d'indicateurs d'impact du changement climatique et de réponse adaptative, à l'aide de graphiques et de textes explicatifs.
Rapports d'évaluation de la DAS et de l'APA	En plus du suivi axé sur les indicateurs, il est prévu qu'un rapport d'analyse et une mise à jour de la DAS et du Plan d'action pour l'adaptation soient remis aux décideurs politiques et au public intéressé (rapport non scientifique) d'ici la fin 2015. Le rapport contiendra aussi une description de la méthodologie employée pour le suivi ainsi que les résultats des diagnostics de vulnérabilité.

## ► Ressources nécessaires

Le développement du système de suivi a pris cinq ans et a nécessité de vastes ressources en personnel pour rédiger et établir un consensus sur une liste d'indicateurs, identifier les sources de données pertinentes et coordonner les organisations concernées. Ces ressources ont été fournies principalement par des projets de recherche financés par le gouvernement tandis que de nombreux responsables gouvernementaux impliqués ont soutenu ce travail dans le cadre de leurs fonctions habituelles. Les projets de recherche et les consultations ont permis d'apporter un soutien scientifique substantiel et de nombreuses contributions d'experts provenant de plusieurs secteurs et institutions. L'existence



Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

préalable de nombreuses compétences, de données et d'expertise a permis la mise en œuvre de ce processus de préparation sophistiqué et « gourmand » en temps et en ressources. Les besoins en moyens spécifiques pour la mise en œuvre du dispositif n'ont pas été précisés pour l'instant. Toutefois, l'utilisation des dispositifs de collecte de données et de suivi déjà existants est fortement privilégiée, ce qui limitera significativement les dépenses courantes. Des moyens supplémentaires seront principalement nécessaires pour la coordination.

## Enseignements à ce jour

Les enseignements suivants peuvent être tirés de l'élaboration du dispositif de suivi de la Stratégie allemande d'adaptation :

- La participation d'experts, de décideurs politiques et des parties prenantes de toutes les autorités publiques compétentes au niveau fédéral et des Länder a favorisé l'établissement de liens entre les domaines scientifique et politique et a conduit à ce que les indicateurs répondent à leurs exigences respectives. L'importante participation des parties prenantes a permis l'identification et l'utilisation d'un large éventail de données existantes et le développement d'un système à même de bien fonctionner et d'être accepté et utilisé par tous.
- Un des éléments importants produit dans le cadre de la préparation du système est la réalisation d'une série de fiches techniques sur les indicateurs, dont la description exhaustive doit permettre une compréhension commune de leur application et de leur interprétation.
- Le système s'appuie sur les différents dispositifs de surveillance (milieux environnementaux, durabilité, etc.) déjà en place dans les différentes sphères gouvernementales et met l'accent sur le renforcement des séries de données existantes, ce qui contribue à limiter les ressources supplémentaires nécessaires au suivi continu de l'adaptation.
- Le vaste processus de consultation qui s'est déroulé sur plusieurs années a contribué à une plus grande prise de conscience et a participé à l'intégration des aspects de l'adaptation dans les différentes instances gouvernementales au niveau fédéral et des Länder, ce qui constitue un bénéfice connexe de l'approche participative (Rotter et al., 2013).

## Pour plus d'informations

### ► Personne référente en Allemagne

**Mme Petra van Rùth,**

Agence fédérale de l'environnement (UBA), Allemagne

T +49 340 2103 2127

[Petra.vanRueth@uba.de](mailto:Petra.vanRueth@uba.de)

### ► Références bibliographiques

GIZ (2013). *Le système d'indicateurs et de suivi de la Stratégie allemande pour l'adaptation. Méthode.* Consultable sur :

<https://gc21.giz.de/ibt/var/app/wp342deP/1443/index.php/knowledge/monitoring-evaluation/mb-germany>

Rotter, M. et al. (2013). *La participation des parties prenantes dans l'adaptation au changement climatique – Enseignements et expérience en Allemagne.* Agence fédérale allemande pour l'Environnement.

Consultable sur :

[http://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/461/publikationen/climate\\_change\\_12\\_2013\\_stakeholder\\_participation\\_in\\_adaptation\\_to\\_climate\\_change\\_bf\\_0.pdf](http://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/461/publikationen/climate_change_12_2013_stakeholder_participation_in_adaptation_to_climate_change_bf_0.pdf)

Schonthaler, K. et al. (2011). *Résumé du « Développement d'un système d'indicateurs pour la Stratégie allemande d'adaptation au changement climatique (DAS) ».* Agence fédérale allemande pour l'Environnement.

Consultable sur :

<http://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/461/publikationen/4230.pdf>

Schonthaler, K. et al. (2010) *Établissement d'un concept d'indicateurs pour la Stratégie allemande d'adaptation au changement climatique.* Agence fédérale allemande pour l'Environnement.

Consultable sur :

<http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/establishment-of-an-indicator-concept-for-german>

Des informations sur le « réseau vulnérabilité » peuvent être trouvées en suivant ce lien :

[www.netzwerk-vulnerabilitaet.de](http://www.netzwerk-vulnerabilitaet.de) (en allemand)

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
(M&E adapt)  
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
65760 Eschborn, Allemagne  
T +49 61 96 79-0  
F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
des deux sièges  
du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)



# Kenya : le système MRV+ dans le cadre du Plan national d'action kenyan

## Contexte

### ► Contexte politique

Le cadre national de lutte contre le changement climatique au Kenya a été établi en 2010 dans le cadre de la Stratégie nationale de réponse au changement climatique (National Climate Change Response Strategy – NCCRC). Sa mise en œuvre est appuyée par le Plan d'action national de lutte contre les changements climatiques (National Climate Change Action Plan – NCCAP) pour la période 2013–2017. Dans le cadre du NCCAP, un Cadre national d'évaluation de la performance et des effets positifs (National Performance and Benefit Measurement Framework – NPBMF) a été développé pour **suivre, évaluer et rendre compte de l'impact des actions d'atténuation et d'adaptation**, y compris les synergies entre les actions d'atténuation et d'adaptation et leurs bénéfices socio-économiques. Le cadre inclut un système de surveillance, de notification et de vérification (Measurement, Reporting and Verification – MRV) des gaz à effet de serre (GES), des activités d'atténuation et du S&E des actions d'adaptation, ainsi appelé **système MRV+**. L'ensemble définitif de mesures d'adaptation à même d'être suivi et évalué par le système MRV+ sera précisé dans le Plan national d'adaptation (PNA), qui est en cours d'élaboration et devrait être rendu public en 2014.

### ► Objectifs du dispositif de S&E

À travers le calcul, la surveillance, l'évaluation, la vérification et la présentation des résultats des actions d'atténuation et d'adaptation, le système MRV+ doit permettre :

- d'informer et de guider le gouvernement pour mettre en œuvre des réponses concrètes aux changements climatiques, sous forme de politiques, de projets, de programmes ou d'activités commerciales ;

- d'aider le gouvernement à respecter ses obligations internationales en matière de déclarations et de rapports ;
- de démontrer la volonté de financer les projets climatiques au Kenya, et de créer un contexte solide pour attirer les flux financiers climatiques internationaux des partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux.

### ► Niveau d'application et d'agrégation

Le système MRV+ constitue un cadre au niveau national soutenu par des activités de S&E sectorielles et infranationales. Pour l'adaptation en particulier, le système de S&E utilise des indicateurs couvrant les neuf secteurs de planification à la fois au niveau national et des comtés.

### ► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

La conception du Cadre national d'évaluation (NPBMF) et du système MRV+ a été validée par les parties prenantes en 2012 et approuvée en mars 2013. Celui-ci est actuellement en cours de mise en place et pourrait prendre jusqu'à trois ans pour devenir pleinement opérationnel. Le S&E de l'adaptation devrait commencer une fois la finalisation du PNA et des mesures d'adaptation associées.

## Méthode

### ► Cadre institutionnel

Le système MRV+ sera **intégré dans les structures institutionnelles de S&E existantes**, comme par exemple le Système de suivi et d'évaluation national intégré (National Integrated Monitoring and Evaluation System – NIMES) sous la supervision de la Direction du

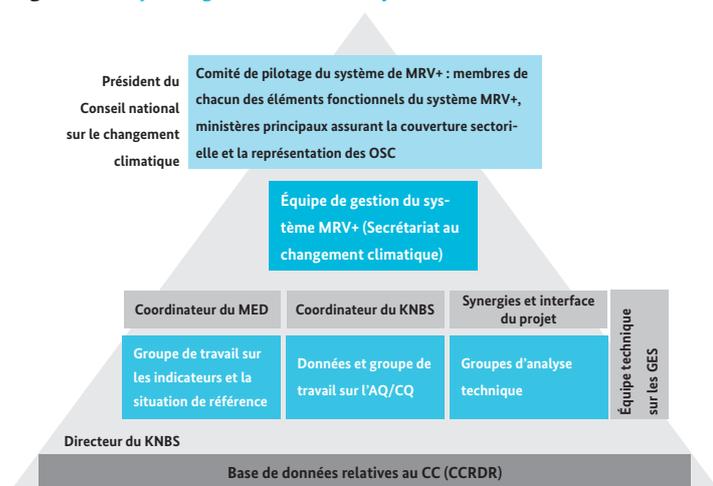


suivi-évaluation (MED) au sein du ministère de la Décentralisation et de la Planification. Aussi, le système MRV+ s'appuiera sur les informations déjà collectées par les ministères, les départements et les agences (MDA) de façon habituelle dans le cadre des dispositifs de S&E existants.

Le système sera supervisé par un **comité de pilotage**, présidé par un représentant du Conseil national sur le changement climatique (National Climate Change Council – NCCC). Le président veillera à ce que les informations soient communiquées au NCCC ainsi qu'aux plus hautes instances gouvernementales. Le comité de pilotage évaluera la performance de l'adaptation par rapport aux indicateurs nationaux d'adaptation axés sur les résultats stratégiques.

Le système MRV+ sera hébergé et géré par le Secrétariat au changement climatique, situé au ministère de l'Environnement, de l'Eau, et des Ressources naturelles (MEWNR). Une **équipe de gestion** de quatre personnes supervisera les opérations du système MRV+ au jour le jour, et coordonnera les groupes de travail associés et les groupes d'analyse techniques (Technical Analysis Groups – TAGs). L'équipe de gestion définira les indicateurs d'adaptation, apportera un appui technique pour leur mesure, et pourra conseiller les MDA sur le suivi et l'évaluation.

Figure 1 **Projet de gouvernance du système MRV+**



Source : République du Kenya (2012) : Cadre national d'évaluation de la performance et des effets positifs (National Performance and Benefit Measurement Framework – NPBMF).

Comme l'illustre la figure 1, un **Groupe de travail sur les indicateurs et sur la situation de référence** sera en charge du calcul des données de référence et des indicateurs, en utilisant les données apportées par le **Groupe de travail sur les données, l'assurance qualité et le contrôle qualité (GT AQ/CQ)**. Ce groupe de travail supervisera la base de données sur le changement climatique (CCRDR) qui sera le lieu de regroupement et d'archivage de toutes les données et les informations nécessaires au système MRV+. Les ministères, départements et agences auront la responsabilité de développer les indicateurs d'adaptation au niveau national. Les Groupes d'analyse technique (TAGs) seront responsables de l'interprétation à haut niveau et contrôleront les informations agrégées dont ils sont les destinataires.

## ► Processus de développement

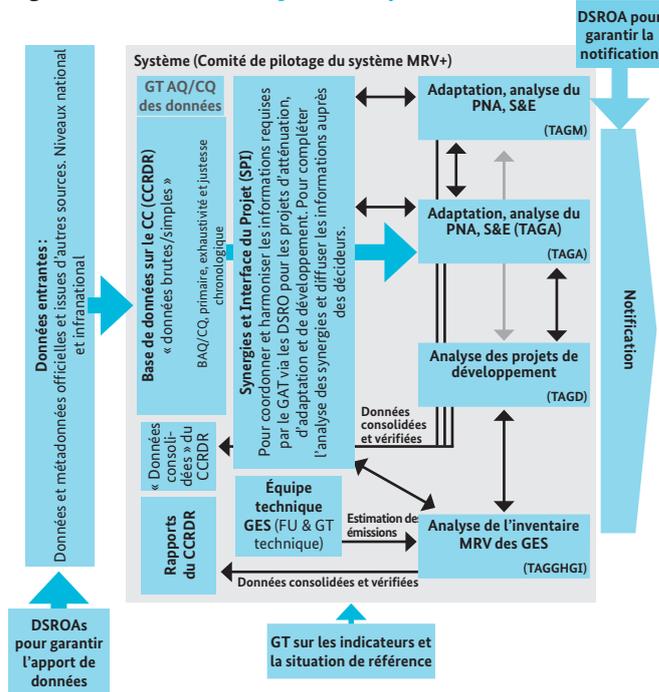
Le NCCAP a été préparé sur une période de 20 mois selon une méthode rigoureuse et transparente qui a impliqué des analyses d'experts et des consultations de parties prenantes. La conception du NPMBF a été menée par une équipe de consultants internationaux qui ont suivi une approche en deux temps. L'étape n°1 a consisté à analyser les pratiques existantes, dont la génération de données, d'indicateurs et les mécanismes de transmission des informations au Kenya, ainsi que de la documentation relative à ces questions. L'étape n°2 s'est attelée à la conception du dispositif de suivi, en partant des méthodes et des organismes déjà chargés du S&E, puis en élaborant des outils complémentaires, des indicateurs ainsi qu'un plan de développement des compétences.

## ► Processus d'exécution

Le système MRV+ se déroule en trois phases :

1. **La mesure, le suivi (et l'évaluation)**, qui comprend la collecte des données et des informations, le contrôle de leur qualité, et leur introduction dans le système ;
2. **la vérification (contrôle)**, phase pendant laquelle les résultats sont recoupés et vérifiés ; et
3. **la notification (reporting)** qui consiste à synthétiser les résultats et les présenter dans des formats pertinents.

Figure 2 **Présentation simplifiée du système MRV+**



Source : République du Kenya (2012) : Cadre national d'évaluation de la performance et des effets positifs (National Performance and Benefit Measurement Framework – NPBMF).

La figure 2 illustre le fonctionnement du système MRV+. L'activité commence tout à fait à gauche et se poursuit de gauche à droite. Les données sont regroupées et alimentent le système MRV+. Les données entrantes sont sujettes à un contrôle et une assurance qualité afin de garantir leur exhaustivité et un niveau d'exactitude correct. Les données sont ensuite transmises au Groupe d'analyse

technique (TAG) afin de procéder à de nouvelles évaluations et analyses de qualité, avant de les intégrer dans les groupes de résultats. Les résultats définitifs quittent le système tout à fait à droite et sont exploités sous plusieurs formats de notification (reporting), qui sont décrits dans la rubrique « Résultats et diffusion des informations » ci-dessous.

## Contenu

### ► Approche

L'approche est basée sur des indicateurs de progression de l'adaptation au niveau national et des comtés. Les informations sur ces indicateurs seront collectées à travers différents MDA conformément aux contrats de performance annuelle, aux plans de travail, aux budgets et à d'autres mécanismes utilisés dans différents dispositifs de S&E existants, de façon à ce que le S&E de l'adaptation fasse partie intégrante de tous les secteurs de la planification. Alors que la liste définitive d'indicateurs sera définie en grande partie par le PNA, une série de listes longues et courtes d'indicateurs a été préparée dans le cadre du NCCAP, comme cela est décrit dans la section suivante.

### ► Indicateurs

La méthodologie « Surveiller l'adaptation et mesurer le développement » (Tracking Adaptation and Measuring Development – TAMD), développée par l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), a été employée pour identifier des indicateurs d'adaptation qui mesurent les éléments suivants :

1. les progrès réalisés par les institutions gouvernementales pour accroître la capacité adaptative institutionnelle du haut (niveau national) vers le bas (niveau des comtés) ;
2. les progrès réalisés par les MDA, le secteur privé, les ONG et les communautés pour réduire la vulnérabilité au changement climatique du niveau local (comtés) vers le niveau national (cf. tableau 1).

Pour chacun des 10 indicateurs de résultats sélectionnés, une fiche d'information est fournie avec des informations détaillées sur les méthodes de calcul, les sources de données, etc. Si possible, les années de référence et les tendances attendues, en tenant compte de l'adaptation, sont identifiées. Les valeurs cibles n'ont pas encore été déterminées.

### ► Données et informations nécessaires

Le gouvernement kenyan mesure à l'heure actuelle plus de 6 000 indicateurs. Aussi, la mesure des indicateurs d'adaptation exploitera autant que possible les données et les informations déjà collectées. Des MDA spécifiques ont été désignés pour assurer le calcul de 20 indicateurs de résultats retenus à partir des sources de données existantes identifiées (cf. tableau 2 ci-dessous).

L'alimentation en données est facilitée par les Accords sur les obligations de collecte de données et de notification (Data Supply and Reporting Obligation Agreements – DSRAs). Ces accords ont été

passés avec toutes les organisations tenues de collecter et de transmettre des informations au système MRV+. Les DSRAs définissent les données que les fournisseurs doivent collecter et transmettre ainsi que le format de transmission, afin de permettre au Kenya de remplir ses obligations en termes de comptes rendus aux niveaux national et international.

### ► Résultats et diffusion des informations

Les données et les informations seront transmises au Groupe d'analyse technique sur l'adaptation (TAGA). Ce groupe contrôlera les données collectées et procédera à une interprétation à haut niveau

**Tableau 1** Projet de liste d'indicateurs pour le S&E de l'adaptation au Kenya

1. Capacité adaptative institutionnelle (adaptation de haut en bas)	Exemple
62 indicateurs de processus de niveau national, mesurant la capacité adaptative institutionnelle.	Comment l'adaptation au changement climatique s'incrémente-t-elle dans la politique sur les pâturages et son plan d'action connexe.
10 indicateurs de résultats au niveau des comtés, qui mesurent l'efficacité des initiatives nationales pour construire la capacité adaptative des institutions au niveau des comtés.	Pourcentage de l'ensemble du cheptel national décimé par la sécheresse.
2. Vulnérabilité (adaptation de bas en haut)	
62 indicateurs au niveau des comtés reflètent les résultats des actions locales et mesurent les progrès des initiatives des comtés.	Axés sur les résultats : temps moyen passé par les femmes pour chercher de l'eau. Axés sur les processus : nombre de systèmes opérationnels de surveillance et d'alerte précoce dans le pays.
10 indicateurs axés sur les résultats sélectionnés au niveau national pour mesurer l'efficacité des initiatives au niveau local et des comtés dans la réduction de la vulnérabilité nationale.	Un grand nombre d'indicateurs est issu de la liste développée dans le cadre de l'évaluation de la performance du programme Vision 2030 (par ex. nombre de foyers ayant besoin d'aide alimentaire).

**Tableau 2** Exemple de données et d'informations requises pour le S&E de l'adaptation au Kenya

<b>Indicateur descendant</b>	% de la population classée par genre, habitant dans des zones sujettes aux inondations et/ou à la sécheresse et qui a accès aux informations du Département météorologique kenyan (KMD) sur les prévisions en termes de précipitations
<b>MDA responsable</b>	KMD
<b>Sources d'informations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prévisions du KMD</li> <li>■ Département de la prospection des ressources et de la télédétection du Kenya (DRSRS)/Autorité nationale pour la gestion des sécheresses et la détermination des zones affectées par les sécheresses.</li> <li>■ DRSRS/Autorité pour la gestion des ressources en eau pour la détermination des zones affectées par les inondations.</li> <li>■ Bureau National des Statistiques kenyan pour les données relatives aux populations de ces zones et aux personnes ayant accès à un poste radio.</li> </ul>



Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

des progrès de l'adaptation. Ces analyses seront affinées et intégrées dans plusieurs formes de rapports qui répondent aux obligations de comptes rendus de l'information aux niveaux domestique et international telles que :

- les rapports annuels et les Plans à moyen terme des ministères, départements et agences ;
- les rapports d'activité du programme Vision 2030 ;
- le Rapport biennal de situation (BUR) destiné à la CCNUCC (tous les deux ans à compter de décembre 2014) ;
- et les communications nationales à la CNUCC (qui doivent être remises périodiquement entre les rapports biennaux).

#### ► Ressources nécessaires

Jusqu'à 100 personnes seront requises pour la mise en place et la gestion du système MRV+, bien que tous les rôles impartis ne correspondent pas à des postes à temps plein et que de ce fait tout le personnel ne sera pas nouveau. L'opérationnalité du système pourra prendre jusqu'à trois ans. D'autres ressources seront nécessaires comme des espaces de travail, des salles de réunion, des équipements, des technologies de l'information (ordinateurs, imprimantes, logiciels) et des moyens logistiques (par ex. accès à un véhicule).

## Enseignements à ce jour

Le système de S&E de l'adaptation kenyan est en cours d'établissement – c'est pourquoi la plupart des enseignements à ce jour sont liés à sa conception. La construction du système sur la base des processus de S&E existants facilite l'intégration du S&E de l'adaptation, mais il est important de noter que les systèmes existants au Kenya sont actuellement peu performants. Par conséquent, il existe un risque d'amplification des faiblesses institutionnelles par la charge de travail supplémentaire apportée par le S&E de l'adaptation. Les capacités de S&E du gouvernement étant concentrées à Nairobi, il est également possible que le suivi et le transfert des informations par les entités en charge de cette tâche sur le terrain soient peu fiables. Le niveau de qualité de la majorité des données

nécessaires pour le S&E de l'adaptation est incertain et il est difficile d'obtenir des données avec une couverture continue. Les différents systèmes de stockage de données utilisés par les MDA entravent le transfert des données et le partage des informations. L'absence d'actions spécifiques d'adaptation ainsi que la restructuration en cours et la décentralisation des pouvoirs ont conduit à une certaine incertitude quant à la façon dont le système fonctionnera concrètement.

Néanmoins, les fondations pour le S&E de l'adaptation ont été posées. Un examen minutieux des structures de S&E existantes, l'évaluation des compétences et des besoins actuels ainsi que des consultations régulières avec les parties prenantes ont permis de développer un système « kenyanisé » qui est soutenu par un large éventail de parties prenantes qui se sont engagées à le rendre opérationnel le plus tôt possible.

## Pour plus d'informations

#### ► Personne référente au Kenya

**Stephen King'uyu**, Secrétariat au changement climatique, ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Naturelles : [stephen.kinguyu@gmail.com](mailto:stephen.kinguyu@gmail.com)

#### ► Références bibliographiques

Mayhew, J. (2013). Rapport sur la phase de diagnostic et de conception : diagnostic des dispositifs de suivi et d'évaluation au Kenya et conception de modèles selon l'approche TAMD. IIED. Consultable sur <http://pubs.iied.org/pdfs/G03620.pdf>

Les rapports du Gouvernement kenyan sur le Cadre national d'évaluation de la performance et des effets positifs du NCCAP sont accessibles sur le site du NCCAP : [www.kccap.info](http://www.kccap.info)

**Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).**

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
(M&E adapt)  
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
65760 Eschborn, Allemagne  
T +49 61 96 79-0  
F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
des deux sièges  
du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)



# Commission du Mékong : le système de suivi et de notification de l'adaptation au changement climatique dans le bassin inférieur du Mékong

## Contexte

### ► Contexte programmatique

L'**Initiative d'adaptation au changement climatique** (Climate Change and Adaptation Initiative – CCAI) est une initiative régionale de la Commission du Mékong (MRC), un organisme intergouvernemental établi en 1995 entre les gouvernements du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande et du Vietnam.<sup>1</sup> La CCAI a été instaurée en 2009 et les pays membres se sont mis d'accord sur un Plan de mise en œuvre du programme (Program Implementation Plan – PIP) en 2012 à travers un processus consultatif. La CCAI est une initiative de long terme qui doit se dérouler jusqu'en 2025. Elle vise à guider et harmoniser la planification de l'adaptation aux changements climatiques ainsi que sa mise en œuvre par l'amélioration des stratégies et des plans à différents niveaux, dans des sites prioritaires localisés dans tout le bassin inférieur du Mékong. Ceci se fera entre autres par l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de surveillance et de diffusion des résultats sur l'état du changement climatique et l'adaptation à l'échelle du bassin.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> La mission de la MRC est : « de promouvoir et de coordonner la gestion durable et le développement de l'eau et des ressources connexes pour le bénéfice mutuel des pays et le bien-être de la population, par la mise en œuvre de programmes et d'activités stratégiques, et d'apporter des informations scientifiques et des conseils politiques. »

<sup>2</sup> La CCAI se focalise sur : (i) l'impact du changement climatique et l'évaluation de la vulnérabilité, la planification et la mise en œuvre de l'adaptation dans des sites prioritaires du bassin inférieur du Mékong ; (ii) le renforcement des connaissances et des capacités à différents niveaux (capacités institutionnelles, techniques et managériales) ; (iii) la stratégie régionale d'adaptation pour soutenir les cadres nationaux ; (iv) le partenariat régional et la collaboration pour la durabilité des actions d'adaptation.

### La Commission du Mékong (MRC)

La MRC est une agence inter-gouvernementale qui travaille directement avec les gouvernements du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande et du Vietnam sur leurs intérêts spécifiques communs – la gestion commune des ressources en eau partagées et le développement durable du fleuve Mékong.

En tant que facilitateur régional et organe consultatif régi par les ministres de l'Eau et de l'Environnement des quatre pays, la MRC vise à s'assurer que le développement des eaux du Mékong se déroule de la manière la plus efficace tout en profitant mutuellement à tous les pays membres et en minimisant les effets nocifs sur les personnes et l'environnement dans le bassin inférieur du Mékong.

Au service de ses États membres grâce à un savoir-faire technique et une vision du bassin dans son ensemble, la MRC joue un rôle clé dans la prise de décisions au niveau régional et l'exécution des politiques, de manière à favoriser le développement durable et réduire la pauvreté.

Source : [www.mrcmekong.org](http://www.mrcmekong.org)

### ► Objectifs du dispositif de S&E

L'objectif déclaré du dispositif de surveillance et de notification est de surveiller les changements climatiques, les impacts et la vulnérabilité, ainsi que les actions d'adaptation et leur performance aux niveaux régional, national et des sous-bassins du bassin du Mékong. Plus précisément, les objectifs déclarés du système visent à :

- améliorer la compréhension du changement climatique,
- détecter les tendances et l'ampleur des changements,



- surveiller les **impacts réels** du changement climatique,
- suivre les progrès et la performance de la **planification et la mise en œuvre de l'adaptation**,
- et, améliorer les dispositifs de prévisions et d'alerte rapide sur les inondations et la sécheresse.

Les utilisateurs ciblés par le système sont les décideurs et les responsables en charge de la planification sur les questions de changement climatique aux niveaux régional, national et local ; le personnel technique et les chercheurs, ainsi que d'autres organisations qui mettent en œuvre des activités d'adaptation dans le bassin inférieur du Mékong.

### ► Niveau d'application et d'agrégation

Le système fonctionne à l'échelle du **bassin hydrographique inférieur du Mékong**.

### ► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

Le processus en est au début de l'étape de conception. Les pays membres de la MRC se sont entendus sur une note conceptuelle et sur un plan de mise en œuvre pour la conception, le développement et le fonctionnement du système. Les mesures initiales pour le développement du système sont en cours et comprennent la sélection des indicateurs (y compris la détermination des données requises et les méthodes de calcul), le calcul de certains indicateurs et l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer la vulnérabilité des secteurs prioritaires.

## Méthode

### ► Cadre institutionnel

La CCAI est rattachée à la Division environnementale (MRC Environment Division – ENV), département transversal au sein de la MRC en charge de générer des données, des informations et un support technique pour soutenir la prise de décisions. En dehors de la surveillance du changement climatique, l'une des responsabilités de l'ENV est d'établir des systèmes de surveillance de la santé environnementale au niveau du bassin. Au niveau régional, le développement du dispositif de suivi et de notification du changement climatique et de l'adaptation est coordonné par la CCAI en étroite collaboration avec d'autres programmes de la MRC et les pays membres.

Au niveau national, les activités liées à la création et au fonctionnement du dispositif sont coordonnées par les Comités nationaux du Mékong (National Mekong Committees – CMN). La responsabilité de la mise en œuvre du dispositif sur le long terme incombera aux pays membres, conformément au processus de décentralisation de la MRC. Il est prévu que cette responsabilité soit transférée progressivement de la CCAI vers les pays. La

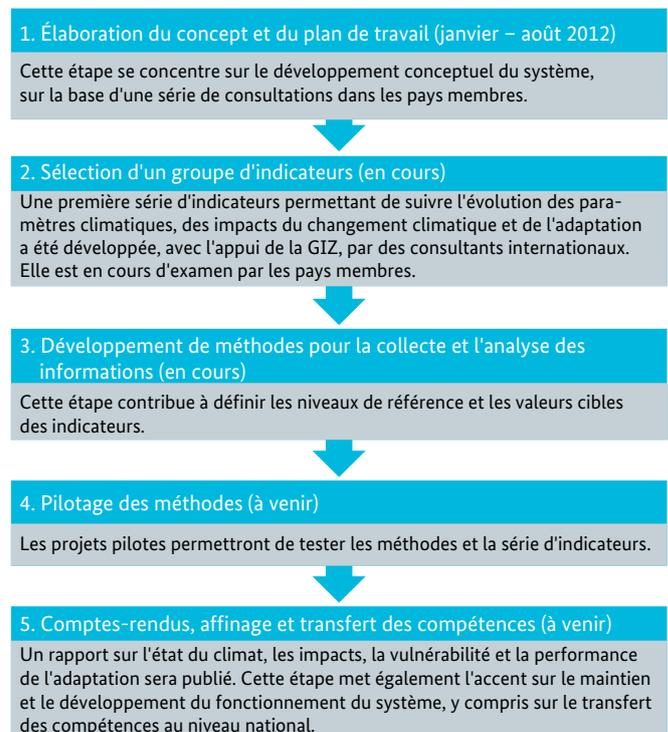
structure institutionnelle choisie pourra varier d'un pays à l'autre et sera déterminée dans le cadre de l'élaboration d'un plan de décentralisation.

Le document de programme de la CCAI (2011–2015) mentionne l'établissement d'un groupe d'experts du Mékong sur les changements climatiques (Mekong Panel on Climate Change – CPPM), groupe d'experts indépendants composé de spécialistes du changement climatique aux niveaux national, régional et international. Ce groupe d'experts n'a pas encore été créé (en octobre 2013).

### ► Processus de développement

La mise en place du système de surveillance à l'échelle du bassin comprend les étapes clés suivantes :

**Figure 1** Principales étapes du processus de création du système de S&E



### ► Processus d'exécution

Il n'y a pas d'information disponible à ce jour sur le processus de mise en œuvre.

## Contenu

### ► Approche

L'approche proposée pour la surveillance de l'ensemble du bassin et la communication des résultats sur l'adaptation au changement climatique dans la zone est axée sur des indicateurs. Les niveaux

de référence seront établis principalement en calculant des indicateurs climatiques, d'impacts du changement climatique et de performance de l'adaptation sur la période de référence (probablement 1981–2010, à confirmer). Les données seront collectées à différents intervalles temporels pour surveiller l'évolution des valeurs des indicateurs.

### ► Indicateurs

Le cadre d'indicateurs préliminaire propose de se focaliser sur trois types d'indicateurs : sur le climat, sur l'impact du changement climatique et sur l'adaptation. Pour l'instant ce sont les seuls détails disponibles à propos de ces indicateurs. La liste définitive des indicateurs doit être adoptée après concertation entre les pays membres de la MRC. Un premier calcul de l'ensemble des indicateurs sera effectué en utilisant les données disponibles.

### ► Données et informations nécessaires

Les indicateurs sont calculés à partir des données recueillies auprès des dispositifs d'observation existant aux niveaux national, régional et mondial.

La plupart des systèmes de surveillance relatifs aux changements climatiques dans le bassin se concentrent sur les paramètres météorologiques et le débit fluvial. D'autres paramètres physiques pertinents (par ex. l'humidité du sol, les eaux souterraines, la qualité de l'eau, et l'utilisation des terres) ou les informations socio-économiques ne sont presque pas pris en compte. Pour combler cette lacune, le développement du dispositif de suivi et de notification de l'adaptation au changement climatique est préparé parallèlement avec une base de données de la CCAI. Celle-

ci fera partie du portail de données de la MRC et visera à stocker les informations existantes et nouvelles, dont l'interprétation est pertinente pour suivre l'adaptation climatique.

### ► Résultats et diffusion des informations

Les données de surveillance seront analysées et exploitées dans divers rapports de gouvernance et rapports techniques de la MRC de façon régulière et pour répondre à des demandes spécifiques. En outre, selon le document programmatique de la CCAI (2011–2015), l'une des principales tâches proposées au Groupe d'experts du Mékong sur l'évolution du climat (MPCC), qui reste encore à créer, serait de développer un rapport sur la situation du changement climatique et l'adaptation dans le bassin du Mékong en utilisant entre autres les informations du système de surveillance du bassin.

### ► Ressources nécessaires

Les ressources précises nécessaires à l'établissement et la mise en œuvre du système doivent encore être clarifiées. Provisoirement, le document de programme de la CCAI (MRC, 2011) avait budgété 740 000 USD (4,65 % du budget total de la CCAI) pour le développement et la mise en œuvre du système de suivi et de notification sur la période 2011–2015. Une expertise au niveau régional (CCAI ainsi que d'autres programmes) et au niveau national (organismes de tutelle, agences de liaison sur l'évolution du climat) sera impliquée ponctuellement et à des degrés divers sur l'ensemble de la période de mise en place et de fonctionnement du système.





Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

## Enseignements à ce jour

Le processus d'élaboration du dispositif de surveillance et de notification à l'échelle du bassin en est encore à ses débuts. Les pays membres de la MRC reconnaissent que le développement du système est une activité prioritaire pour soutenir les processus d'adaptation aux niveaux national et régional. Il est urgent que ce dispositif devienne opérationnel pour apporter des informations suffisantes pour pouvoir analyser et rendre compte de l'état du changement climatique, de ses effets, et des performances d'adaptation de la région. Les résultats pourront à leur tour orienter vers des stratégies et des mesures d'adaptation efficaces.

Jusqu'à présent, le développement initial du dispositif a pris du temps. Le processus exige la participation intensive et la validation de tous les pays membres. En outre, il n'existe que peu ou pas d'expérience de développement de dispositifs de S&E de l'adaptation au niveau des bassins fluviaux, et la mesure de la performance de l'adaptation est perçue comme l'un des principaux défis.

## Pour plus d'informations

### ► Personne référente au sein de la MRC

**Dr. Nguyen Huong Thuy Phan**, Coordinateur du programme CCAI Commission du Mékong (MRC)

Vientiane, Laos

T 856 21 263 263 Ext: 1038

[thuyphan@mrcmekong.org](mailto:thuyphan@mrcmekong.org)

### ► Références bibliographiques

Site internet de la Commission du Mékong. *L'initiative d'adaptation au changement climatique*. Consultable sur : <http://www.mrcmekong.org/about-the-mrc/programmes/climate-change-and-adaptation-initiative/>

Mekong River Commission (2013). *CCAI Monitoring and Reporting System on Climate Change and Adaptation in the Lower Mekong Basin. A Synopsis*. (Le dispositif de surveillance et de notification de la CCAI sur l'évolution du climat et l'adaptation dans le bassin inférieur du Mékong. Synopsis). Septembre 2013.

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
(M&E adapt)  
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
65760 Eschborn, Allemagne  
T +49 61 96 79-0  
F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
des deux sièges  
du ministère

BMZ Bonn Dahlmannstraße 4 53113 Bonn, Allemagne T +49 228 99 535-0 F +49 228 99 535-3500	BMZ Berlin Stresemannstraße 94 10963 Berlin, Allemagne T +49 30 18 535-0 F +49 30 18 535-2501
--	---

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)



# Maroc : le suivi de l'adaptation dans le cadre du Système d'information régional sur l'environnement

## Contexte

### ► Contexte politique

En 2009, le gouvernement du Maroc a adopté son plan national de lutte contre le réchauffement climatique (PNRC) et actuellement la Stratégie nationale sur le changement climatique est en cours de finalisation et d'approbation. Au niveau régional, il n'existe pas encore de moyen uniforme de planification de l'adaptation. Parallèlement à l'élaboration des politiques sur le changement climatique, le gouvernement a lancé un processus de décentralisation de la planification de la politique environnementale en 2010, avec l'introduction de chartes environnementales. Depuis lors, les **observatoires régionaux de l'environnement et du développement durable (OREDD)** ont été mis en place dans chaque région. Ils sont responsables du **Système d'information régional de l'environnement (SIRE)** qui collecte et diffuse les informations liées à l'environnement. En outre, le gouvernement a également préparé une loi sur le droit d'accès aux informations d'ordre général. Celle-ci est en cours de ratification.

### ► Objectifs du dispositif de S&E

Le dispositif sert trois objectifs principaux : premièrement, il a pour but d'évaluer l'évolution de la vulnérabilité dans des secteurs clés. Deuxièmement, il doit soutenir le suivi des mesures d'adaptation dans deux régions – Marrakech Tensif Al Haouz (**MTH**) et Souss Massa Drâa (**SMD**) – ainsi que donner des orientations pour leur amélioration et recommander des mesures supplémentaires. Troisièmement le système est conçu pour acquérir de l'expérience et systématiser les expériences réussies. Ainsi, il doit contri-

buer à l'élaboration d'une stratégie régionale sur le changement climatique.

### ► Niveau d'application et d'agrégation

Le système fonctionne au niveau régional. Il est actuellement piloté au niveau des **secteurs les plus vulnérables** (eau, agriculture et biodiversité/forêts) des deux régions susmentionnées, à savoir Marrakech Tensif Al Haouz (MTH) et Souss Massa Drâa (SMD).

### ► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

Depuis début 2013, les OREDD – avec l'appui de la GIZ – ont mené un processus multi-acteurs dans les deux régions pilotes, tout en impliquant le département de l'environnement du ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement au niveau national. À ce jour, la méthode d'intégration du suivi de l'adaptation dans le SIRE a été élaborée et une série d'indicateurs a été identifiée. Le suivi de l'adaptation a commencé à devenir opérationnel : les indicateurs sont en cours d'intégration dans le SIRE, système basé sur internet, et le premier rapport sur la vulnérabilité et l'adaptation est attendu pour le début de l'année 2014.

## Méthode

### ► Cadre institutionnel

Au niveau national, le département de l'environnement du ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement est





l'organe responsable de l'adaptation et de l'atténuation. Conformément à leur statut, les **OREDD** sont indépendants du ministère. Ils ont pour mission de surveiller l'état de l'environnement dans leur région, de développer des outils pour appuyer la prise de décisions et, enfin, de gérer l'information environnementale à travers le SIRE avec le soutien du **Réseau régional d'échange de l'information environnementale (RREIE)**. Le RREIE est principalement composé de représentants des services sectoriels décentralisés. Les représentants des secteurs concernés comme l'eau, l'agriculture et le tourisme apportent un appui aux OREDD en ce qui concerne la collecte de données, l'analyse et la communication des informations de suivi. Étant donné que le suivi de la vulnérabilité et de l'adaptation doit être intégré dans le système de surveillance de l'environnement déjà en place, les structures institutionnelles existantes ont été mandatées pour la définition des indicateurs, la collecte et le partage des données. L'information fournie par le SIRE est destinée à un large éventail d'utilisateurs potentiels, en plus des services déconcentrés eux-mêmes, à savoir des institutions de recherche et de développement, des universités, des associations de développement local, des coopératives ainsi que le grand public. Il est prévu que le degré d'accès à l'information dépende du type d'utilisateur et que les informations soient accessibles via une plateforme internet.

### ► Processus de développement

Au Maroc, le processus d'intégration du suivi de l'adaptation dans le SIRE des deux régions pilotes sélectionnées comprend huit étapes qui s'articulent en trois phases successives : la **phase de conceptualisation** du système, la **phase d'opérationnalisation** et la **phase de réajustement** (cf. figure 1).

Pendant la première phase, des études ont été conduites en s'appuyant sur la littérature et la recherche existantes et ont permis de poser un diagnostic synthétique de la vulnérabilité au changement climatique dans les deux régions. Les systèmes de S&E existants et les informations qu'ils ont produits ont donc été évalués, et les utilisateurs du suivi de l'adaptation, ainsi que leurs besoins ont été identifiés. Pendant cette étape, la méthode de suivi a également été mise au point.

Dans la deuxième phase, les indicateurs ont été élaborés en considérant les impacts du changement climatique et les chaînes de causalité, qui avaient été développées pour chaque secteur considéré (voir un exemple pour l'agriculture dans la figure 2). Les indicateurs ont été choisis suite à un dialogue multipartite avec les OREDD et des représentants du réseau RREIE. Dans la phase ini-

tiale du système, il a été décidé de ne considérer que les indicateurs qui pourraient être **renseignés par les données existantes**. D'autres indicateurs pertinents, mais pour lesquels les données n'étaient pas encore disponibles à ce moment, ont été classés dans une « liste B » d'indicateurs. Pour la région SMD par exemple, un ensemble d'environ 30 indicateurs a été validé. Quelques indicateurs supplémentaires ont été retenus dans la liste B qui sera examinée à un stade ultérieur. De façon similaire au système allemand de S&E de l'adaptation, des fiches ont été élaborées pour chacun des indicateurs, contenant des informations sur l'indicateur lui-même, les modalités et les responsabilités pour la collecte de données, les valeurs de référence et l'interprétation. Dès que le système sera intégré dans la plate-forme en ligne, les résultats pourront être accessibles via internet. Le système devrait être entièrement opérationnel d'ici le milieu de 2014.

La troisième phase consiste à analyser le dispositif et permettra de l'ajuster ou de l'étendre, si cela est nécessaire ou souhaitable.

**Figure 1** Processus de préparation pour la mise en place du suivi de l'adaptation dans deux régions marocaines.



Graphique préparé par Youssef Jaouhari (in Royaume du Maroc, guide relatif au montage du Système de S&E de la vulnérabilité et de l'Adaptation au Changement Climatique dans les Régions du Souss Massa Draâ et Marrakech Tensift Al Haouz, version pré-définitive, mai 2014, p.9).

### ► Processus d'exécution

Ce paragraphe indique comment l'implémentation sera réalisée à partir du milieu de 2014 en fonction des accords entre les responsables du SIRE et d'autres acteurs clés du dispositif. Sur la base des fiches d'informations élaborées, les représentants sectoriels

du réseau RREIE fourniront les données pour chaque indicateur. Selon la disponibilité des données, tous les indicateurs ne seront pas nécessairement évalués chaque année. Les informations relatives au suivi seront accessibles via internet.

## Contenu

### ► Approche

Le Maroc a choisi d'intégrer le suivi de l'adaptation dans un dispositif existant : le SIRE. Le cadre et les procédures déjà mis en place pour la définition et la sélection d'indicateurs environnementaux dans le contexte du SIRE ont été utilisés selon le domaine concerné de l'adaptation. L'approche peut, en résumé, être vue comme **système axé sur les indicateurs** utilisant un processus de consultation participative pour sélectionner les indicateurs et créer un sentiment d'appropriation pour le partage des données. Les indicateurs sont utilisés pour suivre l'évolution de la vulnérabilité, des mesures d'adaptation et de leur incidence dans deux régions pilotes. L'évolution de la vulnérabilité et de l'adaptation au niveau national n'est pas mesurée.

Jusqu'à présent, le Maroc ne s'est pas doté d'un processus de planification de l'adaptation harmonisé au niveau régional (par exemple, les plans régionaux de lutte contre le changement climatique existent rarement et les stratégies régionales sur le chan-

gement climatique ne sont prévues que dans quelques régions). Par conséquent, il n'a pas été possible d'établir un système de surveillance axé sur les résultats. Le système actuel se focalise sur les changements dans le temps.

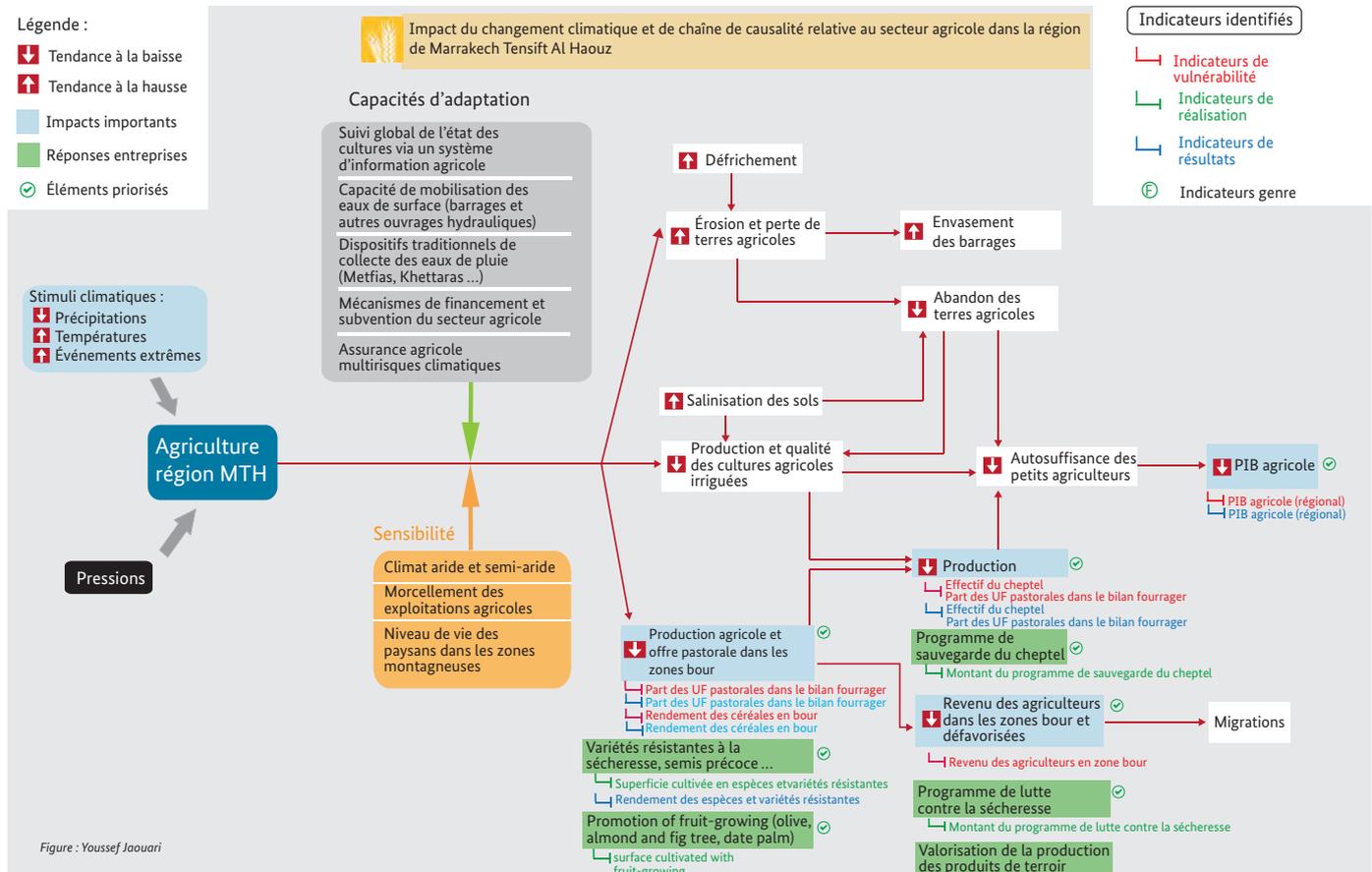
L'approche adoptée contient :

- une pré-sélection des secteurs vulnérables sur lesquels le système de surveillance devrait se concentrer,
- l'analyse du contexte pour le suivi de l'adaptation,
- la définition du cadre conceptuel de la vulnérabilité et la mise en place de chaînes d'impact et de vulnérabilité au changement climatique (chaînes de causalité, cf. figure 2) comme point de départ pour définir et sélectionner un indicateur,
- et des informations relatives aux indicateurs disponibles sur internet, notamment avec les fiches d'information sur les indicateurs.

### ► Indicateurs

Les indicateurs ont été développés à partir **des chaînes de vulnérabilité (causalité) et d'impact climatique**. Ce type de chaîne a été élaboré dans chacun des secteurs vulnérables présélectionnés dans les deux régions du projet. La question du genre a été prise en compte dans le processus de développement de la chaîne afin de s'assurer de disposer d'indicateurs sensibles au genre. La figure 2 montre un exemple d'une telle chaîne pour le secteur agricole dans la région de MTH. Il existe trois types d'indicateurs utilisés

**Figure 2 Exemple d'impact du changement climatique et de chaîne de causalité relative au secteur agricole dans la région de Marrakech Tensift Al Haouz, utilisés comme base pour le développement d'indicateurs.**





Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

dans le système: (1) des indicateurs pour **évaluer l'évolution de la vulnérabilité**, (2) les indicateurs **de suivi de la réalisation des mesures d'adaptation** et (3) des indicateurs pour **mesurer l'impact des actions d'adaptation** dans la région.

### ► Données et informations nécessaires

Les données destinées au suivi des mesures d'adaptation sont extraites des services sectoriels décentralisés – par exemple des dispositifs de S&E existants – par des délégués appartenant au réseau RREIE. Dans cette première phase, l'accent est mis sur **la facilité d'accès aux données et la simplicité** d'information. Une « liste B » d'indicateurs a été élaborée. Il s'agit d'une liste dont les indicateurs sont pertinents mais dont les données ne sont pas encore disponibles ou pas facilement accessibles. Ceux-ci pourront être ajoutés au dispositif lors d'une étape ultérieure.

### ► Résultats et diffusion des informations

Le document principal produit par les OREDD est le **Rapport annuel sur l'état de l'environnement** au niveau régional. Une fois achevée l'intégration du suivi de l'adaptation dans le SIRE, les OREDD compléteront ce rapport d'un chapitre sur la vulnérabilité et l'adaptation. En outre, les données seront accessibles par l'intermédiaire du **système d'information basé sur internet** qui avait été préparé pour le fonctionnement du SIRE et dans lequel le suivi de l'adaptation sera inclus.

## Enseignements à ce jour

Le Maroc a opté pour l'incorporation du suivi de l'adaptation **dans un dispositif existant**, le SIRE. Il a choisi une voie pragmatique et économique pour collecter les données par l'intermédiaire de réseaux existants au moyen de plateformes d'échanges intersectorielles qui ont déjà été établies. Cette approche a l'avantage d'être **relativement peu coûteuse**. Elle se reflète également dans

le choix des indicateurs : seuls les indicateurs dont les données sont déjà disponibles ont été choisis afin d'éviter de grever les coûts du dispositif et pour lui permettre de devenir rapidement opérationnel. L'existence d'une « liste B » d'indicateurs et d'une phase de révision du dispositif donne la possibilité au système de devenir plus complexe ultérieurement.

**Le partage des données** est un défi de taille au Maroc comme dans beaucoup d'autres pays. Seul l'expérience de l'utilisation opérationnelle du système pendant quelques années, montrera si et dans quelle mesure la question du partage des données sera de nature à entraver le système, en fournissant des informations utiles pour les décideurs et le grand public au niveau régional.

## Pour plus d'informations

### ► Personne référente au Maroc

**Abdelaziz Babqiqi**, Directeur, Observatoire régional de l'environnement et du développement durable, (OREDD), région Marrakech Tensif Al Haouz  
[abdelaziz.babqiqi@gmail.com](mailto:abdelaziz.babqiqi@gmail.com)  
 T +212 (0) 524 431319 or +212 (0) 524 422046

**Fatiha Fdil**, Directeur, Observatoire régional de l'environnement et du développement durable, (OREDD), région Souss Massa Drâa  
[oredd.agadir@gmail.com](mailto:oredd.agadir@gmail.com)  
 T +212 (0) 528 847104

### ► Référence bibliographique

Site internet du ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement :  
<http://www.minenv.gov.ma/index.php/fr/etat-env>

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
 Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
 Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
 (M&E adapt)  
 Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
 65760 Eschborn, Allemagne  
 T +49 61 96 79-0  
 F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
 économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
 des deux sièges  
 du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)



# Nepal : le suivi axé sur les résultats de l'adaptation au changement climatique

## Contexte

### ► Contexte politique et programmatique

Au niveau national, les activités d'adaptation au changement climatique sont guidées par le **Programme d'action pour l'adaptation nationale de 2010** (National Adaptation Programme of Action – NAPA) et la **Politique nationale sur le changement climatique de 2011**. Depuis juin 2011, huit projets majeurs – et leurs programmes associés – dédiés au changement climatique et à l'adaptation, sont mis en œuvre par le ministère de l'Environnement et forment actuellement le noyau du Programme national sur le changement climatique (Climate Change Program – CCP). Ces projets visent à soutenir la mise en œuvre du NAPA et de la politique nationale sur le changement climatique, et à s'attaquer à huit des neuf domaines prioritaires d'adaptation identifiées dans le NAPA.

Le gouvernement n'a pas encore élaboré de système national de S&E de l'adaptation. Cependant les travaux sont en cours pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans le système national existant de S&E. En outre, le CCP développe un système de S&E couvrant l'ensemble du programme, appelé le **Cadre de résultats sur le programme consacré au changement climatique au Népal** (Nepal Climate Change Program Results Framework – NCCPRF). Le NCCPRF est en cours d'élaboration dans le cadre du Programme stratégique sur la résilience climatique (SPCR). Il est financé par le Programme pilote pour la résilience climatique (PPRC). Au niveau infranational, un cadre de S&E qui intègre l'adaptation a également été développé pour servir le **Cadre pour une gouvernance locale respectueuse de l'environnement** (Environment Friendly Local Governance – EFLG). L'EFLG vise à intégrer les considérations environnementales, notamment le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes, dans les processus de planification du développement local (s'étendant du

niveau des ménages à celui du district). Il doit également compléter les plans d'action locaux pour l'adaptation (LAPAS).

### ► Objectifs du dispositif de S&E, niveau d'application et état d'avancement du dispositif en octobre 2013

Il existe plusieurs dispositifs de S&E de l'adaptation (ou bien ceux-ci sont en cours de développement) aux niveaux national, infranational et programmatique, comme le montre le tableau 1.

## Méthode

### ► Cadre institutionnel

Au niveau national, la **Commission nationale de planification** (NPC) est l'organe suprême chargé de l'évaluation des progrès vers le développement. Le système national de S&E fonctionne du niveau national vers le niveau local. Tout projet ou programme conduit au Népal doit rendre compte des progrès accomplis à la NPC.

Au niveau des projets/des programmes, le S&E du changement climatique est coordonné par le **ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement (MOSTE)**, qui est responsable de la coordination centrale de toutes les activités relatives au changement climatique. Plus précisément, le MOSTE coordonne le développement des dispositifs de S&E des programmes au travers de consultations avec les parties prenantes et soumet mensuellement des rapports de progression de l'adaptation au bureau du Premier ministre. Le **Comité de coordination du programme sur le changement climatique (CCPCC)**, sous la tutelle du MOSTE, est une nouvelle institution en charge de coordonner le CCP et de soutenir le développement du Cadre de résultats du Programme national sur le changement climatique (NCCPRF).



Au niveau infranational, le MOSTE est censé travailler en étroite collaboration avec le ministère des Affaires fédérales et du Développement local (MoFALD), car il ne dispose ni des capacités humaines ni de la légitimité pour surveiller les activités d'adaptation au changement climatique au niveau infranational. Le

MoFALD est chargé de superviser et de guider les organismes locaux pour mettre en œuvre et suivre les activités au niveau local (ce qui inclut la mise en œuvre des LAPAS et du cadre de suivi de l'EFLG).

**Tableau 1** Dispositifs de S&E de l'adaptation aux niveaux national, infranational et programmatique au Népal

Dispositifs de S&E	Objectifs	Niveau	État d'avancement en octobre 2013
Système national de S&E	Mesurer les progrès accomplis vers le développement (y compris l'adaptation au changement climatique). Le gouvernement a mis en place un code budgétaire relatif au changement climatique.	National	Les indicateurs de développement nationaux sont en cours de révision pour intégrer des indicateurs de changement climatique.
Cadre de gestion des résultats des Plans d'action locaux pour l'adaptation (LAPAs)	Mesurer les progrès de la mise en œuvre des LAPAs, qui visent à intégrer les activités d'adaptation au changement climatique à l'échelle locale, au moyen d'enquêtes périodiques auprès des.	Infranational	En cours.
Système de S&E du cadre pour une gouvernance locale respectueuse de l'environnement (EFLG)	Suivre et évaluer les activités de développement respectueuses de l'environnement (dont l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans les plans de développement locaux et les programmes).	Infranational	Phase de mise en œuvre initiale. L'EFLG a été ratifiée par le Cabinet en octobre 2013 et la préparation en vue de la collecte des données de référence a démarré.
Cadre de résultats du Programme national sur le changement climatique (NCCPRF)	Suivre les progrès, les réalisations et les enseignements tirés de la mise en œuvre du CCP visant à harmoniser les cadres axés sur les résultats de tous les programmes de changement climatique et des projets connexes.	Projets et programmes	En cours de développement (phase d'évaluation des indicateurs de référence). Le CCPRF est actuellement testé pour les huit projets du PCC de 2011 à 2017.

### ► Processus de développement

Une approche étape par étape globale pour la préparation et l'exécution d'un dispositif de S & E complet de l'adaptation climatique doit encore être définie.

Au niveau des projets/programmes, le MOSTE a décidé en 2013 d'utiliser le cadre de résultats du PPCR pour le suivi et la communication sur les projets d'adaptation au changement climatique. En outre, les progrès d'adaptation au climat seront également comparés aux priorités établies par le NAPA et à celles des agences sectorielles. Un système d'information sur la gestion (SIG) sera mis en place pour suivre et coordonner tous les indicateurs (cf. figure 1).

Au niveau infranational, le cadre de suivi de l'EFLG a été développé, d'une part, en analysant les politiques environnementales et climatiques en vigueur et, d'autre part, à travers une concertation avec les intervenants clés aux niveaux national et local sur une période de douze mois.

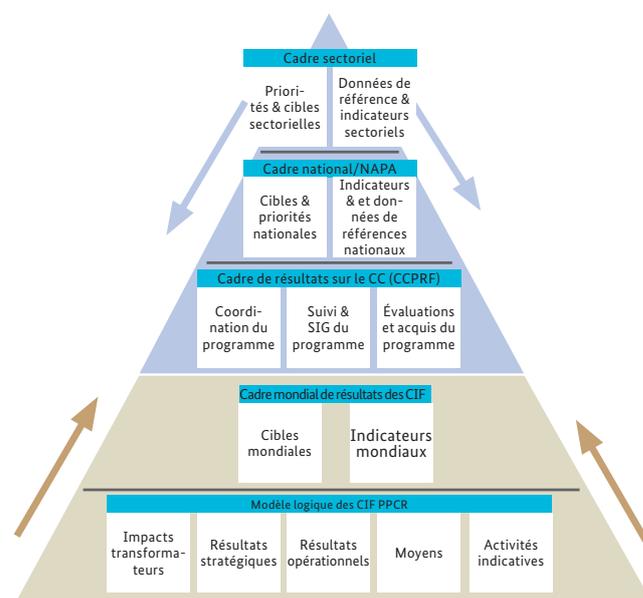
Au niveau des projets/programmes, l'exécution du NCCPRF sera assurée par les agences gouvernementales sectorielles et les partenaires de développement, sous la coordination du MOSTE.

### ► Processus d'exécution

Au niveau infranational, l'EFLG doit être mise en œuvre sur une base volontaire et compétitive par les entités locales, du niveau

des ménages à celui des districts. Une fois qu'une entité locale (par exemple, les ménages, un village, une commune ou un quartier) a rempli les exigences de l'EFLG, celle-ci est déclarée respectueuse de l'environnement et reçoit une récompense incitative (par ex. un prix ou des sessions de formation). Le processus de mise en œuvre comprendra une campagne de sensibilisation, la collecte, l'analyse et la mise à jour régulière des données de référence, ainsi que la

**Figure 1** Développement du cadre de résultats du programme sur le changement climatique au Népal



Source : ICEM, METCOM and APTEC (2012).

création de comités de coordination aux niveaux central, des districts et des villages, pour suivre et évaluer les activités de développement respectueuses de l'environnement (dont l'intégration de considérations liées aux changements climatiques dans les politiques locales, les plans et les programmes de développement). Des recommandations sur la façon dont les cadres du NCCPRF et de l'EFLG peuvent être liés seront effectuées sur la base des leçons tirées du pilotage assuré par le NCCRP sur les huit projets du Plan national sur le changement climatique (CCP).

## Contenu

### ► Approche

À l'heure actuelle, les dispositifs de S&E pour l'adaptation au changement climatique au niveau des programmes et au niveau infranational reposent essentiellement sur une approche de **gestion axée sur les résultats** (dont des indicateurs de résultats). Le NCCPRF comprend un cadre de S&E basé sur des indicateurs, ainsi que des stratégies et des modèles pour consolider et partager une analyse plus qualitative des résultats du CCP, sous la forme d'un cadre des enseignements tirés tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2** Composantes clés de l'approche du NCCPRF

Outils	Description	Objectifs
Indicateurs au niveau des programmes	Cinq indicateurs clés partagés par tous les projets du CCP (similaires aux 5 indicateurs principaux du PCCR) et une série d'indicateurs relatifs aux questions prioritaires déterminées par le NAPA.	Évaluer les progrès et les réalisations du CCP par rapport aux priorités du NAPA et aux objectifs des partenaires d'exécution.
Indicateurs au niveau des projets	Chacun des projets du CCP est doté d'une série d'indicateurs spécifiques au projet utilisés dans leur dispositif de S&E.	Ces indicateurs seront suivis et contrôlés par les responsables du S&E des projets indépendamment du CCP.
Rapports sur les leçons apprises	Un modèle pour la documentation qualitative des expériences de mise en œuvre de chacun des projets du CCP.	Pour documenter ce qui a été un succès et ce qui n'a pas fonctionné.

### ► Indicateurs

Au niveau des projets/programmes, le NCCPRF utilisera les cinq indicateurs principaux du PCCR développés par l'Unité administrative des CIF. Ils seront mesurés à l'aide de **fiches d'évaluation et de tableaux de données**<sup>1</sup>. Les données et les informations seront collectées au niveau des secteurs et des projets, respectivement par les organismes gouvernementaux et les partenaires d'exécution. Le MOSTE coordonne actuellement la préparation des données de référence du CCP auxquelles les cinq indicateurs principaux du PCCR seront comparés et périodiquement évalués. D'autres indicateurs seront identifiés pour évaluer les progrès par rapport aux domaines d'action prioritaires définis dans le NAPA.

<sup>1</sup> Se référer à la fiche sur le PCCR pour plus de détails.

Au niveau infranational, le dispositif de suivi de l'EFLG cumule un total de 149 indicateurs « respectueux de l'environnement » s'appliquant à tous les niveaux, des ménages aux districts. Les indicateurs en question se rapportent au climat en général ou à certains secteurs de l'environnement (par exemple, la plantation d'arbres), la réduction des risques de catastrophes et la gestion des déchets, qui contribuent directement ou indirectement à l'adaptation au changement climatique au niveau local (mais qui ne sont pas étiquetés comme des « indicateurs d'adaptation »).

### ► Données et informations nécessaires

Au niveau national, les moyens d'intégrer les questions liées au changement climatique dans les enquêtes existantes sont en cours de discussion pour réduire la nécessité de recueillir des données au niveau des projets et des programmes.

Au niveau des projets et des programmes, le NCCPRF utilisera les données des ministères, d'institutions en charge de traiter des statistiques ou d'effectuer des calculs (par ex. le Bureau central des statistiques, le ministère des finances, la Division centralisée du suivi et de l'évaluation de la NPC, le Conseil de la protection sociale).

Au niveau infranational, et dans le cadre de l'EFLG, les données et les informations sur la façon dont les organismes locaux abordent le changement climatique et la réduction des risques et des catastrophes climatiques, gèrent les ressources naturelles et construisent les infrastructures en utilisant des approches respectueuses de l'environnement, seront collectées depuis le niveau domestique (les ménages) jusqu'au niveau du district. Les prestataires en charge de la mobilisation sociale recueilleront les données auprès de chaque comité de développement villageois (Village Development committee – VDC). Ces comités de développement villageois seront en charge de saisir les données dans le logiciel approprié et de transmettre les informations au Comité de coordination du district sur les changements climatiques, l'énergie et l'Environnement (District Energy, Environment and Climate Change Coordination Committee – DEECCCC).

### ► Résultats et diffusion des informations

Le NCCPRF a élaboré **trois modèles d'indicateurs** afin d'agréger les informations au sein des secteurs, des projets et des programmes. Ces modèles ont respectivement été mis au point pour les agences sectorielles du gouvernement, les partenaires d'exécution et le MOSTE. Le MOSTE coordonnera l'élaboration d'un rapport d'évaluation sur les données de référence et de rapports d'activité périodiques du CCP, qui seront remis au gouvernement et aux partenaires d'exécution par le biais du comité de coordination, le CCPCC.

Dans le cadre de l'EFLG, la DEECCCC soumettra la base de données (mensuellement) et un rapport d'activités (trimestriellement) au Programme de soutien au changement climatique népalais (Nepal Climate Change Support Program – NCCSP), l'un des



Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

programmes de grande envergure sur l'adaptation climatique au Népal. Le NCCSP soumettra chaque trimestre un rapport d'avancement au MOSTE, au MoFALD et aux partenaires d'exécution.

### ► Ressources nécessaires

Peu d'informations sont actuellement disponibles sur les ressources nécessaires pour le développement et la mise en œuvre des différents systèmes de S&E de l'adaptation. Toutefois, le gouvernement met l'accent sur la nécessité de s'appuyer sur les données et les systèmes existants, autant que faire se peut, ce qui devrait contribuer à réduire les ressources nécessaires.

## Enseignements à ce jour

Le Népal fait preuve d'un environnement de S&E dynamique, complexe et évolutif. Cet environnement est le siège de nombreuses initiatives dont le développement de dispositifs de S&E de l'adaptation à différents niveaux. Les liens entre les différents systèmes de S&E pour l'adaptation, à savoir l'articulation entre dispositifs du niveau national au niveau local, doivent encore être clarifiés. Ce processus nécessitera une forte coordination entre les agences au niveau du gouvernement et des programmes. En particulier, la collaboration entre le MOSTE et le MOFALD sera essentielle pour faire émerger un cadre commun de suivi entre le NCCPRF et l'ELFG. La collaboration entre secteurs et entre niveaux est par ailleurs entravée par la forte rotation du personnel dans les ministères, ce qui nuit à la mémoire institutionnelle relative aux activités de S&E. Toutefois, un cadre d'adaptation commun existe : le NAPA est largement accepté par les agences gouvernementales au Népal et apporte un ensemble solide de priorités dont les progrès peuvent être mesurés. Jusqu'à présent, la NCCPRF s'est focalisée en particulier sur le suivi de l'avancement des programmes et des projets relatifs aux changements climatiques plutôt que sur l'évaluation des résultats – une tendance qui reflète aussi l'orientation générale du système national de S&E.

## Pour plus d'informations

### ► Personnes référentes au Népal

#### Mr. Gokarna Mani Duwadee (NCCPRF)

Secrétaire adjoint/Chef de la Division des services de la planification, de l'évaluation et de l'administration, Ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement (MOSTE)  
[gduwadee@hotmail.com](mailto:gduwadee@hotmail.com)

#### Tarek Ketelsen

Directeur technique, Ingénieur senior des systèmes écologiques ICEM – Centre International pour la gestion de l'environnement  
 6A Lane 49 To Ngoc Van St, Tay Ho, Ha Noi, Vietnam  
[tarek.ketelsen@icem.com.au](mailto:tarek.ketelsen@icem.com.au)

#### Mr. Chakra Pani Sharma (ELFG framework)

Sous-secrétaire, Département de gestion de l'environnement  
 Ministère des affaires fédérales et du développement local  
 E [cpssrm@yahoo.com](mailto:cpssrm@yahoo.com)

### ► References

Fisher, S. (2013). *TAMD Appraisal and Design Phase Report: Appraisal of Existing Monitoring and Evaluation Systems in Nepal and Design of TAMD Prototypes*. (Évaluation de la phase de diagnostic et de conception : diagnostic des dispositifs de suivi et d'évaluation au Népal et conception de modèles selon l'approche TAMD.) IIED.

Ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement (MOSTE) avec le soutien de la Banque asiatique de développement (ADB), (2013). *Nepal Climate Change Program (CCP) Results Management Framework Baseline Indicator Assessment*. (Le programme sur le changement climatique népalais (CCP). Résultats, cadre de gestion, données de références, diagnostic. Rapport provisoire). 18/08/13.

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
 Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
 Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
 (M&E adapt)  
 Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
 65760 Eschborn, Allemagne  
 T +49 61 96 79-0  
 F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
 économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
 des deux sièges  
 du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)



# Norvège : le processus d'apprentissage par la pratique pour mesurer les progrès de l'adaptation

## Contexte

### ► Contexte politique

Le programme norvégien d'adaptation au changement climatique a été créé en 2007 pour coordonner les efforts nationaux en matière d'adaptation. En 2008, le gouvernement a publié un programme de travail quinquennal sur l'adaptation, définissant des objectifs à atteindre et des mesures associées pour la période 2009 à 2013, l'un des objectifs étant l'évaluation de la vulnérabilité climatique actuelle et future de la Norvège. Cela a conduit à la première étude exhaustive et méthodique des impacts du changement climatique, de la vulnérabilité et des besoins d'adaptation dans le pays. Le rapport qui en résulte, « S'adapter aux changements climatiques », accompagné d'évaluations connexes, a fourni un cadre pour identifier des mesures d'adaptation complémentaires devant être mises en œuvre à différents niveaux et par différents acteurs.

Remis en 2013, le Livre blanc de la Norvège sur l'adaptation « L'adaptation au climat en Norvège » tient lieu de stratégie nationale d'adaptation, et constitue un cadre politique général. Il met l'accent sur certains principes et certaines priorités disant notamment que l'adaptation est une responsabilité partagée, qu'il faut intégrer le processus d'adaptation dans tous les domaines pertinents et que le principe de précaution est de rigueur pour la planification de l'adaptation et la prise de décisions.

Le Livre blanc aborde également la nécessité d'une coordination et d'une démarche proactive pour renforcer les connaissances en matière d'adaptation et les capacités adaptatives, en particulier au niveau local. Ensemble, ils constituent le cadre au sein duquel les mesures d'adaptation sont mises en œuvre, les évaluations sont conduites, les leçons sont apprises et les résultats pris en compte dans les processus politiques appropriés. La **Norvège n'a pas éta-**

**bli de système formel de S&E pour l'adaptation**, mais utilise des systèmes existants pour en suivre les progrès. L'accent est mis sur l'adaptation comme processus d'apprentissage continu.

### ► Objectifs du dispositif de S&E et d'apprentissage par la pratique

Le but du système de S&E est d'apprendre ce qui fonctionne en matière d'adaptation aux changements climatiques et pour quelles raisons, et d'**éclairer les décisions politiques** afin qu'elles soient pertinentes. Ce résultat est obtenu grâce à un système d'apprentissage par l'expérience relativement informel qui regroupe des enquêtes auprès des municipalités, des travaux de recherche, des projets pilotes, ainsi que l'implication des parties prenantes et la concertation. Les résultats et les enseignements tirés de ces processus sont capturés dans les évaluations nationales de la vulnérabilité et de l'adaptation, qui sont conduites régulièrement et qui font le point sur les progrès de la Norvège en matière d'adaptation au changement climatique. Le point de départ est l'évaluation initiale de la vulnérabilité conduite en 2010 qui servira de référence aux évaluations futures.

### ► Niveau d'application et d'agrégation

Les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation menées au niveau national sont effectuées de façon régulière tous les cinq à huit ans, parallèlement aux évaluations globales du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Une grande partie des activités relatives à l'adaptation et aux retours d'expériences, reflétés dans ces évaluations est mise en œuvre au niveau infranational, à travers des projets individuels, des processus de planification et de concertation dans les 428 municipalités que compte la Norvège.





### ► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

La première évaluation exhaustive de la Norvège au niveau national a été publiée en 2010, bien que la démarche d'apprentissage sur l'adaptation ait commencé plusieurs années auparavant, à savoir en 2005.

## Méthode

### ► Cadre institutionnel

Le Programme d'adaptation aux changements climatiques norvégien est coordonné par un groupe interministériel dirigé par le ministère de l'Environnement (qui est responsable des politiques nationales sur le changement climatique). À compter du 1er janvier 2014, l'Agence norvégienne de l'environnement soutiendra le ministère de l'Environnement dans son travail d'adaptation. Des évaluations itératives de la vulnérabilité et de l'adaptation nationales sont préparées par un comité d'experts nommé par le gouvernement. Celui-ci est représentatif d'un large éventail de secteurs et de niveaux de prise de décisions dans la société norvégienne.

### ► Processus de développement

La démarche d'adaptation en Norvège a suivi deux voies. La première s'est concentrée sur la **construction de l'adaptation comme nouveau domaine de politique à travers des processus formels**, tels que la mise en place du groupe de coordination interministérielle en 2007, le plan de travail quinquennal en 2008 et l'évaluation nationale de la vulnérabilité en 2010. Le résultat de ces processus a été intégré dans la stratégie nationale d'adaptation établie en 2013. La deuxième s'est concentrée sur le **renforcement des capacités d'adaptation, en particulier au niveau des municipalités**. Ce travail a été initialement organisé grâce à un projet quinquennal hébergé par la Direction de la protection civile et de la planification d'urgence. Il s'agissait de travailler en étroite collaboration avec les départements (counties) et les municipalités qui avaient déjà initié leur processus d'adaptation, et de lancer plusieurs initiatives pilotes qui pourraient potentiellement être étendues au niveau national. Par exemple, l'existence de plusieurs initiatives locales axées sur la prestation de services climatologiques a conduit à la création d'un centre national de services climatologiques. Cette approche du projet apporte une **flexibilité précieuse qui permet de suivre et de comprendre les avancées précoces**

### (les progrès particulièrement rapides) en matière d'adaptation.

Les retours des expériences conduites lors de la période initiale de cinq ans ont été intégrés dans le processus de formulation des politiques et ont démontré la valeur d'une approche de S&E axée sur l'apprentissage, dans laquelle les progrès en matière d'adaptation ont été mesurés en termes de capacité d'acquérir et de mettre en application des connaissances nouvelles sur la façon de s'adapter.

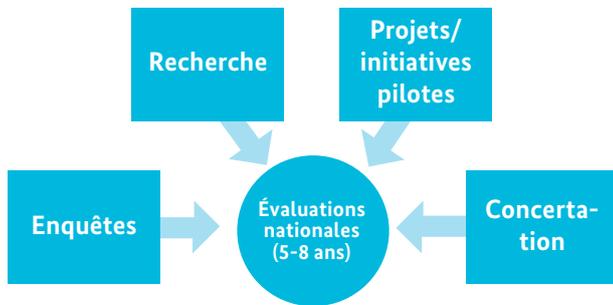
### ► Processus d'exécution

La démarche d'apprentissage de l'adaptation est facilitée grâce à des activités qui s'appuient sur des **initiatives et des procédures existantes**. Par exemple, le réseau Villes du Futur (Cities of the Future Network), qui a été créé pour appuyer la planification du changement climatique dans 13 des plus grandes villes norvégiennes, a adopté l'adaptation comme l'un de ses cinq principaux secteurs d'activité. Ce réseau a joué le rôle d'une plateforme de partage sur les retours d'expériences d'adaptation vécues par différents acteurs et sur les moyens requis pour appuyer ces changements. Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique est automatiquement intégrée dans les rapports sur les dépenses publiques du cycle budgétaire annuel, qui assurent que les fonds soient dépensés conformément aux prévisions. Cela permet de garantir que les agences d'exécution disposent non seulement du mandat mais aussi des ressources financières pour travailler sur l'adaptation. En plus d'analyser les priorités budgétaires et de déterminer si les objectifs sont atteints, le rapport fournit une photographie de l'ensemble des activités d'adaptation en cours et des progrès réalisés dans leur mise en œuvre, ce qui complète le pool d'informations sur le travail d'adaptation en Norvège. En outre, des enquêtes quantitatives portant sur le changement climatique et l'adaptation au niveau des municipalités ont été entreprises tous les 5–10 ans (2007 et 2011 à ce jour) afin de comprendre les progrès réalisés dans le renforcement des capacités d'adaptation.

Les leçons tirées des enquêtes municipales, de la recherche, des actions pilotes et de la concertation continue avec les différents acteurs alimentent les évaluations régulières de la vulnérabilité et de l'adaptation au niveau national, comme l'illustre la figure 1 ci-dessous. Alors que certains des éléments du système d'apprentissage tels que les évaluations budgétaires annuelles et les enquêtes des municipalités sont effectués sur une base régulière, il n'y a pas de cadre général ou de calendrier de mise en œuvre du système d'apprentissage de l'adaptation. Au contraire, l'accent est mis sur la possibilité de tirer profit des opportunités (en termes de concer-

tation, de sensibilisation et de collaboration) au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'en capturer les enseignements afin qu'ils puissent facilement être introduits dans le processus d'évaluation nationale.

**Figure 1** Éléments constitutifs des évaluations nationales régulières de la vulnérabilité et de l'adaptation



## Contenu

### ► Approche

L'approche adoptée est celle d'un **système d'apprentissage par la pratique**, où des actions sur le changement climatique sont mises en œuvre et les enseignements sont pris en compte dans les décisions et les programmes politiques qui en découlent. Le système repose sur une approche à la fois formelle (enquêtes structurées, recherche) et informelle (concertation, utilisation du réseau) pour tirer les enseignements et pour comprendre les résultats des actions d'adaptation. Le processus d'apprentissage va renseigner à la fois l'élaboration de politiques répondant aux besoins du terrain, en particulier au niveau des municipalités, et les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation régulièrement effectuées au niveau national. L'évaluation de 2010 a défini la vulnérabilité en se basant sur deux facteurs : a) l'exposition au climat actuel et futur, et b) la capacité d'adaptation, par laquelle il faut entendre la capacité institutionnelle, la disponibilité de ressources humaines et financières, la base des connaissances nationales, et la capacité à prioriser les mesures d'adaptation. Tout est fait pour éviter de créer des structures et des processus parallèles risquant de surcharger les municipalités. L'accent est mis sur la concertation avec les acteurs dans la phase de conception des moyens, méthodes et outils devant soutenir la démarche d'adaptation afin de savoir comment se déroule l'adaptation et pourquoi, et d'en tirer profit dans tous les travaux ultérieurs.

### ► Indicateurs

Les indicateurs sont utilisés de façon limitée dans le système norvégien. Un indicateur de haut niveau est en cours de développement, en lien avec l'objectif national d'adaptation aux changements climatiques qui est défini comme suit : « La société va se préparer et s'adapter au changement climatique ».

### ► Données et informations nécessaires

Les données, les informations et les connaissances utilisées dans le système norvégien proviennent d'une variété de sources. Elles arrivent dans le dispositif sous différents formats qui dépendent aussi de la méthode utilisée pour cerner l'apprentissage de l'adaptation. Les rapports budgétaires annuels, dans lesquels les ministères (de façon ascendante) rendent des comptes sur l'avancement des mesures par rapport aux objectifs définis, donnent un aperçu d'une partie des activités d'adaptation mises en œuvre sur le terrain. Les enquêtes quantitatives structurées au niveau municipal, servent de base pour comprendre les progrès réalisés par les municipalités pour intégrer l'adaptation dans leurs processus de planification.

La concertation formelle et informelle et le dialogue sur la mise en œuvre des activités liées au changement climatique – telles que la prestation de services climatologiques, la planification de l'adaptation locale, le développement de structures vertes – constituent des opportunités essentielles pour comprendre ce qui se passe sur le terrain, pourquoi certaines mesures fonctionnent et d'autres ne fonctionnent pas, et de quelle façon ces enseignements peuvent être pris en compte dans les politiques. Cette démarche de concertation peut être complétée par le lancement de projets de recherche ciblés sur de nombreux sujets liés au changement climatique et à l'adaptation – qu'il s'agisse de la gestion du ruissellement des eaux de surface ou de la préparation à la montée du niveau des mers – qui peuvent influencer les discussions et la planification future. La réalisation de projections climatiques localisées fait aussi partie des données et des informations requises dans le cadre du système d'apprentissage. Les projections utilisées actuellement ont été réalisées en 2009 lors de la première évaluation de la vulnérabilité nationale.

### ► Résultats et diffusion des informations

La production régulière et systématique de résultats dans le cadre du système norvégien prend la forme de l'évaluation nationale de la vulnérabilité et de l'adaptation, celle-ci étant liée au calendrier des publications du GIEC. En parallèle, les leçons tirées des diverses initiatives sont capitalisées dans des guides, des rapports thématiques et d'autres documents, qui sont tous disponibles via la plateforme de partage des connaissances sur l'adaptation nationale consultable sur le lien suivant : [www.klimatilpasning.no](http://www.klimatilpasning.no).





Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

## ► Ressources nécessaires

Tous les efforts sont déployés pour réduire la surcharge imposée aux municipalités par l'élaboration des rapports. C'est pourquoi la démarche consiste à s'appuyer sur les structures existantes, dont les réseaux de partage des connaissances, pour évaluer et rendre compte des travaux d'adaptation, ce qui signifie qu'il n'y a guère eu besoin de ressources supplémentaires pour rendre le dispositif de S&E de l'adaptation opérationnel. L'étude de vulnérabilité et d'évaluation des besoins, qui a été entreprise au niveau national sur la période 2009–2010, a disposé d'un budget total de 20 millions de couronnes (soit environ 4 millions de dollars), y compris l'élaboration des scénarios localisés et les travaux de recherche ciblés.

## Enseignements à ce jour

Les leçons tirées du système norvégien pour suivre les progrès d'adaptation montrent en particulier le caractère flexible du dispositif, qui s'est construit sur les structures et les processus existants, et permet de partager les connaissances et d'assurer un apprentissage efficace en adoptant une approche opportuniste (dans le sens de pragmatique). En effet, en termes de flexibilité, l'approche norvégienne permet de développer des politiques réactives car les évaluations d'adaptation, des actions et des développements politiques ne sont pas exclusivement séquentielles et autorisent l'existence de voies parallèles qui s'alimentent les unes les autres.

Le processus d'apprentissage a recours à l'utilisation de plateformes et de réseaux d'échanges de connaissances sur internet ou sur le terrain. Ceux-ci sont utilisés et consolidés à travers une dynamique d'apprentissage de l'adaptation, qui permet une utilisation efficace des ressources et l'adhésion des intervenants, dont la charge de travail supplémentaire a été minimisée. Cette approche proactive et pragmatique, qui permet de rassembler et de confronter les connaissances, que ce soit par la participation à des réunions formelles ou à des discussions informelles avec les

autorités municipales, a permis aux décideurs de comprendre les réalités sur le terrain et de transmettre efficacement cette réalité dans les rapports d'évaluation et les cadres politiques.

## Pour plus d'informations

### ► Personnes référentes en Norvège

**Mrs. Marianne Karlsen,**  
 Ministère de l'Environnement  
[marianne.karlsen@md.dep.no](mailto:marianne.karlsen@md.dep.no)

**Ms. Tonje Hulbak Røland,**  
 Ministère de l'Environnement  
[tonje-hulbak.roland@md.dep.no](mailto:tonje-hulbak.roland@md.dep.no)

### ► Références bibliographiques

Meld. St. 33 (2012–2013). Melding til Stortinget: Klimatilpasning i Norge (Livre Blanc : l'adaptation en Norvège).

<http://www.regjeringen.no/pages/38318903/PDFS/STM201220130033000DDDPDFS.pdf>

NOU (2010:10). Adaptation to Changing Climate: Norway's vulnerability and the need to adapt to the impacts of climate change. (Adaptation au changement climatique : la vulnérabilité de la Norvège et la nécessité de s'adapter aux impacts du changement climatique)

[http://www.regjeringen.no/pages/36782608/PDFS/NOU201020100010000EN\\_PDFS.pdf](http://www.regjeringen.no/pages/36782608/PDFS/NOU201020100010000EN_PDFS.pdf)

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
 Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
 Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
 (M&E adapt)  
 Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
 65760 Eschborn, Allemagne  
 T +49 61 96 79-0  
 F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
 économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
 des deux sièges  
 du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)



# Philippines : le système de S&E axé sur les résultats du Plan d'action national philippin sur le changement climatique

## Contexte

### ► Contexte politique

La mise en œuvre de la Loi de 2009 sur les changements climatiques (Philippines' Climate Change Act) se concrétise à travers le Cadre stratégique national sur le changement climatique de 2010 (National Framework Strategy on Climate Change – NFSCC) et le Plan d'action national sur le changement climatique de 2011 (National Climate Change Action Plan – NCCAP). Le NCCAP établit la feuille de route pour l'adaptation et l'atténuation sur la période 2011–2028 et vise sept priorités stratégiques : la sécurité alimentaire, la suffisance hydrique, la stabilité écologique et environnementale, la sécurité humaine, les industries et les services respectueux de l'environnement, les énergies durables, et le renforcement des savoirs et des compétences. Le NCCAP stipule l'importance et la nécessité de s'appuyer sur un dispositif de S&E et a déjà identifié des chaînes d'impacts et des indicateurs pour chaque priorité stratégique.

### ► Objectifs du dispositif de S&E

Le système de S&E axé sur les résultats (Results-Based Monitoring and Evaluation System – **RBMES**) ambitionne de **suivre les progrès** réalisés dans la mise en œuvre du NCCAP à travers les sept domaines prioritaires, le suivi portant à la fois sur l'adaptation et l'atténuation. Un suivi annuel est prévu pour actualiser les priorités et les budgets. En outre, le système vise à évaluer **l'efficacité, l'efficacité et les impacts du plan d'action** tous les trois ans.

### ► Niveau d'application et d'agrégation

Le système proposé sera mis en œuvre au niveau national de façon à assurer une cohérence avec le calendrier du Plan de développement des Philippines (2011–2016). Le dispositif s'appuiera sur les données recueillies au niveau national mais aussi au niveau infranational, et procèdera à l'agrégation des résultats autour des sept priorités stratégiques du NCCAP.

### ► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

Le dispositif de S&E développé comprend un cadre méthodologique et une liste d'indicateurs, et est actuellement en cours de révision par le gouvernement. La structure institutionnelle du dispositif RBMES a été définie et sa mise en œuvre opérationnelle est prévue pour 2014.

## Méthode

### ► Cadre institutionnel

**La Commission sur le changement climatique (CCC)** est responsable des éléments suivants : (a) préparer et mettre en œuvre le système RBMES, (b) assurer le suivi de la vulnérabilité au changement climatique, et (c) apporter une assistance technique aux collectivités territoriales (Local Government Units – LGU)<sup>1</sup> afin d'assurer un suivi des initiatives liées au changement climatique dans les communautés et les régions vulnérables. La CCC est l'organe décisionnel principal du gouvernement chargée de coordonner,

<sup>1</sup> Aux Philippines, tous les découpages administratifs en dessous du niveau régional sont appelés « Local Government Units » ou LGU. Les LGU que nous traduisons en français par « collectivités territoriales » sont donc les provinces, les villes, les communes et les quartiers



suivre et évaluer les plans et programmes nationaux en matière de changement climatique. La Commission est rattachée au Bureau du Président et jouit d'un statut d'organisme indépendant et autonome, au même titre que les agences gouvernementales nationales. Elle est formée d'un comité national d'experts techniques et d'un conseil consultatif composé de 23 agences gouvernementales, des collectivités territoriales (LGU), des représentants du monde universitaire, des secteurs privés et non gouvernementaux.

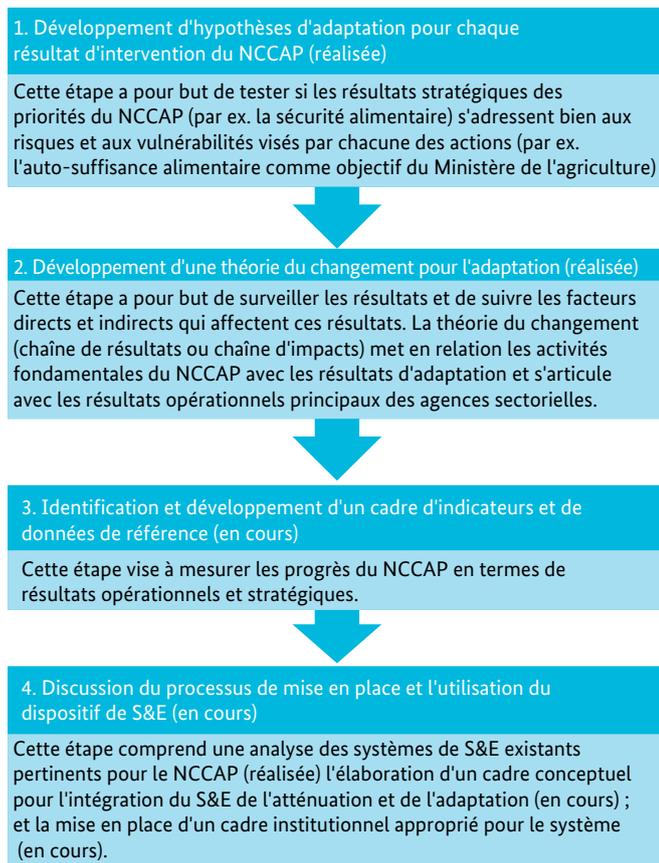
La CCC travaille en étroite collaboration avec l'Autorité nationale de développement économique (National Economic and Development Authority - NEDA), qui est chargée de la surveillance de la performance et du suivi des résultats du Plan de développement des Philippines (PDP) et de la conception du système (ainsi que de sa mise en œuvre future).

**Un groupe de travail technique sur le S&E** composé des personnes référentes au sein des agences sectorielles et techniques a été créé pour mettre en œuvre le système. Les LGU et les agences nationales joueront un rôle important dans la collecte, la consolidation et l'analyse des données ainsi que la diffusion des résultats.

### ► Processus de développement

Le développement du dispositif a été lancé en octobre 2012 et est en cours de finalisation. Un cadre conceptuel pour la mise en place du système a été développé par la CCC avec la participation de plusieurs agences sectorielles gouvernementales, l'appui de

**Figure 1** L'approche par étape utilisée pour l'élaboration du dispositif de S&E de l'adaptation



consultants nationaux et d'un consultant international. Le processus a été adapté à partir de l'approche en 6 étapes du manuel du World Resources Institute et de la GIZ intitulé « Pour que l'adaptation compte <sup>2</sup> » et qui peut être synthétisé de la façon suivante.

### ► Processus d'exécution

Pas encore d'informations disponibles.

## Contenu

### ► Approche

Il s'agit d'un **système de S&E axé sur les résultats**. Plus précisément, le système proposé (dont les indicateurs) repose sur l'approche du NCCAP qui utilise des chaînes de résultats et des matrices. Le dispositif comprend sept chaînes de résultats, soit une chaîne par domaine prioritaire. Chaque chaîne de résultats identifie un objectif et prévoit un résultat stratégique à court terme, ainsi que des résultats opérationnels et les activités principales sur la période 2011 à 2028. Une matrice a également été mise au point pour chaque domaine prioritaire. Chaque matrice définit les résultats stratégiques attendus immédiatement et à la fin du NCCAP et associe les résultats opérationnels et les activités à leurs indicateurs, aux institutions impliquées, ainsi qu'au calendrier d'exécution entre 2011 et 2028 (cf. figure 2).

### ► Indicateurs

Les indicateurs de résultats opérationnels et stratégiques ont été identifiés conjointement par le groupe de travail technique sur le S&E et des consultants dans le cadre d'entretiens, d'ateliers et d'exercices de contrôle menés avec les principales parties prenantes. La liste des indicateurs est en cours d'examen par la CCC et la NEDA. La liste contient déjà des indicateurs pertinents pour évaluer l'adaptation dans le contexte actuel des Philippines (sur la base du PDP, des agences sectorielles nationales et du NCCAP – cf. tableau 1). Il sera probablement nécessaire de produire de nouveaux indicateurs à l'aide de nouvelles études, d'enquêtes ou de travaux de recherche afin de répondre aux besoins du dispositif de S&E du NCCAP.

**Les indicateurs de résultats opérationnels**, obtenus par le biais du NCCAP ou des exercices de contrôle, rendent compte des résultats attendus pour chaque thème prioritaire du NCCAP et correspondent directement aux programmes, projets et activités des agences sectorielles nationales. Les indicateurs de résultats stratégiques immédiats rendent compte des résultats stratégiques pour chaque thème prioritaire du NCCAP. Ceux-ci ont fait l'objet de concertations avec les agences sectorielles nationales.

En outre, **un système normalisé d'indicateurs** est en cours d'élaboration pour faciliter l'harmonisation des initiatives existantes

<sup>2</sup> Spearman, M. and McGray, H. (2011). Making Adaptation count. (Pour que l'adaptation compte.) World Resources Institute and GIZ.

**Figure 2** Extrait de la matrice sur la sécurité alimentaire du NCCAP

<b>Résultat stratégique final</b>				
1.0 Amélioration de la capacité d'adaptation des communautés et résilience des écosystèmes naturels aux changements climatiques.				
<b>Résultat stratégique intermédiaire</b>				
La disponibilité, la stabilité, l'accès et la sécurité alimentaire sont garanties dans un contexte d'augmentation des changements climatiques et des risques de catastrophes.				
<b>Résultat stratégique immédiat</b>				
1. Amélioration de la résilience au changement climatique de l'agriculture, de la production halieutique et des systèmes de distribution.				
<b>Résultats opérationnels escomptés</b>				
1.1. Amélioration des connaissances sur la vulnérabilité aux impacts du changement climatique de l'agriculture et de la pêche.				
<b>Indicateurs</b>				
1100.1.1	Évaluation de la vulnérabilité et des risques des secteurs de l'agriculture et de la pêche au niveau provincial; évaluation conduite au niveau national.			
1100.1.2	Établissement d'une base de données contenant des informations sur le climat, l'agriculture et la pêche aux niveaux national et provincial.			
1100.1.3	3 Nombre de recherches menées sur les mesures d'adaptation et les techniques développées dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.			
1100.1.4	Nombre de technologies d'adaptation au CC pertinentes, identifiées et mises en œuvre.			
<b>Institutions impliquées</b>				
Agences gouvernementales chefs de file : ministère de l'agriculture, LGU Agences de coordination gouvernementales : NED, DOST, CCC, DAR, DILG, DOH, DTI				
<b>Activités</b>	<b>Résultats</b>	<b>2011 – 2016</b>	<b>2017 – 2022</b>	<b>2023 – 2028</b>
1.1.1. Améliorer les connaissances spécifiques de la vulnérabilité de l'agriculture et de la pêche aux impacts du changement climatique sur certains sites identifiés.				
a. Réaliser des évaluations de la vulnérabilité et des risques au niveau provincial sur l'agriculture et la pêche.	Des études et des cartes de la vulnérabilité et de l'évaluation des risques à l'échelle provinciale sont produites et diffusées.			
b. Réaliser des études et des modèles de simulation sur les impacts du changement climatique sur les grandes cultures et l'élevage, sur la base des évaluations de la vulnérabilité et des scénarios sur le changement climatique.	La vulnérabilité des secteurs selon différents scénarios de CC est identifiée.			

Source : CCC (2011) : Plan d'action national sur le changement climatique aux Philippines (NCCAP) 2011 – 2028.

**Table 1** Exemples d'indicateurs préliminaires identifiés dans le thème stratégique sur la sécurité alimentaire du NCCAP

<b>Résultat stratégique immédiat 1 : amélioration de la résilience au changement climatique de l'agriculture, de la production halieutique et des systèmes de distribution</b>	
<b>Résultats opérationnels escomptés</b>	<b>Exemples d'indicateurs</b>
Amélioration des connaissances sur la vulnérabilité aux impacts du changement climatique de l'agriculture et de la pêche.	Évaluation nationale de la vulnérabilité et des risques des secteurs de l'agriculture et de la pêche au niveau provincial.
Les politiques, plans et budgets des secteurs de l'agriculture et de la pêche intégrant le changement climatique sont formulés.	Les politiques, plans et budgets des secteurs de l'agriculture et de la pêche intégrant le changement climatique sont mis en œuvre.
<b>Résultat stratégique immédiat 2 : amélioration de la résilience au changement climatique des communautés vivant de l'agriculture et de la pêche.</b>	
Renforcement des capacités du gouvernement, des communautés et de l'industrie liées à l'agriculture et la pêche, sur l'adaptation au CC et la réduction des risques de catastrophes.	Nombre de communautés de fermiers et de pêcheurs formés aux bonnes pratiques en matière d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes.

sur le changement climatique (et des données et informations connexes) à des échelles variées et pour faciliter la communication, la comparaison et la prise de décision (dont l'allocation des ressources) entre les agences, à la fois horizontalement et verticalement. Plus précisément, les **indices de vulnérabilité au changement climatique** (Climate Change Vulnerability Indices – **CCVI**) établis sur un ensemble d'indicateurs communs ou « fondamentaux » afin de mesurer, suivre et évaluer la vulnérabilité et l'adaptation locales, sont développés en fonction des priorités thématiques du NCCAP. L'objectif est de soutenir le développement de paramètres ou d'indicateurs cohérents et pratiques pour évaluer la vulnérabilité et l'adaptation et qui puissent être appli-

qués de manière cohérente aux niveaux national et infranational. Les CCVI seront déterminés essentiellement en fonction des contextes locaux ou infranationaux (territoriaux) spécifiques, mais les données pourront être agrégées pour servir les besoins de communication des résultats aux niveaux national (par ex. NCCAP, PDP) et international (par ex. communications nationales de la CCNUCC).

Les sept actions stratégiques du NCCAP sont décomposées en résultats immédiats. Chaque résultat stratégique immédiat est lié à au moins un résultat opérationnel escompté en fin de projet. Entre un et cinq indicateurs préliminaires (principalement des indicateurs de processus d'adaptation) ont été identifiés pour chaque résultat opérationnel escompté en fin de projet.

### ► **Données et informations nécessaires**

Le dispositif de S&E de l'adaptation proposé s'appuiera sur les **données et les systèmes de surveillance existants** aux niveaux national et local. Les informations seront issues des sources de données secondaires, de la cartographie et des évaluations de la vulnérabilité, des modèles de simulation des impacts et des vulnérabilités dans le futur, ainsi que d'autres documents ou études.

L'Index de vulnérabilité aux changements climatiques tel qu'il est envisagé, sera également basé autant que possible sur des variables et des données déjà recueillies par les systèmes de surveillance existants et sur l'identification des variables de substitution potentielles, pour garantir la possibilité de choix et de mise en œuvre immédiate des indices.



Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

### ► Résultats et diffusion des informations

La CCC publiera **des rapports annuels de suivi** sur l'avancement du NCCAP. Ceux-ci renseigneront les agences gouvernementales pour leur permettre d'actualiser chaque année les priorités et le budget, à travers des mesures politiques (par ex. mémorandum budgétaire national) adoptées par le groupe interministériel sur l'adaptation et l'atténuation. **Un rapport d'évaluation** destiné à évaluer l'efficacité, l'efficacités et l'impact du plan sera publié tous les trois ans afin de coïncider avec l'évaluation à mi-parcours du PDP, et tous les six ans afin de contribuer aux préparatifs et à la rédaction d'un nouveau PDP d'une durée de 6 ans.

### ► Ressources nécessaires

Le développement du dispositif de S&E est conçu comme un vaste processus de collaboration entre plusieurs agences gouvernementales impliquées de façon substantielle. Le processus est en outre soutenu par la GIZ via un consortium qui réunit des consultants nationaux et un consultant international. La phase essentielle du processus de développement était initialement prévue sur une période de 10 mois (11/2012 – 08/2013), mais la mise en service du dispositif de S&E prendra beaucoup plus de temps. L'importance des ressources nécessaires peut difficilement être évaluée avant que le dispositif de S&E et le cadre institutionnel soient mis en place et opérationnels. Les besoins en ressources supplémentaires seront néanmoins limités grâce à l'utilisation, autant que faire se peut, des données et des systèmes de surveillance existants.

### Enseignements à ce jour

Les Philippines en sont aux premiers stades de développement de leur dispositif de S&E de l'adaptation. Un nombre limité de documents sur le dispositif est à ce jour accessible au public car l'information est en cours de révision par le gouvernement.

Le pays ne démarre pas le processus au point zéro : un certain nombre de dispositifs de S&E comportant des indicateurs définis

et des données associées sont déjà en place aux niveaux national et local et fonctionnent bien. Le NCCAP a également développé un projet de chaînes d'impacts et d'indicateurs associés. L'un des principaux défis qui a émergé au cours du processus de concertation avec les parties prenantes se rapporte à la nécessité d'harmoniser les différents systèmes nationaux de S&E (et leurs indicateurs connexes) ainsi que différents types d'informations et de données entre les différentes échelles, les secteurs et les institutions pour permettre d'établir des comparaisons. En conséquence, un Index de vulnérabilité aux changements climatiques (Climate Change Vulnerability Index – CCVI) basé sur un ensemble d'indicateurs communs ou « fondamentaux » est en cours d'élaboration.

L'étape de révision des indicateurs du NCCAP a permis de constater que celui-ci devrait être amélioré afin de mieux différencier les niveaux de résultats (résultats opérationnels et résultats stratégiques immédiats/intermédiaires/et finaux).

### Pour plus d'informations

#### ► Personnes référentes aux Philippines

**Ms Helena Gaddi**, Chargée de planification  
 Commission sur le changement climatique (CCC)  
[helen.gaddi@climate.gov.ph](mailto:helen.gaddi@climate.gov.ph) or [anagaddi@yahoo.com](mailto:anagaddi@yahoo.com)

**Ms Agnes Balota**, Conseillère principale  
 GIZ Philippines  
[agnes.balota@giz.de](mailto:agnes.balota@giz.de)

#### ► Références bibliographiques

Site de la Commission sur le changement climatique (CCC) :  
<http://climate.gov.ph/index.php>

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
 Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
 Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
 (M&E adapt)  
 Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
 65760 Eschborn, Allemagne  
 T +49 61 96 79-0  
 F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
 économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
 des deux sièges  
 du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)



# Programme pilote pour la résilience climatique : le système de suivi et de notification du PPCR

## Contexte

### ► Contexte du programme

Le Programme pilote pour la résilience climatique (Pilot Program for Climate Resilience – PPCR) est un programme ciblé du Fonds stratégique pour le climat (Strategic Climate Fund – SCF), qui est l'un des deux Fonds d'investissement climatiques (Climate Investment Funds – CIF). Le PPCR apporte un financement programmatique renforcé (prêts et dons) pour soutenir les efforts des pays pour intégrer la résilience climatique dans la planification et la mise en œuvre du développement. Cela se fait à travers un processus de programmation nationale qui se traduit par un plan d'investissement (à savoir le Programme stratégique pour la résilience climatique – SPCR). Les projets sont mis en œuvre à travers les banques multilatérales de développement (BMD). Le PPCR soutient actuellement neuf pays et deux programmes régionaux. Depuis l'approbation du programme en 2008, des plans d'investissement pour tous les projets pilotes ont été approuvés pour un montant total de 1,034 milliards de dollars. Un cadre de résultats révisé a été approuvé en novembre 2012 pour soutenir le processus de suivi, la notification et l'évaluation des impacts, ainsi que les résultats stratégiques et opérationnels des interventions financées par le PPCR.

### ► Objectifs du dispositif de S&E

Le système de suivi et de notification a pour objectif de suivre l'avancement vers un développement résilient au changement climatique au niveau national. Un autre objectif est de suivre, rendre compte et tirer les leçons de la mise en œuvre des activités du PPCR au niveau des pays, des projets et des programmes.

Les banques multilatérales de développement sont responsables de l'évaluation des projets (c'est à dire que le dispositif du PPCR ne couvre pas l'évaluation des projets). Il est également prévu que le dispositif appuie les pays et les banques multilatérales de développe-

ment pour améliorer leurs propres cadres de résultats, afin de s'assurer que les résultats et les indicateurs pertinents du PPCR sont intégrés dans le dispositif de S&E de leur pays. Le système est actuellement conçu pour aider les pays pilotes du PPCR à suivre leurs progrès, mais à partir de 2014, les éléments dépendant des programmes régionaux seront inclus dans le système.

### ► Niveau d'application et d'agrégation

Le système fonctionne au niveau national, régional ainsi qu'au niveau des programmes du PPCR, pendant la période de mise en œuvre du plan d'investissement.

### ► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

Le processus de suivi et de notification (M&R) a commencé en 2013. En octobre 2013, la plupart des pays pilotes du PPCR avaient déjà élaboré un projet de système de suivi et de notification ou un plan de travail final ; ceux-ci avaient mesuré les données de référence, déterminé les résultats cibles par rapport aux indicateurs essentiels du PPCR et en avaient rapporté les résultats. À partir de 2014, il est attendu que les pays pilotes du PPCR communiquent chaque année les résultats de la mise en œuvre des plans d'investissement dans un contexte national plus large. En 2014, l'Unité administrative des CIF va commencer à travailler avec les composantes du programme régional du PPCR pour définir la meilleure façon d'effectuer le suivi annuel et la gestion des rapports au niveau régional.

## Méthode

### ► Cadre institutionnel

Le système a été développé par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les banques multilatérales de développement et



les pays pilotes du PPCR. L'équipe en charge du S&E au sein de l'unité administrative sera chargée d'analyser chaque année les rapports d'avancement des pays pilotes du PPCR sur les cinq indicateurs principaux, et de préparer un rapport de synthèse qui sera soumis au sous-comité du PPCR qui supervise les opérations et les activités.

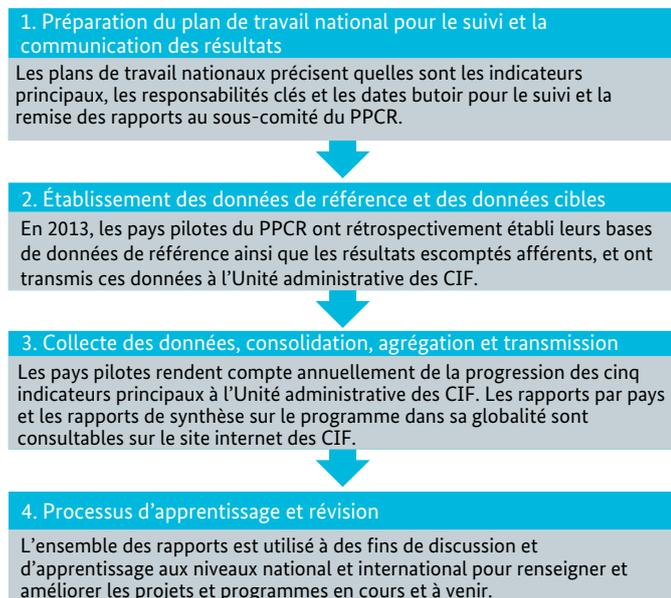
**Les pays pilotes du PPCR** sont soutenus par les BMD pour la mise en œuvre du dispositif. Les points de contact nationaux du PPCR, généralement des membres du gouvernement, rendent compte à l'unité administrative des CIF des progrès réalisés dans l'exécution du plan d'investissement. Ils coordonnent les processus de recueil de données, de notation et d'assurance qualité. Le point focal national du PPCR est chargé d'obtenir les données aux niveaux des projets et/ou des programmes, en collaboration avec les équipes ou les unités de mise en œuvre des projets, et de procéder à leur agrégation au niveau du programme national afin de présenter l'information à l'Unité administrative des CIF tous les ans.

**Les équipes projets des BMD** ont pour mandat d'aider les pays pilotes du PPCR à s'acquitter correctement de leurs responsabilités en termes de suivi et d'élaboration des rapports sur le PPCR.

### ► Processus de développement

Le développement du système s'est appuyé sur un processus itératif de deux ans. Un premier modèle de cadre logique et de cadre de résultats contenant 22 indicateurs a été approuvé en novembre 2010. Celui-ci a été ramené à cinq indicateurs principaux en 2012 suite aux retours d'expérience des pays pilotes du PPCR et des BMD. Un format de feuille de route pour le suivi et la communication des rapports nationaux basés sur les cinq indicateurs principaux a été élaboré au début 2013. Un guide de suivi et d'établissement de rapports du PPCR, conçu pour appuyer les pays pilotes, a été développé et testé pendant six mois avant d'être publié en juillet 2013.

**Figure 1** Version simplifiée de la planification MRV+ du PPCR



### ► Processus d'exécution

Chacun des pays pilotes du PPCR, en collaboration avec les BMD, appliquent le cadre de résultats révisé depuis 2012. Ils ont la possibilité de rendre compte de sa pertinence, de son utilité et de sa faisabilité jusqu'en novembre 2016 afin de permettre d'éventuels ajustements. La mise en œuvre du dispositif est basée sur les étapes décrites ci-dessous.

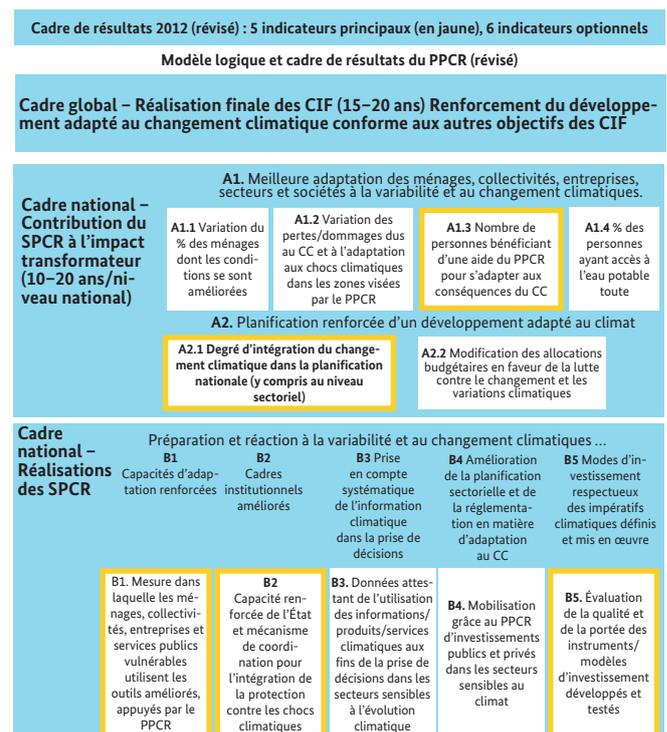
### Contenu

#### ► Approche

Le cadre de résultats révisé du PPCR contient 11 indicateurs. Cinq d'entre eux sont définis comme **indicateurs principaux**, et doivent être mesurés et suivis par tous les pays pilotes du PPCR (cf. tableau ci-dessous) au niveau du plan d'investissement (niveau programmatique). Ces indicateurs principaux permettent d'agréger et de synthétiser les résultats. Selon leurs besoins et obligations spécifiques, les pays peuvent aussi avoir recours à **6 indicateurs optionnels** supplémentaires communs (cf. figure 2), ainsi qu'à d'autres indicateurs spécifiques au pays ou au projet.

Il appartient à chaque pays de suivre les cinq indicateurs principaux à travers le **modèle logique** et le modèle de résultats. Le modèle logique vise à expliquer la chaîne de causes à effets des résultats, qui commence au stade des ressources et des activités des projets et/ou des programmes et se poursuit jusqu'à leurs résultats stratégiques et opérationnels, ainsi que jusqu'aux impacts potentiels aux niveaux national et international (y compris les impacts transformateurs à long terme). À chaque niveau, le **cadre de résultats** met en lien les résul-

**Figure 2** Modèle logique révisé du PPCR et indicateurs y afférents



Source : CIF (mars 2014) PPCR – Guide de suivi et d'établissement de rapports. <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/measuringresults>

tats escomptés avec les indicateurs. Ce cadre est conçu pour fonctionner tant au niveau des dispositifs de S&E nationaux qu'au niveau de l'approche de gestion axée sur les résultats de développement (GRD) adoptée par les banques de développement multilatérales (cf. figure 2 ci-dessous).

### ► Indicateurs

Les cinq indicateurs principaux sont les suivants :

1. Degré d'intégration du changement climatique dans la planification nationale, y compris au niveau sectoriel (collecte des données : au niveau national, emploi de fiches d'évaluation, besoin de données de référence)
2. Preuve du renforcement de la capacité de l'État et de l'existence de mécanismes de coordination pour l'intégration de la protection contre les chocs climatiques (collecte des données : au niveau national, emploi de fiches d'évaluation, besoin de données de référence)
3. Élaboration, mise à l'essai et évaluation de la qualité des instruments/modèles d'investissement respectueux des impératifs climatiques (collecte de données : au niveau des projets/programmes, emploi de fiches d'évaluation)
4. Mesure dans laquelle les ménages, collectivités, entreprises et services publics utilisent les outils, instruments, stratégies et activités améliorés, appuyés par le PPCR pour faire face à la

- variabilité et à l'évolution du climat (collecte de données : au niveau des tableaux de données des projets/programmes)
5. Nombre de personnes bénéficiant d'une aide du PPCR pour s'adapter aux conséquences du changement climatique (collecte de données : au niveau des tableaux de données des projets/programmes)

Les indicateurs principaux sont mesurés de façon participative en combinant des méthodes qualitatives et quantitatives à l'aide de **fiches d'évaluation et de tableaux de données** sur Excel. Chacune des fiches d'évaluation définit 4 à 5 questions clés qui mesurent les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités du PPCR à l'aide d'une note de 0 (non) à 10 (oui/entièrement). La note s'obtient sur la base de preuves qui sont recueillies et présentées lors d'une réunion annuelle entre les acteurs clés, dont le point de contact national du PPCR, des représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. L'objectif de cette réunion est d'établir un consensus sur les notes et d'apporter des éléments explicatifs à la partie narrative. La présentation des rapports de données à un public plus large contribue à assurer la qualité, la transparence et la redevabilité.

Le Guide de suivi et d'établissement de rapports du PPCR fournit des conseils et des outils pour faire le suivi de chaque indicateur principal, y compris des informations sur : la justification de son utilisation, des définitions techniques, la méthodologie, les sources et la collecte de données, les responsabilités pour le suivi et l'établissement des rapports et l'assurance qualité.

**Figure 3** Exemple de la fiche d'évaluation d'Haïti concernant l'indicateur 2, et illustrant les notes quantitatives. Inscrire dans chaque cellule une note de 0 à 10, où 0 = non; 5 = partiellement; 10 = oui, entièrement. Note : la note quantitative doit être soutenue par une preuve qualitative sous la forme d'un bref commentaire.

Fiche d'évaluation 2 du PPCR. Données de référence					
Indicateur principal 2 : capacité renforcée de l'État et mécanisme de coordination pour l'intégration de la résilience climatique					
Méthode de collecte des données : notation au niveau national					
Plan d'investissement national au titre du PPCR (SPCR)					
Date d'approbation : mai 2011 SPCR Date de fin : juin 2019					
Capacités de l'État : Indiquer ci-dessous les secteurs jugés prioritaires dans le plan d'investissement du PPCR. Indiquer les autres secteurs ou ministères prioritaires (facultatif)	Les données, études et évaluations sur le changement et la variabilité climatiques et sur la résistance aux chocs climatiques sont-elles disponibles?	Les compétences requises sur les impacts du changement climatique existent-elles?	Des politiques et mesures d'incitation nationales/sectorielles pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses impacts sont-elles en vigueur?	Les autorités publiques et les autres secteurs participent-ils au mécanisme de coordination ?	Note
a	b	c	d	e	f
Gouvernement d'Haïti	3	1	1	0	13%
Secteur 1 : INFRASTRUCTURE	0	1	0	0	3%
Secteur 2 : AGRICULTURE	2	2	0	0	10%
Secteur 3 : Planification urbaine/des littoraux	3	3	0	0	15%
Secteur 4 : SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES	3	1	0	0	10%
Inscrire dans chaque cellule une note de 0 à 10, où 0 = non ; 5 = partiellement ; 10 = oui, entièrement.					
Mécanisme de coordination : indiquer ci-dessous quel est le mécanisme de coordination	Le mécanisme de coordination est-il fonctionnel – c'est à dire établi, efficace et performant?	Le mécanisme coordonne-t-il les interventions d'adaptation autres que celles financées par le PPCR ?	Ya-t-il un large groupe de parties prenantes non gouvernementales engagées dans le processus ?	Les données pertinentes sur l'adaptation au changement climatique sont-elles divulguées ?	La participation est-elle ouverte tant aux femmes qu'aux hommes ?
Sous-commission pour la résilience climatique (CIAT)	0	0	0	0	0%

### ► Données et informations nécessaires

La notation attribuée aux indicateurs principaux 1 et 2 dépend de données et d'informations existantes au niveau des pays pilotes (par exemple documents de planification nationale, données nationales issues de la société civile, et des acteurs participant au PPCR ; docu-

ments de projets/programmes/du plan d'investissement du PPCR ; sources d'informations récentes provenant de dispositifs nationaux comme le recensement, etc.). Le processus d'attribution des notes repose sur les auto-évaluations des équipes des projets et/ou des programmes en concertation avec des acteurs clés. Les évaluations des indicateurs principaux 3, 4 et 5 reposent sur des données recueillies au niveau des projets



Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

et/ou des programmes, dont des enquêtes spécifiques et des données provenant de dispositifs nationaux comme les recensements de population.

### ► Résultats et diffusion des informations

Les pays pilotes du PPCR doivent rendre compte chaque année à l'Unité administrative des CIF de la progression des cinq indicateurs principaux. L'Unité administrative se charge d'agréger et de synthétiser les données et de publier chaque année un rapport sur chacun des pays ainsi qu'un rapport global. En outre, une synthèse des processus de suivi et de notification est établie dans les rapports semestriels opérationnels du PPCR, dans le rapport annuel des CIF et dans d'autres publications connexes. Tous les rapports sont consultables sur le site internet des CIF.

### ► Ressources nécessaires

L'Unité administrative des CIF emploie en moyenne 3 équivalent plein temps, sous la forme de spécialistes du suivi et de l'évaluation, pour diriger et coordonner le S&E des quatre fonds des CIF dont le PPCR. Cependant, l'Unité administrative des CIF travaille conjointement avec mais aussi à travers les BMD, qui disposent de leur propre capacité de S&E, de consultants et de départements d'évaluation indépendants. Aussi, un grand nombre de personnes sont impliquées dans le dispositif. Certains points de contact nationaux ont également recruté du personnel ayant une expertise en S&E.

## Enseignements à ce jour

Le dispositif du PPCR pour le suivi et l'établissement des rapports apporte une approche flexible et intégrée pour suivre les progrès vers un développement résilient au changement climatique et pour mettre en œuvre des activités sur un territoire diversifié et complexe de 18 pays. L'utilisation commune d'indicateurs principaux autorise une comparaison entre les pays. La combinaison des cinq indicateurs principaux et de six indicateurs optionnels renforce la souplesse du dispositif pour s'adapter aux besoins spécifiques des pays. Le dispositif mesure la construction de la résilience seulement indirectement car cela nécessiterait des évaluations beaucoup plus approfondies dans le temps. Le développement du dispositif a été long car il a fallu établir des liens de confiance et procéder à des arbitrages entre les exigences nationales et internationales et les besoins scientifiques et politiques.

Le guide de suivi et d'établissement de rapports du PPCR, à travers l'utilisation de fiches d'évaluation, apporte une approche relativement nouvelle au suivi et à la notification de l'adaptation climatique. Le système insiste particulièrement sur le processus d'apprentissage (en se mettant d'accord sur la notation à travers un processus participatif) et sur les résultats (les notes en elles-mêmes). Les fiches d'évaluation et les tableaux de données sont des outils intuitifs et faciles à utiliser. Les notes ne peuvent pas être comparées entre les pays car elles reflètent des réalités différentes. Les fiches d'évaluation ont été conçues pour suivre les progressions internes au pays à travers le temps. En tant que telle, cette approche exige de bien documenter les éléments qui sous-tendent les notations, ainsi que le fonctionnement d'un solide mécanisme de revue par les pairs.

La première série de suivi et de remise des rapports à l'aide du guide du PPCR, confirme l'utilité de l'approche et son potentiel d'utilisation au-delà du niveau des programmes. Par exemple, le gouvernement népalais a retravaillé les fiches d'évaluation et a demandé à chaque ministère d'utiliser cette approche pour noter le degré d'intégration du changement climatique dans sa planification sectorielle. De plus, le ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement du Népal utilise le dispositif de suivi et notification du PPCR pour l'ensemble de son portefeuille climatique.

## Pour plus d'informations

### ► Personne référente au sein du PPCR

**Christine Roehrer**, Experte principale en suivi et évaluation  
 Unité administrative, Fonds d'investissement climatique  
 Tel.: +1 202 473 0337  
[croehrer@worldbank.org](mailto:croehrer@worldbank.org)

### ► Références bibliographiques

CIF website. Monitoring and Reporting (M&R) in the Pilot Program for Climate Resilience. (Suivi et diffusion des résultats des programmes pilotes pour la résilience climatique). Consultable sur : [www.climateinvestment-funds.org/cif/measuring-results/ppcr-measuring-results](http://www.climateinvestment-funds.org/cif/measuring-results/ppcr-measuring-results)

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
 Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
 Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
 (M&E adapt)  
 Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
 65760 Eschborn, Allemagne  
 T +49 61 96 79-0  
 F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
 économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
 des deux sièges  
 du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)



# Royaume Uni : le cadre britannique de suivi et d'évaluation de l'adaptation

## Contexte

### ► Contexte politique

La loi sur le changement climatique au Royaume-Uni (**UK Climate Change Act – 2008**) a établi un cadre juridiquement contraignant sur les questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Parmi d'autres exigences, celle-ci requiert que le gouvernement conduise une **évaluation des risques dus au changement climatique** (Climate Change Risk Assessment – **CCRA**) à l'échelle nationale, tous les cinq ans. Cette évaluation doit fournir une base de référence pour préparer la surveillance du changement climatique au Royaume-Uni. La première CCRA publiée en 2012, a présenté une analyse détaillée de 100 risques majeurs induits par les changements climatiques futurs, à travers 11 secteurs clés, et ce en fonction de leur probabilité, de l'ampleur de leurs conséquences potentielles, et de l'urgence à y remédier. La loi exigeait par ailleurs que le gouvernement soumette au Parlement un **Programme national d'adaptation (PNA)** fixant les objectifs, les politiques publiques et des propositions pour l'adaptation, visant à répondre aux risques identifiés par la CCRA. Le premier rapport du PNA a été publié en 2013 et comprend une liste de 31 objectifs déclinés en sous-objectifs et actions associées, à travers sept thèmes politiques. Ce rapport a affirmé la nécessité de mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation qui « déterminera si les actions et les politiques contenues dans le programme font vraiment une différence sur notre vulnérabilité à court terme ».

### ► Objectifs du dispositif de S&E

Le cadre de suivi vise à surveiller et à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PNA. En particulier, il permet d'évaluer :

- si les objectifs du PNA contribuent à faire face aux risques identifiés par la CCRA,

- le rapport entre l'envergure de chaque action du PNA et sa contribution à l'atteinte des objectifs,
- si la mise en œuvre des actions inscrites dans le PNA, ainsi que de toute autre action d'adaptation, contribue à court terme à réduire la vulnérabilité du pays au changement climatique.

### ► Niveau d'application et d'agrégation

Le dispositif de S&E a été conçu pour fonctionner à l'échelle nationale. Généralement il n'y a pas de suivi au niveau local, mais lorsque cela est possible, les indicateurs de niveau national et leurs données sous-jacentes sont spatialement ventilées à une échelle locale ou régionale, afin d'identifier des tendances en matière de vulnérabilité qui sont plus pertinentes à ces niveaux. Le dispositif de S&E s'applique à chacun des 31 objectifs à travers les sept thèmes du PNA.

### ► État d'avancement du dispositif en octobre 2013

Lancé en 2010, le dispositif est encore à l'heure actuelle en cours de développement et devrait être achevé en 2015. La loi sur le changement climatique exige que l'évaluation du PNA soit conduite tous les deux ans. Le PNA ayant été publié en 2013, la première évaluation statutaire conduite, avec comme support le dispositif de S&E, aura lieu en été 2015, suivie d'une seconde évaluation en 2017. La seconde CCRA prévoit de rendre ses conclusions fin 2017, et celles-ci serviront à l'élaboration du second Plan national d'adaptation en 2018.

## Méthode

### ► Cadre institutionnel

Le **ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Defra)** coordonne la politique du gouvernement britannique



Lord Krebs ; présidente du sous-comité sur l'adaptation

en matière d'adaptation. La **Commission sur le changement climatique** (CCC) est un organisme statutaire indépendant, qui rend compte au Parlement des progrès accomplis dans la préparation du pays au changement climatique.

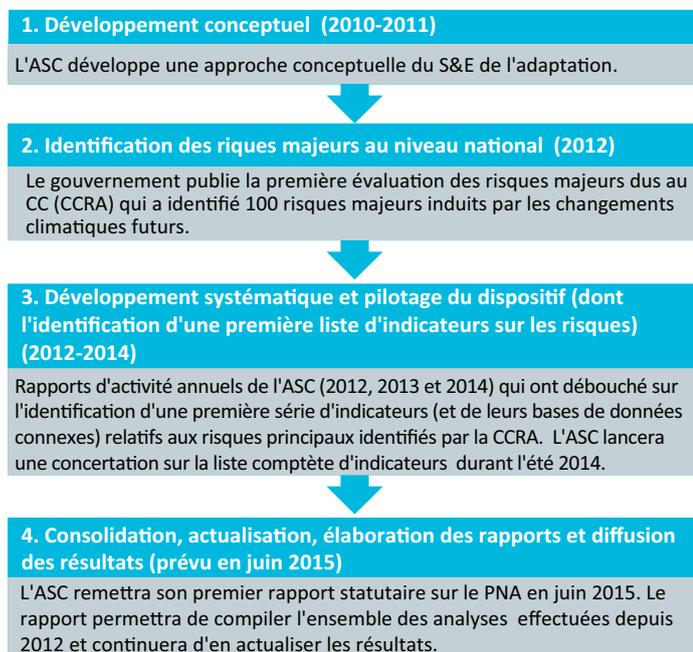
Le **sous-comité sur l'adaptation (ASC)** de la CCC apporte une expertise indépendante au gouvernement dans la préparation de la CCRA et remplit l'obligation légale de rendre compte au Parlement de son diagnostic sur l'évaluation des progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en œuvre du PNA. En tant que tel, l'ASC est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du dispositif de S&E pour le PNA.

L'**Agence de l'environnement (EA)** est un organisme public non-ministériel chargé d'appuyer et de conseiller les parties prenantes sur l'adaptation à travers son service climatique. L'Agence de l'environnement a donc pour rôle de fournir des données et des conseils techniques afin d'appuyer le sous-comité d'adaptation dans l'évaluation de la progression.

### ► Processus de développement

Le développement du dispositif a été lancé en 2010 et devrait être achevé en 2015 (processus étalé sur 5 ans). Les principales étapes en sont les suivantes :

**Figure 1 Principales étapes du processus de création du dispositif de S&E au Royaume Uni.**



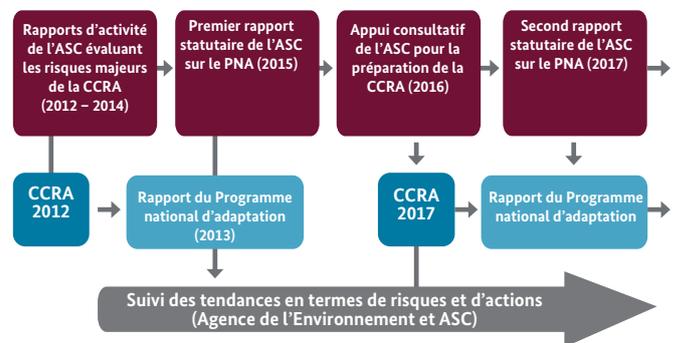
Le développement du cadre de S&E fait partie d'un processus d'apprentissage continu, soutenu par un ensemble d'études techniques revues par les pairs et de rapports de progression, afin de développer et d'utiliser les indicateurs pour évaluer la façon dont le pays se prépare aux risques et aux opportunités engendrés par le changement climatique. Afin de conduire les évaluations annuelles, l'ASC a coopéré avec de nombreux acteurs (c'est à dire des universités,

des équipes chargées des politiques au sein du gouvernement, des experts d'organismes publics, des organisations non gouvernementales, des représentants du secteur privé et des collectivités locales), afin d'obtenir des avis d'experts sur le développement d'indicateurs et un appui pour se procurer les données.

### ► Processus d'exécution

L'état de préparation du pays au changement climatique sera surveillé et évalué à travers un processus cyclique itératif. La planification et l'élaboration des rapports de chaque étape se construiront sur les enseignements du cycle précédent (cf. le cycle de la politique d'adaptation dans la figure ci-dessous).

**Figure 2 Cycle de suivi et évaluation de la CCRA (Évaluation des risques dus au changement climatique) et Programme national d'adaptation (PNA) au Royaume Uni**



Source : ASC (2013) : *Managing the land in a changing climate. (Gérer les territoires dans un climat en évolution).*

## Contenu

### ► Approche

L'approche adoptée consiste à conduire des **évaluations régulières et détaillées de vulnérabilité** afin de pouvoir rendre compte des tendances passées et actuelles de l'exposition et de la vulnérabilité du pays aux changements climatiques, de l'adoption de mesures d'adaptation et des impacts des changements climatiques observés. Cela permet d'établir la capacité d'absorption supplémentaire des mesures d'adaptation et l'efficacité des politiques (cf. composantes clés du dispositif dans le tableau ci-dessous).

### ► Indicateurs

Le PNA couvre sept domaines politiques assortis de 31 objectifs qui sont déclinés en 374 actions. Une autorité institutionnelle est clairement désignée pour la mise en œuvre de chaque action. Il s'agit principalement d'agences ministérielles, mais aussi d'ONG, d'instituts de recherche et d'acteurs du secteur privé. Le sous-comité d'adaptation est en train d'élaborer des indicateurs pour évaluer la progression vers les objectifs et, si possible, vers la mise en œuvre des actions individuelles. L'évaluation du PNA tous les deux ans aura recours à ces indicateurs, qui seront régulièrement mis à jour et affinés.

**Tableau 1 Principaux éléments du dispositif de S&E pour chacun des sept thèmes politiques du PNA**

	Éléments clés	Objectifs	Approche adoptée et outils
Suivi	1. Suivre les tendances actuelles et passées au niveau des facteurs de risques et des impacts observés du changement climatique (en cours depuis 2012)	Évaluer les conséquences possibles des tendances au niveau de l'exposition et de la vulnérabilité aux risques climatiques et identifier les facteurs susceptibles d'influer sur ces tendances.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Evaluations de la vulnérabilité</b> combinant l'utilisation d'indicateurs et d'experts pour interpréter les tendances repérées par les indicateurs</li> </ul>
	2. Identifier l'adoption d'actions susceptibles de faire face aux risques climatiques	Évaluer le niveau de mise en œuvre des actions listées dans le PNA et l'adoption d'autres actions d'adaptation qui ne font pas partie du PNA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Evaluations de la vulnérabilité</b></li> <li>● Actualisation des institutions en charge de la mise en œuvre des actions du PNA</li> <li>● Identification d'autres actions d'adaptation qui ne font pas partie du PNA</li> </ul>
Evaluation	3. Évaluer les conséquences des scénarios climatiques futurs sur l'état de préparation	Faire des projections sur l'évolution des indicateurs selon les différents scénarios tendanciels pour évaluer les conséquences en termes de préparation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Analyse des tendances et des scénarios</b></li> <li>● <b>Avis d'experts</b> et interprétation des conséquences des différents scénarios sur l'état de préparation</li> </ul>
	4. Évaluer les progrès en fonction des stratégies d'adaptation	Identifier de façon technique et réaliste le potentiel d'adoption « sans regret » de mesures supplémentaires et évaluer les progrès en fonction des stratégies d'adaptation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Analyse économique/coûts-bénéfices</b> des actions d'adaptation afin d'identifier des opportunités</li> </ul>
	5. Évaluer la capacité des stratégies à faciliter l'adoption d'actions d'adaptation et de décisions politiques prenant en compte le long terme	Identifier les barrières politiques potentielles à l'adaptation et les moyens de renforcer l'engagement politique en faveur de l'adaptation climatique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Revue et analyse des politiques</b> en fonction des résultats tirés des éléments ci-dessus (points 1 to 4) appuyé par des experts politiques</li> </ul>

**Figure 3 Exemple d'indicateurs utilisés par l'ASC pour évaluer les tendances d'évolution des risques et les actions relatives aux écosystèmes forestiers**

Type d'indicateur	Nom de l'indicateur (source temporelle)	Tendance	Conséquences de cette tendance
<b>Forestal (Capítulo 2)</b>			
Risque (exposition et vulnérabilité)	Pourcentage de bois d'œuvre (chêne/hêtre/pin/épicéa) planté dans les zones susceptibles d'être climatiquement adaptées en 2050 Inventaire forestier national (1970 – 2010)	↑	Chênes, pins, et épicéas sont progressivement plantés dans des secteurs plus appropriés depuis 1970. La compatibilité entre le hêtre et son milieu naturel a diminué entre 2000 et 2010, mais ceci n'a affecté que 0,1 km <sup>2</sup> de forêt (section 2.5).
Action	Diversité des essences distribuées pour la plantation par la Commission forestière Commission forestière (2005–2006 et 2012–2013)	↑	Le nombre d'espèces de conifères livrées à la Commission forestière est passé de 11 en 2005–2006 à 17 en 2012–2013 (Section 2.5).
Impact	Superficie totale de forêt touchée par des incendies Statistiques sur les feux de forêt de la Commission forestière (2008 – 2013)	→	Seul un très faible pourcentage de la superficie forestière (10 km <sup>2</sup> ou moins, moins de 0,001% de la superficie totale) a été touché par les incendies chaque année (section 2.5).

Notes : le sens de la flèche représente la tendance de cet indicateur (en augmentation, en diminution, ou pas d'évolution significative). La couleur de la cellule symbolise les conséquences de l'évolution en termes de risque (rouge = le risque s'accroît; vert = le risque diminue; jaune = pas d'évolution significative du risque). Le texte consiste en l'interprétation de la tendance par l'ASC.

Source : ASC (2013) : *Managing the land in a changing climate. (Gérer le territoire dans un climat en évolution).*

Trois catégories d'indicateurs ont été mises au point pour chaque objectif du PNA :

1. **Indicateurs d'exposition et de vulnérabilité**, pour suivre les tendances au niveau des risques.
2. **Indicateurs de progression des actions adaptatives**, pour suivre l'adoption des actions qui contribuent à réduire la vulnérabilité.
3. **Indicateurs d'impact climatique**, pour suivre les impacts lorsque cela est possible (ceci requiert une échelle temporelle longue, pour distinguer les tendances et les impacts provoqués par le changement climatique).

Pour chaque indicateur, les sources de données et les séries chronologiques de mesures associées, ainsi que l'orientation et les impli-

cations de la tendance constatée sont identifiées (voir les exemples dans la figure 3).

### ► Données et informations nécessaires

Le système s'appuie principalement sur des sources de données existantes qui sont déjà collectées et diffusées par le gouvernement ou ses agences exécutives. Par exemple, les données sur les risques d'inondation et les ressources en eau sont fournies par l'Agence de l'environnement. Les données utilisées sont principalement restituées au niveau national, bien que lorsque cela est possible, les indicateurs sont mesurés en utilisant des données disponibles localement dans les séries chronologiques également disponibles (les informations sont collectées par les autorités locales pour montrer des tendances aux niveaux local, régional et national). Dans certains cas, l'ASC a combiné des bases de données existantes pour élaborer des indicateurs.

### ► Résultats et diffusion des informations

Les principaux documents produits sont les suivants :

- **Les rapports d'activité annuels de l'ASC (2012 – 2014)** fournissent une mise à jour sur le développement et l'exécution du dispositif de S&E et résument les résultats des études de vulnérabilité menées dans les domaines thématiques clés.
- **Les rapports statutaires de l'ASC sur le PNA (tous les deux ans)** évaluent dans quelle mesure le pays est en train de devenir plus ou moins vulnérable au changement climatique. La remise du premier rapport statutaire sur les progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en œuvre du PNA est prévue pour juin 2015. Le rapport réunira tous les résultats qui ont été identifiés depuis 2012 et portera sur les sept domaines thématiques du PNA.



Julia Olivier,  
[julia.olivier@giz.de](mailto:julia.olivier@giz.de)

De gauche à droite :  
 Prof. Martin Parry, Prof. Jim Hall,  
 Prof. Sam Fankhauser, Dame Anne  
 Johnson, Sir Graham Wynne ;  
 membres du sous-comité sur  
 l'adaptation

- **Le rapport de synthèse de l'ASC** : cette synthèse qui sera produite en 2016 apportera de nouveaux éléments ayant force de preuve ainsi que des résultats stratégiques sur l'évaluation du niveau de préparation du pays. Ceux-ci seront utilisés dans l'élaboration de la prochaine évaluation (CCRA) qui doit être remise en 2017.

### ► Ressources nécessaires

L'ASC se compose d'une équipe de six personnes (qui forment le Secrétariat) pour appuyer les six membres de la CCC depuis 2010. Ces derniers sont principalement des universitaires nommés par les ministres avec une contribution à temps partiel (deux jours par mois). Le Secrétariat se compose d'économistes et d'analystes. Les coûts de fonctionnement de l'ASC sont évalués à 650 K€ par an. En outre, l'ASC aura dépensé environ 500 K€ entre 2011 et 2014 pour la recherche sur le développement des indicateurs, et pour mener les analyses relatives à l'élaboration des rapports d'activité annuels.

## Enseignements à ce jour

L'approche britannique du S&E de l'adaptation au climat repose sur un cadre de gestion des risques climatiques mettant l'accent sur la surveillance de l'exposition, de la vulnérabilité et des impacts. Les liens entre atténuation et adaptation sont également explorés chaque fois que possible (par ex. les conséquences du changement climatique sur l'approvisionnement en énergie, la demande en énergie ou l'utilisation des terres).

Un élément essentiel de ce cadre consiste à conduire des diagnostics de vulnérabilité réguliers et approfondis sur des thèmes prioritaires identifiés afin de comprendre les tendances se manifestant dans l'évolution de la vulnérabilité du pays au changement climatique. Il s'agit d'une approche sophistiquée, rigoureuse et scientifique, allant au-delà de l'utilisation des indicateurs pour évaluer la vulnérabilité.

En effet, le dispositif combine des outils qualitatifs et quantitatifs, y compris l'intervention d'experts pour interpréter des indicateurs et pour apporter une analyse économique et politique.

Le système encourage l'apprentissage en étudiant les facteurs de vulnérabilité (en se demandant pourquoi la vulnérabilité peut être en train de changer) et en intégrant le retour d'expérience dans la planification politique cyclique.

Cette approche nécessite d'importantes ressources ainsi qu'un soutien politique fort. Le développement et la mise en œuvre du dispositif sont menés par un organisme indépendant ce qui permet une séparation claire entre la recherche et la politique. Les responsables politiques et l'exécutif sont impliqués à différentes étapes du processus de suivi et d'évaluation à travers des consultations, des ateliers et des réunions.

## Pour plus d'informations

### ► Personne référente

**David Thompson**, Analyste principal  
 Commission sur le changement climatique  
[david.thompson@theccc.gsi.gov.uk](mailto:david.thompson@theccc.gsi.gov.uk)  
 T +44 (0)7 591 6249

### ► Références bibliographiques

Site du sous-comité sur l'adaptation :  
[www.theccc.org.uk/about/structure-and-governance/asc-members](http://www.theccc.org.uk/about/structure-and-governance/asc-members)

Cette étude de cas fait partie d'un recueil d'études et d'un rapport corollaire accessibles sur : [AdaptationCommunity.net](http://AdaptationCommunity.net).

Publié par Deutsche Gesellschaft für  
 Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
 Bonn et Eschborn, Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation »  
 (M&E adapt)  
 Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
 65760 Eschborn, Allemagne  
 T +49 61 96 79-0  
 F +49 61 96 79-11 15  
[www.giz.de](http://www.giz.de)

Situation Juillet 2015

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par

Ministère fédéral allemand de la Coopération  
 économique et du Développement (BMZ)

Division

Politique climatique et financement du climat

Adresses postales  
 des deux sièges  
 du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn, Allemagne	10963 Berlin, Allemagne
T +49 228 99 535-0	T +49 30 18 535-0
F +49 228 99 535-3500	F +49 30 18 535-2501

[poststelle@bmz.bund.de](mailto:poststelle@bmz.bund.de)  
[www.bmz.de](http://www.bmz.de)

Publié par  
Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société  
Bonn et Eschborn,  
Allemagne

Projet sectoriel « Financement performant de l'adaptation » (M&E adapt)

Friedrich-Ebert-Allee 40	Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
53113 Bonn	65760 Eschborn
Allemagne	Allemagne
T +49 (0) 228 44 60 - 0	T +49 (0) 6196 79 - 0
F +49 (0) 228 44 60 - 1766	F +49 (0) 6196 79 - 1115

climate@giz.de  
www.giz.de ; www.giz.de/climate

Auteurs  
IISD, Geneva, Anne Hammill  
IISD, Geneva, Julie Dekens

Traduction  
Cécile Laborderie

Conception de la maquette  
Ira Olaleye, Eschborn, Allemagne

Crédits photographiques  
Titre : ©Youssef Jaouhari ; Pg. 2 : © GIZ ; Pg. 3 : © Julia Olivier ;  
Pg. 5, 20, 22 : © GIZ/Dirk Ostermeier ; Pg. 19 : © GIZ/Ursula Meissner ; Pg. 26 : © GIZ/Gerrit Plum

Situation  
Juillet 2015  
(version légèrement modifiée. Première publication novembre 2013.)

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

Mandaté par  
Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)  
Division Politique climatique et financement du climat

Adresses postales des deux sièges du ministère

BMZ Bonn	BMZ Berlin
Dahlmannstraße 4	Stresemannstraße 94
53113 Bonn	10963 Berlin
Allemagne	Allemagne
T +49 (0) 228 99 535 - 0	T +49 (0) 30 18 535 - 0
F +49 (0) 228 99 535 - 3500	F +49 (0) 30 18 535 - 2501

poststelle@bmz.bund.de  
www.bmz.de